

## **Les relations entre la défense et la société dans le nouvel environnement de défense et de sécurité de la France**

Mémoire rédigé dans le cadre du séminaire  
« Etudes et Recherches » par :

Le chef d'escadron Bruno Arviset  
Le lieutenant-colonel Alain Bozzini  
Le chef d'escadron Stéphane Brosseau  
Le commissaire principal Xavier Dégrange  
Le capitaine de corvette Marc Véran

Directeur de recherche :

Monsieur le Professeur Tristan Lecoq

5 mai 2004

---

1.	L'environnement de défense et de sécurité en France, quinze ans d'évolution contrastée.....	6
1.1.	Introduction .....	6
1.2.	Un nouvel espace mondial.....	6
1.2.1.	La transformation profonde des flux : la mondialisation.....	6
1.2.2.	Le pouvoir des Etats dans le système international.....	7
1.2.3.	La polarisation des espaces.....	7
1.2.3.1.	La multiplication des zones de libre-échange .....	7
1.2.3.2.	Les coalitions de circonstances, une sorte de « coopération renforcée » .....	7
1.2.4.	Les limites d'une gouvernance mondiale .....	7
1.2.4.1.	L'ONU .....	7
1.2.4.2.	L'OTAN : un nouveau gendarme du monde ?.....	8
1.2.5.	La transformation des centres de puissance.....	8
1.2.5.1.	L'hyperpuissance américaine .....	8
1.2.5.2.	L'Union Européenne : une puissance avant tout économique.....	9
1.2.5.3.	Le modèle japonais au sortie de la crise .....	9
1.2.5.4.	L'espace russe désorganisé.....	10
1.2.5.5.	L'apparition de nouveaux centres de puissance : la Chine et l'Inde .....	10
1.2.6.	Le fossé Nord/Sud.....	10
1.2.6.1.	Un fossé grandissant .....	10
1.2.6.2.	Pas un Sud mais des Sud .....	10
1.2.6.3.	Une nouvelle vision du Sud.....	11
1.3.	Risques et menaces : un nouveau regard depuis le 11 septembre 2001 .....	11
1.3.1.	Des risques liés au progrès, aux conflits ethniques et à une perte d'indépendance économique.....	12
1.3.1.1.	Risques systémiques liés aux nouvelles technologies et à l'industrie.....	12
1.3.1.2.	Les conflits ethniques et religieux.....	12
1.3.1.3.	Multiplication des conflits régionaux en zone pétrolière .....	12
1.3.1.4.	Risques de dépendance technologique, économique et industrielle vis-à-vis des USA .....	12
1.3.2.	Des menaces récurrentes dont les conséquences sont regardées sous l'angle de la mondialisation.....	13
1.3.2.1.	Un nouveau terrorisme .....	13
1.3.2.2.	Des armes « dites » de destruction massives .....	13
1.3.2.3.	Des trafics et une immigration clandestine amplifiés par le déséquilibre démographique Nord/Sud. ....	14
1.3.2.4.	Une guerre de l'information qui touche tous les domaines .....	14
1.4.	QUE RESTE T-IL DES IDEES ET CONCEPTS DU LIVRE BLANC DE 94 ?.....	15
1.4.1.	La fin du service national modifie le regard des citoyens .....	15
1.4.2.	Les axes d'efforts du Livre Blanc .....	15
1.4.3.	Les quatre fonctions stratégiques.....	16
1.4.3.1.	La dissuasion. ....	16
1.4.3.2.	La prévention. ....	16
1.4.3.3.	La protection et projection, un rééquilibrage fruit du contexte géopolitique global .....	16
1.5.	Conclusion.....	17
2.	Les fondements de la défense de la France: continuité et ruptures .....	19
2.1.	Introduction .....	19
2.2.	La dissuasion nucléaire .....	19
2.2.1.	Les bases de la dissuasion nucléaire française.....	19
2.2.2.	Un principe simple appliqué aux intérêts vitaux.....	20
2.2.3.	La dissuasion dans le monde de la guerre froide .....	20
2.2.3.1.	La genèse du nucléaire français .....	20
2.2.3.2.	L'élaboration de la doctrine d'emploi .....	20
2.2.4.	Développement des moyens et évolutions de la doctrine .....	20
2.3.	L'adaptation du concept de dissuasion a la géopolitique du 21 <sup>ème</sup> siècle .....	21
2.3.1.	Un environnement de défense troublé.....	21
2.3.2.	Une doctrine revisitée pour faire face au nouvelles menaces.....	22

2.3.3.	Souplesse et la flexibilité des nouveaux moyens .....	23
2.4.	La préservation du rang de la France .....	23
2.4.1.	Les attributs de la puissance française.....	23
2.4.2.	La sauvegarde des intérêts de la France .....	24
2.4.3.	La dimension militaire.....	24
2.4.4.	La construction européenne .....	25
2.4.5.	Rôle des forces armées en protection du territoire.....	26
2.4.5.1.	Une organisation adaptée dans les textes au caractère transverse de la défense du territoire.....	26
2.4.5.2.	Le but est de fournir au politique des moyens importants pour agir rapidement et efficacement face à une situation de crise. ....	26
2.4.5.3.	Un système porteur de sens. ....	27
2.4.5.4.	Missions pouvant ressortir aux forces armées .....	27
2.4.5.5.	Cadre juridique des interventions .....	28
2.5.	L'autonomie stratégique en partie liée à une restructuration de l'industrie de défense.....	28
2.5.1.	La position du livre Blanc .....	28
2.5.2.	L'analyse du Ministre de la Défense.....	29
2.5.3.	L'outil industriel au sein de l'Europe.....	29
2.6.	Conclusion.....	30
3.	Le contexte géographique, démographique, social : les grandes mutations de la société française.....	31
3.1.	Introduction .....	31
3.2.	Paris et le désert français .....	31
3.2.1.	Un exode remontant au 19 <sup>ème</sup> siècle .....	31
3.2.2.	Le 20 <sup>ème</sup> siècle a conduit à la désertification d'une partie du territoire français .....	32
3.2.3.	Nouvelle tendance : la rurbanisation ou l'apparition de néo-ruraux .....	32
3.3.	La démographie : vers la rupture des équilibres ?.....	33
3.3.1.	Vieillesse française et européenne.....	33
3.3.1.1.	La France se ride.....	33
3.3.1.2.	Elle a peu d'enfants.....	35
3.3.1.3.	Elle s'inscrit dans l'évolution de la « vieille Europe ».....	35
3.3.2.	Une crise économique majeure annoncée.....	35
3.3.2.1.	La France recule.....	35
3.3.2.2.	La France travaille moins. ....	36
3.3.2.3.	La France identifie mal les raisons de la crise. ....	36
3.3.2.4.	La France doit s'organiser comme un pays du troisième âge, voire du quatrième. ....	36
3.3.3.	Une nouvelle structure de société. ....	37
3.3.3.1.	Les « familles nouvelles » .....	37
3.3.3.2.	Les nouveaux besoins.....	37
3.3.3.3.	La nécessité d'une immigration sélective.....	38
3.4.	La société en prise avec elle-même.....	39
3.4.1.	La modification des principes sur lesquels reposent la société.....	39
3.4.1.1.	La fin d'une certaine vision de la société .....	39
3.4.1.2.	La remise en cause des principes traditionnels .....	39
3.4.1.3.	Droits et/ou devoirs ? .....	40
3.4.1.4.	Les nouveaux repères : matérialisme, individualisme, hédonisme et néo-conservatisme .....	40
3.4.2.	La crise des institutions porteuses de valeurs .....	41
3.4.2.1.	La famille entre décomposition et recomposition.....	41
3.4.2.2.	L' éducation nationale et le lien social .....	41
3.4.2.3.	Le fait religieux en lieu et place de la religion.....	42
3.4.2.4.	Le discrédit du politique.....	42
3.4.3.	Le travail remis en question.....	43
3.4.3.1.	La désacralisation du travail .....	43
3.4.3.2.	La considération et la responsabilisation : maux du XXIème siècle.....	43
3.4.3.3.	Le travail des femmes .....	44
3.4.4.	Violence urbaine et délinquance : les limites du concept d'intégration .....	44
3.5.	Conclusion.....	45

4.	La professionnalisation : une « armée nouvelle » ?	45
4.1.	Introduction	45
4.2.	L'impact de la professionnalisation	46
4.2.1.	La professionnalisation ou la refonte complète des armées	46
4.2.2.	La transformation du lien soldats-citoyens	47
4.2.3.	Le recrutement	47
4.2.4.	La formation	47
4.3.	Responsabilité, efficacité, concertation	49
4.3.1.	Responsabilité et encadrement	49
4.3.2.	Efficacité	49
4.3.2.1.	Le contrôle de gestion	49
4.3.2.2.	Le management par objectifs	50
4.3.3.	Concertation	50
4.4.	L'exercice de la citoyenneté	51
4.4.1.	Des principes fondamentaux immuables mais propres à tous les métiers	51
4.4.2.	...et une liberté d'esprit et de corps confirmée parce qu'impossible à interdire	52
4.4.2.1.	La liberté de parole	52
4.4.2.2.	La liberté d'information	52
4.4.2.3.	La liberté d'opinion	53
4.4.2.4.	Les libertés physiques : circulation, résidence, union, des limitations raisonnables	53
4.4.2.5.	La liberté de travail des familles	53
4.4.3.	Le militaire est-il un citoyen de seconde zone ?	53
4.4.3.1.	Droits politiques et citoyenneté	54
4.4.3.2.	Les libertés de s'associer, le problème des syndicats de militaires	55
5.	Société « civile » et société « militaire » : l'approche par les valeurs	55
5.1.	Introduction	55
5.2.	Les valeurs des français	56
5.2.1.	Les caractéristiques de la société à chacune de ces dates	56
5.2.2.	Les valeurs portées par la société	57
5.2.2.1.	Avant tout, la famille	57
5.2.2.2.	Vient ensuite le travail !	58
5.2.2.3.	Le travail, également lieu de fort investissement	58
5.2.2.4.	Satisfaction personnelle, insatisfaction sociale	58
5.2.2.5.	Des évolutions contrastées en matière politique	58
5.2.2.6.	Une participation politique protestataire en hausse	58
5.2.2.7.	Mais stabilité des orientations politiques	59
5.2.2.8.	Effritement continu du catholicisme, recombinaison de croyances molles	59
5.2.2.9.	Progrès du libéralisme culturel et renforcement de l'ordre	60
5.2.2.10.	Les nouveaux clivages de la société française	61
5.3.	Perception des armées par la société	61
5.3.1.	Une autre perception du contexte international	61
5.3.1.1.	Les Français s'inquiètent des risques d'accroissement du nombre de conflits locaux	61
5.3.1.2.	Les Etats-Unis et l'Irak sont perçus comme les deux pays les plus menaçants pour la paix dans le monde	61
5.3.1.3.	Une Europe de la Défense préférée à l'alliance transatlantique	62
5.3.1.4.	Le renforcement de la légitimité de l'emploi de la force armée	62
5.3.2.	Une stabilisation de l'image positive des institutions militaires	62
5.3.2.1.	La perception des institutions de la défense :	62
5.3.2.2.	La perception des personnels de la défense reste positive et stable depuis 2001	62
5.3.2.3.	La « civilianisation » d'emplois dans les armées	62
5.3.2.4.	Le regard des jeunes sur les armées et leur défense	63
5.3.2.5.	Les valeurs et priorités des jeunes, un soutien marqué aux libertés et aux droits :	63
5.3.2.6.	Une confiance renforcée envers les armées	63
5.3.2.7.	La reconnaissance des formations dispensées	63
5.3.3.	Une demande de visibilité accrue de la contribution des armées à la sécurité des citoyens	63
5.3.3.1.	Une exigence plus forte en matière de défense et de sécurité	63

5.3.3.2.	Interrogation sur le niveau d'équipement des armées françaises.....	64
5.4.	Les valeurs des militaires .....	64
5.4.1.	Le patriotisme .....	64
5.4.2.	L'esprit de sacrifice.....	65
5.4.3.	L'obéissance et la discipline.....	66
5.4.4.	Servir l'Etat, la communauté nationale et les populations .....	66
5.4.5.	L'évolution des valeurs des militaires.....	67
5.5.	Conclusion.....	67
6.	Société défendue et la défense en partage .....	68
6.1.	Introduction .....	68
6.2.	LA DEFENSE COMMUNIQUE.....	68
6.2.1.	La politique de communication de la défense.....	68
6.2.1.1.	Les enjeux de la politique de communication.....	68
6.2.1.2.	Les axes majeurs de la communication .....	69
6.2.2.	La communication de recrutement des armées.....	70
6.2.3.	L'armée au contact et l'armée invisible .....	71
6.2.3.1.	L'armée au contact.....	71
6.2.3.2.	L'armée invisible .....	72
6.3.	La défense enseignée.....	72
6.3.1.	Historique de l'enseignement de la défense .....	73
6.3.2.	Comment la défense est enseignée aujourd'hui ? .....	73
6.3.3.	Comment faciliter la tâche des enseignants et développer l'esprit de défense chez les plus jeunes ?.....	74
6.3.3.1.	Les trinômes académiques : un soutien aux enseignants.....	75
6.3.3.2.	L'instruction civique en France, vers une éducation à la citoyenneté ? .....	75
6.3.3.3.	Des pistes à creuser .....	76
6.3.3.4.	Une autre définition du « devoir de mémoire » .....	76
6.4.	La question des élus .....	77
6.4.1.	Les attentes réciproques des élus et de la Défense.....	77
6.4.2.	Des relations de plus en plus complexes .....	78
6.4.3.	De nouvelles relations sont-elles possibles ?.....	78

## 1. L'environnement de défense et de sécurité en France, quinze ans d'évolution contrastée

### 1.1. Introduction

En mai 1989, Mikhaïl Gorbatchev faisait sa première visite officielle en RFA. Il était, depuis 1985, le chantre de la restructuration (Perestroïka) et de la transparence (Glasnost) et, grâce à une politique dictée par le réalisme économique, sauvait son pays de la ruine et du déclin. Abandonnant la stratégie appliquée par Brejnev, il n'était plus opposé à la transformation démocratique des Etats satellites ; en outre, le 08 décembre 1987, l'URSS acceptait de « perdre » une partie de son armement avec le traité sur les forces nucléaires intermédiaires, l'option « double zéro ». Enfin, le 6 novembre 1989, le mur de Berlin « tombait » et sa destruction officielle fut entamée le 13 juin 1990. Cette série d'événements et les profondes mutations stratégiques qui suivirent ont définitivement enterré le paysage traditionnel de l'opposition de 2 blocs.

Les changements de rapports de force entre les Etats confirmés par la chute de l'URSS puis les conséquences des attentats du 11 septembre 2001 ont mis en lumière un nouvel ordre mondial où tous les pays subissent à la fois le joug d'une superpuissance et les agressions anarchiques de fléaux jusqu'alors étouffés sous le poids des deux blocs. L'environnement de défense et de sécurité de la France a donc changé mais cette mutation était en partie anticipée.

Après avoir mis en lumière l'impact des mutations stratégiques opérées depuis 89 sur l'environnement international de défense et de sécurité, les risques et menaces qui en découlent seront présentées pour identifier de quelles façons les concepts et idées du Livre Blanc de 1994 restent d'actualité, moyennant cependant quelques réorientations.

### 1.2. Un nouvel espace mondial

#### 1.2.1. La transformation profonde des flux : la mondialisation

La fin de l'affrontement Est-Ouest et la victoire du libéralisme sur le communisme, conjuguée à la révolution informatique et au développement des techniques de communication, ont donné naissance à la mondialisation. Ce phénomène caractérise le « fait de devenir mondial, de se répandre dans le monde entier<sup>1</sup> ». Il entraîne une mobilité des capitaux, des biens et des hommes et transforme « de facto » les rapports internationaux.

Aujourd'hui, deux nouveaux paradigmes constituent les piliers du monde contemporain<sup>2</sup> : le marché et la communication. Aussi toutes les activités se développent à travers les critères PPII (planétaire, permanent, immédiat, immatériel) et deviennent progressivement mondiales, la diffusion de l'information via Internet faisant tomber tout délai dans la communication. Une « world culture » anglo-saxonne (musique, séries et films TV, produits de consommation, Eurodisney,...) se diffuse progressivement. Les échanges se libéralisent sous l'égide de l'OMC depuis 1995, successeur du GATT trop concentré sur les problèmes douaniers. La mise en place de nouveaux processus de transactions financières entraîne des déplacements de capitaux, une instabilité des marchés financiers et la création de bulles financières d'où la crise asiatique de 1997. Les firmes multinationales se regroupent par les "fusions-acquisitions". Général Motors a un chiffre d'affaires de 178 milliards de \$ alors que le Danemark a un PIB de 161 milliards de \$. Une pensée unique se généralise fondée sur la libéralisation des marchés, la privatisation du secteur public et la compétitivité érigée en dogme.

La mondialisation est à la base du formidable enrichissement de la société ou encore de l'accès à la voie du développement pour certaines régions (Amérique latine, Asie du sud-est).

Mais aujourd'hui, « nul ne contestera que la mondialisation pose de nombreux défis politiques, juridiques, administratifs et qu'elle risque d'entraîner de lourds dégâts, en facilitant l'internationalisation du terrorisme et du crime organisé » comme le souligne Mario Vargas Llosa. En effet, elle modifie en profondeur l'environnement des relations internationales et donc l'environnement de sécurité et de défense de la France.

---

<sup>1</sup> Dictionnaire Robert

<sup>2</sup> Ignacio Ramonet dans "Géopolitique du chaos"

## 1.2.2. Le pouvoir des Etats dans le système international

La mondialisation des échanges semble aujourd'hui faire tomber les frontières traditionnelles entre les Etats. On assiste à une diminution du rôle de l'Etat qui ne contrôle plus les flux d'argent, de marchandises, d'informations, si bien que la « gouvernance » du monde ou des pays risque d'être confiée à des groupes de pression : les 200 patrons de firmes comme Bill Gates qui, selon un sondage réalisé au USA (en 2001), auraient un rôle plus influent dans la vie internationale que Bush ou Poutine. Sur la scène internationale, les Etats jouent avant tout le rôle d'un acteur au sein des organismes et alliances internationales.

## 1.2.3. La polarisation des espaces

### 1.2.3.1. La multiplication des zones de libre-échange

La fin de l'affrontement entre les deux blocs et les limites d'une gouvernance mondiale sous l'égide de l'ONU ont laissé le champ libre à l'affirmation et au développement d'alliances régionales politiques, économiques ou encore militaires. Les organisations régionales politiques visant à renforcer l'unité et les coopérations internationales locales se stabilisent (Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Organisation des Etats centraméricains, le Commonwealth, la Ligue arabe, l'Organisation de la conférence islamique, l'Organisation des Etats américains, l'Organisation africaine, et les Organisations du Pacifique Sud). Les organisations régionales économiques pour faciliter les échanges commerciaux entre Etats et donner plus de cohérence à leurs politiques économiques (Union européenne, ALENA, ASEAN, Pacte Andin, APEC, Mercosur, CEDEAO...) se renforcent et interviennent de plus en plus dans le domaine politique, créant ainsi de nouveaux centres de pouvoir.

### 1.2.3.2. Les coalitions de circonstances, une sorte de « coopération renforcée ».

Les alliances et organisations régionales sont parfois dépassées par des coalitions de circonstance dont le but est de lutter contre le terrorisme ou les armes de destruction massive (Irak, ISP en juin 2003). Ces coalitions qui regroupent quelques pays ont pour but la mise en commun de moyens dans un cadre temporel plus ou moins limité, le temps d'atteindre l'objectif fixé. Ainsi, elles peuvent ponctuellement remettre en cause le cadre international et le droit élaboré à l'issue de la seconde guerre mondiale.

## 1.2.4. Les limites d'une gouvernance mondiale

### 1.2.4.1. L'ONU

Durant la Guerre froide, le rôle de l'ONU a été relativement secondaire, l'exercice du droit de veto par les deux grandes puissances empêchant toute action efficace. Ses interventions, limitées au nombre de 13 pendant la Guerre froide, furent principalement centrées autour de missions d'interposition. Avec la fin de la guerre froide, les missions se sont diversifiées en vertu du chapitre VII de la Charte des NU : surveillance de cessez-le-feu, organisation d'élections libres, aide à la reconstruction, imposition de la paix par la force (conformément à l'article 42 du chapitre VII de la Charte) et acheminement de l'aide humanitaire (Cambodge - 1992, Somalie -1992/1995, Ex-Yougoslavie - 1992/1995). De nombreuses missions sont encore en cours : Sahara occidental, Bosnie...

Mais le bilan de l'ONU reste assez nuancé. Ses interventions s'avèrent inefficaces entre les grandes puissances et dans les guerres subversives. Sa Charte lui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Même si ses membres encouragent le droit d'ingérence humanitaire (Somalie, Haïti, Rwanda...), l'ONU intervient en général trop tard. Son action tient de l'interposition plus que de l'action musclée visant à rétablir le droit. Son mandat est souvent flou et illustre le manque de volonté des Etats partie. Mais plus important encore, l'absence de moyens militaires et d'une structure de commandement propres fragilisent la crédibilité de l'ONU. L'exemple fut tout à fait flagrant dès le début des années 90 avec le conflit en ex-Yougoslavie, où le mandat d'interposition des forces de l'ONU ont décrédibilisé ses capacités en matière de règlement des conflits dès lors que ceux-ci sont très violents entre communautés. Par ailleurs, l'ONU traverse une grave crise financière dans la mesure où certains pays refusent de verser leur contribution alors

que d'autres la diminuent unilatéralement ou affichent des retards de cotisations. Enfin, le rôle des Etats-Unis vis à vis de l'ONU pendant la seconde guerre d'Irak a en partie décrédibilisé son action, sans pour autant la rendre caduque.

#### 1.2.4.2. L'OTAN : un nouveau gendarme du monde ?

Aux concepts stratégiques de la guerre froide fondés sur les "représailles massives" puis la "riposte graduée" a succédé un « concept global » approuvé à Washington le 24 avril 1999. Ce dernier confirme que l'objectif de l'Alliance reste de sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres, mais aussi de contribuer à la paix et à la stabilité dans toute la région atlantique pour préserver la démocratie et les droits de l'homme. Le périmètre d'action et d'intervention de l'OTAN a été élargi lors du sommet de Prague en 2002. Ce nouveau concept souligne la nécessité de renforcer les capacités de gestion de crise grâce à une structure de forces très réactive, capable de rapidement se déployer et de durer. Ce sont les "High readiness forces" (HRF) fondées sur la mise à disposition volontaire d'états-majors, de capacités et des forces interalliés, disponibles sous 90 jours. La France doit participer à cette structure et réorganiser sa chaîne de commandement afin d'être en mesure de fournir des moyens. Mais comment combiner cette nouvelle sollicitation capacitaire avec les engagements européens de la France ?

Par ailleurs, même si la France ne participe plus au commandement militaire intégré de l'OTAN depuis 1966, elle reste proche de l'organisation par l'intermédiaire des accords Ailleret-Lemnitzer de 1967. Depuis 1996, elle participe aux structures intergouvernementales (CNA, SG, MILCOM, EMI, Agences, écoles) en tant que membre de l'Alliance, dispose de « missions militaires » auprès des grands commandements et a maintenu une trentaine d'officiers au sein de la structure intégrée. Ce sont en tout 200 militaires qui oeuvrent au sein de l'OTAN. Peut-on parler, comme certains, d'intégration rampante ? Non dans la mesure où la France a toujours distingué opérations militaires, planification et chaîne de décision politique, car même si elle participe aux structures intergouvernementales, le choix de la France est celui de l'indépendance nationale.

Lors du traité de Washington en 1999, Pologne, Hongrie, République Tchèque ont adhéré à l'Alliance. Ces pays ont été choisis en raison de leur proximité avec l'Allemagne et la Russie et pour la Hongrie suite à sa participation à la SFOR et à l'IFOR. Neuf autres candidats sont déclarés : Roumanie, Slovaquie, Bulgarie, Slovaquie, Macédoine, Albanie, Lettonie, Lituanie, Estonie. L'Alliance a mis en place un plan d'action pour l'adhésion de façon à aider candidats à s'y préparer. Mais aujourd'hui l'OTAN recherche la stabilité alors que de nombreux pays candidats recherchent de la sécurité et de la défense. Dans les candidats il y a plus de consommateur que de contributeur de sécurité et de stabilité. Pour ces pays la liberté et la sécurité sont fournies par les USA et non par l'Europe. Mais quel sera donc l'équilibre définitif au sein de l'OTAN et dans les relations OTAN-UE, d'autant plus que les USA ont une position hégémonique et unilatérale dans le processus décisionnel d'intervention des forces de l'OTAN.

#### 1.2.5. La transformation des centres de puissance

##### 1.2.5.1. L'hyperpuissance américaine

Les Etats-Unis ont aujourd'hui tous les atouts d'une hyperpuissance : la réussite économique, la prééminence technologique, la supériorité militaire et l'influence culturelle. Malgré les alliances régionales et les prétentions de certaines puissances régionales (Inde et Chine), les USA dominent très largement les relations internationales. C'est un monde unipolaire qui a succédé à la bipolarité post 1989 même si des foyers d'intérêts dus aux revendications nationalistes d'un côté, ethniques ou religieuses de l'autre, etc... se multiplient. Aujourd'hui, la volonté farouche des USA d'en découdre avec le terrorisme et l'action unilatérale engagée en Irak démontrent très clairement qui pilote le monde. La France a vainement tenté de s'opposer à cette intervention en Irak mais cette position, fermement tenue, a montré combien il était difficile de revenir à un multilatéralisme, et surtout a mis en exergue un profond sentiment anti-américain qui augure mal de l'avenir de cet « empire ». D'ailleurs ne faut-il pas dès aujourd'hui envisager l'après « hyperpuissance américaine » dans notre politique de défense ?

### 1.2.5.2. L'Union Européenne : une puissance avant tout économique

Le Traité de l'Union Européenne de Maastricht (1992) a largement contribué à accélérer la construction européenne.

Mais l'Union européenne est avant tout une puissance économique. Le premier pilier de l'UE correspond aux affaires économiques et monétaires. Elles relèvent de la commission, organe supranational qui entraîne le transfert des compétences nationales vers l'Europe.

En matière de défense (le 2<sup>ème</sup> pilier), le processus de définition d'une politique étrangère de sécurité commune (PESC) comprenant la PESD<sup>3</sup> s'est accéléré avec le sommet franco-britannique de St-Malo (1998) au cours duquel la Grande-Bretagne, faute de pouvoir faire autrement, a affiché sa volonté de conférer à l'UE des moyens d'action. Après le sommet de Cologne en 1999 où l'UE a défini les domaines d'actions de la PESD en les limitant aux missions dites de Pétersberg<sup>4</sup>, celui d'Helsinki a vu la définition d'un « Headline goal » dont l'objectif est de déployer 60 000 hommes en 60 jours dès 2003. Enfin à Laeken en décembre 2001, l'Union européenne a émis une déclaration d'opérabilité, signifiant la capacité des forces et des états-majors à remplir les missions qui pourraient leur être confiées.

Mais les défis de la PESD sont encore nombreux. Tout d'abord peut-il y avoir une politique de défense commune sans définition au préalable d'une véritable politique étrangère commune ? Ensuite l'ambition affichée par l'UE est limitée aux missions de Pétersberg. Enfin comment l'UE peut-elle concilier une véritable politique de défense européenne et une participation croissante à l'OTAN en termes de capacités ? Cette question est d'autant plus importante que les nouveaux candidats à l'Union européenne, comme la Pologne en choisissant de se doter d'avions de chasse américains, font preuve d'un tropisme très atlantiste et confieraient bien leur sécurité à l'OTAN plutôt qu'à l'UE. Les relations OTAN-UE se sont encore rafraîchies lors du dernier sommet de Naples, car in fine de sommet en sommet l'Europe de la défense se construit petit à petit. Ainsi à Naples, les Ministres des affaires étrangères ont approuvé le texte d'un protocole sur la défense destiné à être annexé au projet de Constitution. Il traite de la coopération structurée, c'est à dire la possibilité pour une avant-garde de pays d'aller plus vite et plus loin que les autres en matière de défense, et de clause de défense mutuelle. Mais le point le plus sensible des relations OTAN-UE reste la capacité de planification et de conduite d'opérations dont veut se doter l'Union européenne.

### 1.2.5.3. Le modèle japonais au sortir de la crise

Longtemps considéré comme une puissance redoutable, celle du « soleil levant », le modèle japonais a montré, ces dernières années, ses limites et ses fragilités dans de nombreux domaines : pour produire et consommer le Japon recourt massivement aux importations d'où une dépendance énergétique et alimentaire ; forte influence de la conjoncture mondiale sur l'économie japonaise ; augmentation du Yen depuis 10 ans qui entraîne un renchérissement durable des exportations moins compétitives ; collusion entre les milieux d'affaires et le personnel politique qui a favorisé la corruption et sapé la confiance dans le système économique ; faiblesse d'un marché intérieur qui accroît la dépendance des firmes industrielles vis à vis de l'exportation ; accroissement des inégalités sociales au sein de la population ; vieillissement rapide de la population ; une société « calme ou policée » qui connaît pourtant de plus en plus de violence ; une jeunesse qui se montre de plus en plus opposée à un système scolaire contraignant et qui connaît un fort taux de suicide ; revendications de plus en plus fortes contre les longues semaines de travail et la brièveté des congés....

Pour autant le gouvernement japonais a pris depuis 18 mois des mesures fermes afin d'endiguer ce recul économique, de relancer la croissance, de freiner le chômage, de couper les bases des mafias et Yakusas. Un des principes fondamentaux de la société japonaise est même battu en brèche puisque le gouvernement se propose de faire tomber prochainement l'emploi à vie. Dans le domaine géopolitique, l'influence du Japon dans le Pacifique demeure extrêmement forte et les prétentions militaires du Japon, notamment avec la mise en service prochaine de frégates porte-hélicoptères, à jouer un rôle plus important sur la scène internationale sont très nettes.

---

<sup>3</sup> Politique européenne de sécurité et de défense.

<sup>4</sup> Missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix, missions de forces de combat pour la gestion de crise y compris les missions de rétablissement de la paix.

#### 1.2.5.4. L'espace russe désorganisé

La zone d'influence de l'URSS s'étendait hier de l'Allemagne de l'est au Pacifique et sur l'ensemble des pays se réclamant de l'idéologie communiste. Avec l'échec du modèle soviétique, l'URSS a disparu et avec elle la Russie a connu un formidable recul géographique. Sa zone d'influence n'a cessé de diminuer depuis lors, d'autant plus que la CEI, créée en 1991 pour offrir un cadre juridique aux accords de coopération politique et économique, joue dans la réalité un rôle mineur.

Sur le plan intérieur, la Russie s'est trouvée totalement désorganisée. Le pouvoir central a été profondément affaibli et incapable d'asseoir son pouvoir vis à vis des potentats locaux. L'économie a été longtemps laissée entre les mains d'organisations mafieuses. Par ailleurs la Russie connaît une démographie vieillissante, et son territoire est principalement organisé autour de l'axe du trans-sibérien.

Absente de la scène internationale, la Russie a pourtant saisi l'opportunité de la guerre en Afghanistan pour démontrer sa volonté d'entretenir de bonnes relations avec l'Ouest. C'est elle qui a fourni à l'alliance du Nord afghane les armements dont elle avait besoin et ouvert aux forces armées des Etats-Unis l'espace stratégique indispensable en Asie-centrale.

#### 1.2.5.5. L'apparition de nouveaux centres de puissance : la Chine et l'Inde

A l'aube du XXIème siècle, la Chine et l'Inde, civilisations très anciennes, font figure de puissance en devenir. Ces deux puissances regroupent 38% de la population mondiale. Cette population concentrée dans certaines zones (littoral est ouest chinois, deltas et vallées indiennes) représente un formidable marché potentiel pour une économie qui ne cesse de se développer. Par ailleurs ces deux puissances peuvent ont une diaspora très développée, qui demain constitueront de précieux relais.

Ainsi dans les dernières années, la Chine a connu une croissance économique considérable, contrastant avec une croissance démographique ralentie. Cette croissance a des effets sur le niveau de vie et a libéré des capacités d'initiatives bridées par le système antérieure. Même si ce développement est inégal selon les régions et les catégories sociales, il laisse présager un formidable potentiel pour ce pays, encore tenu par une classe politique dirigeante marquée par le communisme.

A la différence de la Chine, la voie choisie par l'Inde en matière économique a été fondée sur le refus de solutions radicales : politique « socialiste » modérée pendant de longues années (entre 1947 et 1990) puis libéralisation limitée dans les dernières années. Aujourd'hui l'Inde est devenue une grande puissance économique, qui bénéficie d'une remarquable stabilité politique.

#### 1.2.6. Le fossé Nord/Sud

##### 1.2.6.1. Un fossé grandissant

Le fossé Nord/Sud ne cesse de s'accroître. Les richesses restent concentrées dans les mains d'un petit nombre d'états, de firmes et de personnes. Par exemple, les pays de l'OCDE centralisent 19% de la population mondiale, 58% des investissements étrangers et 71% des échanges de biens et de services. L'écart se creuse entre une minorité nantie stable et une majorité chaque jour un peu plus pauvre surtout constituée de pays africains. Ce fossé est source de tensions et de violence entre les pays riches et les oubliés de cette croissance.

##### 1.2.6.2. Pas un Sud mais des Sud

Les pays du Sud présentent a priori des caractéristiques communes. Ainsi ces pays ne connaissent pas les 5 étapes de la croissance (selon Rostow) mais un cercle vicieux qui comprend un accroissement trop rapide de la population, une faible industrialisation, un revenu national faible donc avec peu d'épargne à investir et enfin une absence de consommation des produits locaux. La démographie est débridée car les pays en développement (PeD) regroupent 85% de la population mondiale. Alors que la population mondiale

augmente de 1,5% par an, celle des PeD devrait doubler d'ici 2025. La pauvreté est endémique sachant que 1,3 milliards de personnes vivent avec moins de 1\$ par jour et 800 millions souffrent de malnutrition. L'analphabétisation est développée avec 850 millions d'analphabètes (soit entre 25% et 45% de la population mais avec des différences entre hommes et femmes) et 40% de non scolarisation. L'urbanisation est pathologique avec une industrialisation et un exode rural qui renforcent le développement des mégapoles (Bombay 27,4 millions d'habitants ; Lagos 24,4 ; Shanghai 23,4 ; Sao Paulo 20,8 ; Mexico 18,8...). L'agriculture est très largement prédominante, mais le milieu naturel s'appauvrit. Le réservoir de matières premières est mal exploité (minéraux, pétrole). La dette extérieure est écrasante, d'autant plus qu'il s'agit d'une situation structurelle et durable. Les chocs pétroliers ont encore accentué le poids de la dette. Malgré les efforts d'ajustement demandés par le FMI, de nombreux pays sont incapables de rembourser leur dette.

Pourtant il n'existe pas un Sud mais des Sud. En effet parmi les PeD, on peut objectivement distinguer les pays producteurs de pétrole à fort PNB/Hab mais qui ne sont pas pour autant développés ; les NPI (environ 15) et qui comprennent les 4 "dragons" (Taïwan, Singapour, Corée du sud, Hong Kong), les 3 "tigres" (Indonésie, Malaisie, Thaïlande), les pays au développement avancé d'Amérique latine (Brésil, Argentine, Mexique, Chili), Israël et l'Afrique du sud ; les pays en transition (PET) pour la plupart provenant des Peco (pays ex-communistes) ; les Pays les moins avancés (notion définie par la CNUCED en 1971) au nombre de 49, dont 33 en Afrique subsaharienne (tous sauf Kenya, Namibie, Zimbabwe, Afrique du sud).

L'Afrique subsaharienne est structurellement placée en marge du développement. Le PNB par habitant faible est peu élevé (entre 600 et 1500 dollars contre 35 000 dollars pour les USA). L'espérance de vie est faible (49 ans en moyenne). Le taux d'alphabétisation ne dépasse guère 50% et peut dans de nombreux pays être inférieur à 35%. La mortalité infantile est de 9,7%.

### 1.2.6.3. Une nouvelle vision du Sud

Le Sud n'est plus un espace où le Nord peut faire jouer la solidarité, mais une zone de risques, de menaces et de fléaux potentiels. Tout d'abord le Sud comprend de nombreuses zones de tensions (Chine/Taïwan, les deux Corées, l'Irak, la Palestine, l'Afghanistan, Inde/Pakistan). Ensuite le Sud est source de propagation de nombreux fléaux (démographie galopante, eau, environnement, risque sanitaire, SIDA). Enfin le Sud est une zone de développement des nouvelles menaces qui constituent un des points marquants de ce nouvel environnement international de Défense.

Par ailleurs les aides publiques aux pays pauvres ont tendance à s'essouffler. La plupart des pays développés ont en effet été très marqués par l'échec des politiques d'aide et de développement depuis 15 ans qui n'ont pas permis de combler le retard. Aujourd'hui ils sont donc plus frileux pour aider les pays du sud. Ainsi les aides publiques aux pays les plus pauvres, mises en place après la dernière guerre, restent en deçà des objectifs de l'ONU (1% ramené à 0,7% des PNB des pays donateurs) et ont atteint, en 1996, leur niveau le plus bas. Ces aides sont critiquées, car dans trois quarts des cas elles sont bilatérales et donc source de pression économique ou stratégique. Trop rarement elles visent l'investissement productif. Pourtant ces aides sont indispensables pour les plus pauvres, faute de leur apprendre à produire plus et mieux.

Ainsi, l'environnement international change : les alliances vivent en fonction des intérêts individuels des Etats, les USA dominent le monde, la mondialisation caresse tous les aspects de notre vie quotidienne et les laissés pour compte se multiplient sur tous les continents. En France, le besoin de défense n'est plus réellement perçu alors que l'accélération des échanges et les rapprochements transnationaux, amplifiés par le recours aux nouvelles technologies, ne sont pas synonymes de tranquillité.

### 1.3. Risques et menaces : un nouveau regard depuis le 11 septembre 2001

Le système géopolitique est aujourd'hui écartelé entre le bloc occidental « emmené » par les Etats-Unis et les nouvelles ambitions de puissances régionales cherchant à sanctuariser leur territoire par l'acquisition d'armes de destruction massives. Cette situation dont l'origine est la fin de la « cohésion communiste » a mis en lumière des périls jusqu'alors étouffés et susceptibles de compromettre l'avenir de nos sociétés, démunies face à des individus décidés à mourir à tout prix comme l'illustrent les attentats du 11 septembre 2001. En

outre, elles sont fortement soumises aux nouvelles formes de criminalité et voient leurs intérêts économiques sans cesse en péril à l'Est de Suez.

### 1.3.1. Des risques liés au progrès, aux conflits ethniques et à une perte d'indépendance économique

#### 1.3.1.1. Risques systémiques liés aux nouvelles technologies et à l'industrie

L'ère de l'informatique a révolutionné le fonctionnement des sociétés modernes. Le commerce, les systèmes bancaires, la gestion des transports, la distribution d'énergie, le paiement des prestations sociales, la régulation du trafic routier, etc... toute notre vie est aujourd'hui régulée par des systèmes informatiques tant le volume des informations à traiter est élevé. Les risques systémiques sont identifiés comme étant l'ensemble des perturbations susceptibles d'entraver ou d'arrêter le fonctionnement de ces systèmes automatiques ou informatiques de gestion des données. Et, ces systèmes non redondant, entièrement dépendant des nouvelles technologies, ne sont pas insensibles aux « bugs informatiques » et autres perturbations électromagnétiques. Ainsi, toute défaillance entraînerait à très court terme une désorganisation de nos sociétés modernes, lourde de conséquence.

Par ailleurs, les besoins croissants en énergie de nos voisins européens ou encore certaines activités industrielles à « hauts risques » font que des accidents telles que les catastrophes de Tchernobyl ou d'AZF peuvent encore se produire. Et, certaines prennent une dimension supérieure lorsqu'elles mettent en lumière les insuffisances des moyens de lutte et de prévention en Europe : il s'agirait ici de faire face à une catastrophe nucléaire de type Tchernobyl, toujours d'actualité, puisque ce type de centrale est toujours en fonction à l'Est des Alpes.

#### 1.3.1.2. Les conflits ethniques et religieux

Selon Michael Brown, les conflits ethniques ou religieux peuvent être perçus comme « une dispute entre deux ou plusieurs communautés à propos de litiges liés à des questions économiques, politiques, sociales, religieuses ou territoriales ». Les espoirs de paix qui ont suivis 1989 ne se sont pas tous réalisés et des conflits régionaux ou guerres civiles ont éclaté : Balkans, Tchétchénie, etc... En outre, la plupart de ces conflits n'ont actuellement plus lieu entre Etats mais entre une puissance gouvernementale et des groupements au sein d'une même nation : UCK et Macédoine par exemple. Aujourd'hui, ces conflits présentent de réels dangers d'escalade, aux frontières de la France, et leurs corollaires apparaissent (violations des droits de l'homme, fractures sociales, pénurie de ressources, atteintes à l'environnement, aspirations sécessionnistes des minorités, etc...), à même d'engendrer des migrations sous contraintes et des flux massifs de réfugiés. A cela, il convient de rajouter la permanence du conflit israélo-palestinien et la présence d'importantes communautés musulmanes dans les principaux pays européens, toujours prompte à s'enflammer ou à soutenir un mouvement armé.

#### 1.3.1.3. Multiplication des conflits régionaux en zone pétrolifère

Les conflits récurrents en zone pétrolifère sont toujours susceptibles de compromettre notre liberté économique. Cette vulnérabilité est en outre renforcée par l'intensification des crises régionales (Venezuela, Nigeria, Algérie et Moyen Orient) et par l'absence de stabilité en Irak, toujours livrée à la confusion, et où Chiites iraniens, américains et ex-Bassistes s'affrontent pour le « leadership » de la pacification. De plus, la Turquie reste à l'affût tant pour la maîtrise de la région de Kirkuk que pour le règlement de la question Kurde.

#### 1.3.1.4. Risques de dépendance technologique, économique et industrielle vis-à-vis des USA

La stratégie des USA illustre nettement leur volonté de renforcer la « domination américaine sur le monde pour une génération au moins » conformément au projet de M. Brzezinski et selon la maxime « notre intérêt est notre principe ». Aujourd'hui, la main mise des multinationales américaines sur les nouvelles technologies (WINDOWS, APPLE, etc...), le recrutement massif de chercheurs outre-Atlantique par les USA (sur 900000 chercheurs installés aux USA, 300000 sont d'origine européenne), les moyens d'intelligence

économique déployés sur le sol européen (réseau ECHELON par exemple), l'omniprésence américaine dans les grands groupes industriels mondiaux en terme d'actionariat représentent les prémices d'une dépendance européenne technologique et industrielle. Pourtant, conscients de cette situation, rares sont les Etats qui prennent aujourd'hui la mesure de ce fait.

### 1.3.2. Des menaces récurrentes dont les conséquences sont regardées sous l'angle de la mondialisation

#### 1.3.2.1. Un nouveau terrorisme

La menace terroriste est phénomène ancien (ETA, ULSTER, Tchétchène, FARC...) mais elle bénéficie d'une approche différente depuis les attentats du 11 septembre. En effet, la chute des « twins towers » a mis en lumière un nouveau terrorisme baptisé « hyperterrorisme asymétrique » tant le rapport de force entre victime et agresseur est favorable au premier et tant le nombre de victimes est élevé. Aujourd'hui, cette menace a une origine connue : il s'agit du terrorisme islamiste, acteur stratégique depuis le 11 septembre 2001. Par essence, ce terrorisme est différent des autres puisqu'il est l'apanage d'individus qui n'ont pas de revendications particulières et n'attendent aucune réponse de leurs victimes ou des Etats cibles. Les attentats d'Istanbul en novembre 2003 tendent aussi à prouver que les actions d'Al Quaida sont conduites dans l'indifférence du résultat politique obtenu qui ici a été de « ressouder » laïcs et religieux dans une sorte d'union sacrée contre le mal. Ainsi, le but ultime de ces nouveaux terroristes est bien de donner la mort et de mourir en martyr « pour atteindre le paradis aux 70 vierges »...et ce martyr est sans cesse justifié par leurs élites dirigeantes qui s'appuient sur l'échec du monde arabe à rallier un modèle démocratique, le discrédit des idéologies socialistes et l'enlisement du conflit israélo-palestinien érigé en symbole de l'oppression de l'Islam par l'Occident.

Liées ou non à Al Quaida, ces organisations plastiques bénéficient d'une architecture souple, fondée sur un réseau transnational de satellites autonomes, reliés grâce aux progrès offerts par les nouvelles technologies et disposant de circuits de financement opaques. En outre, ces fanatiques et leurs affidés sont aguerris aux techniques de la guérilla puisque issus ou formés par d'anciens combattants des campagnes d'Afghanistan, de Bosnie, de Tchétchénie, etc...Enfin, à l'instar de certains illuminés des attentats du 11 septembre, nombreux sont ceux qui ont bénéficié d'une formation supérieure, dans des domaines tels que la finance, l'informatique, les systèmes juridiques et leurs failles, etc...

Enfin, les travers de la mondialisation viennent renforcer la dimension apocalyptique d'un acte terroriste potentiel. Il y a d'abord l'agression informatique pour déstabiliser un pays. Ensuite, le tabou de la destruction de masse ayant été levé, plus rien ne s'oppose à l'utilisation d'armes chimiques (SARIN à Tokyo), bactériologiques (ANTRAX au USA) ou nucléaires avec une bombe où la contamination radiologique primerait sur les effets mécanique et thermique de l'explosion<sup>5</sup>.

Ainsi, les terroristes nihilistes disposent de cette nouvelle capacité de nuisance qui s'appuie à la fois sur la vulgarisation du progrès technique, sa large diffusion et sur les nouvelles vulnérabilités des sociétés modernes. Ils représentent « un danger immédiat » pour les intérêts fondamentaux du monde et de la France.

#### 1.3.2.2. Des armes « dites » de destruction massives

La dissémination des armes et des technologies militaires qui a suivi l'effondrement du bloc soviétique a conduit à une vague d'armement des puissances régionales à fortes velléités d'indépendance ou soutenant le terrorisme, phénomène amplifié depuis l'avènement des systèmes anti-missiles de théâtre.

- Armes nucléaires
- Onze nations maîtrisent cette technologie parmi lesquelles trois restent « relativement » incontrôlables : Iran, Pakistan et Corée du Nord. En outre, les accords de mai 2002 entre les USA et la Russie sur les armes nucléaires mettent en lumière le problème de la vérification des destructions russes. Comment être sûr de l'absence de détournement de matière fissile ?
- Technologie balistique

---

<sup>5</sup> A l'image des armes radiologiques à dispersion de gaz radioactif expérimentées par l'URSS dans les années 70

- Partiellement freinée par les accords MTCR<sup>6</sup>, la diffusion de la technologie balistique est une réalité ainsi que l'illustrent le tir d'un missile Libyen en 98 au dessus de l'île de Lampedusa ou encore les succès des essais du missile GHAURI Pakistanais. La diffusion de cette technologie vers des groupes terroristes structurés, depuis le Pakistan, est toujours possible tant l'instabilité est chronique dans ce pays et ses liens avec les islamistes avérés.

- Menaces chimique et bactériologique

Les stocks d'armes chimiques, la facilité de confection à moindre coût d'agents biologiques et la simplicité de leur mise en œuvre placent ces menaces au premier plan. En outre, la dissolution de l'institut BIOPREPARAT à la chute de l'union soviétique a vu une fuite des cerveaux vers les pays frontaliers aujourd'hui indépendants. Aujourd'hui, seules existent des parades « connues » contre la variole, la maladie du charbon<sup>7</sup> et la toxine botulique. Les difficultés à lutter contre le SRAS illustrent clairement l'impact politico-économique et les conséquences d'une menace biologique. De plus, en cas d'utilisation, les palliatifs à l'emploi d'armes chimiques ou biologiques seraient difficiles à mettre en œuvre. En effet :

- la mise au point de vaccin est souvent longue,
- la difficulté d'adapter sur le terrain des mesures prophylactiques à des agents biologiques mal connus est d'autant plus avérée que les effets de ces virus sont renforcés par le stress.
- l'environnement biomédical est rarement parfaitement maîtrisé (sources, alimentation, etc...).

Enfin, cette menace est renforcée par la relative « inexpérience » des moyens nationaux au traitement de populations contaminées ou infectées suite à une catastrophe biologique ou chimique, malgré quelques exercices menés depuis 2001 et la mise en place des plans BIOTOX.

### 1.3.2.3. Des trafics et une immigration clandestine amplifiés par le déséquilibre démographique Nord/Sud.

Notre civilisation ultra commerçante a facilité tous les trafics : matériels, stupéfiants et pire, êtres humains. Si cette liberté du commerce prime souvent, des barrières sont néanmoins dressées pour rejeter des pratiques jugées honteuses. Pourtant, ces dernières demeurent, se développent, s'organisent et minent la stabilité de notre économie, de nos institutions et de notre jeunesse. En outre, la stabilisation et la reconstruction de l'Afghanistan sont loin d'être achevées et la production d'opium a augmenté de 90% depuis la chute du régime des Talibans (180 à 3600 t) faisant de ce pays un des principaux exportateurs de drogue avec le Maroc et la Colombie. La stabilité de notre pays est d'autant plus menacée que l'environnement transnational est très perméable.

Fruit de la misère, des persécutions religieuses (chrétiens de la part des musulmans, populations par les groupes islamistes : Sud Nigeria, Inde, Sud Soudan), des crises ou conflits régionaux, l'immigration clandestine à destination de l'Europe est devenue un commerce qui fait la fortune des passeurs (800 \$ la traversée Libye/Italie). En outre, la complicité passive de certains Etats, notamment la Libye, rend d'autant plus préoccupante cette menace que les trafiquants disposent ainsi d'une base arrière.

### 1.3.2.4. Une guerre de l'information qui touche tous les domaines

L'irruption massive de l'information dans notre quotidien professionnel et familial lui confère une importance grandissante. L'information doit être protégée tant elle conditionne la stabilité d'un pays et tant elle peut être victime de manipulations : faux charnier de Sebrenitza, procès de Cseausescu, écoutes des réunions de la commission Européenne à Bruxelles, etc... Regardée au travers du prisme des nouvelles technologies qui en accélèrent la diffusion et augmentent le nombre d'individus touchés, l'information devient une « matière » particulièrement vulnérable.

Ainsi, il n'y a pas vraiment de nouveaux risques ou de nouvelles menaces mais simplement une façon différente de regarder le monde : un examen maintenant réalisé au travers du prisme du 11 septembre 2001, de la destruction de masse, du fanatisme religieux islamique sur fond de mondialisation et d'accélération des échanges. Face à ce constat, il est légitime de se poser la question de la pertinence des idées et concepts

<sup>6</sup> Missile Technology Control Regime

<sup>7</sup> Environ 50 Etats disposent de la capacité de production de souche d'ANTRAX

développés dans le Livre Blanc de 94 et voir dans quelles mesures les axes d'efforts définis vers le modèle d'armée 2015 restent d'actualité ?

#### 1.4. QUE RESTE T-IL DES IDEES ET CONCEPTS DU LIVRE BLANC DE 94 ?

Face à tant de changements, la question de la pertinence du Livre Blanc est posée.

##### 1.4.1. La fin du service national modifie le regard des citoyens

Le Livre Blanc, issu des réflexions menées après la Première guerre du Golfe, se fondait sur un outil de défense articulé essentiellement autour d'une armée de conscription tournée face à l'Est, et de quelques unités professionnelles, qui n'avaient mené que peu d'opérations extérieures, limitées et généralement africaines, du type de celle de Kolwezi. Or, la conscription fut officiellement mise en sommeil le 29 novembre 2001. Aussi, ce bouleversement majeur a conduit à un changement radical de l'organisation des forces, de leur emploi, de l'instruction ou de l'entraînement.

Par ailleurs, la professionnalisation des armées a généré une évolution sociologique remarquable au sein des forces, et un nouveau type de relations entre le militaire et le civil a vu le jour. Le lien « armée nation » s'est transformé en lien « soldats-civils », moins automatique, appelant une politique « de l'avant » des militaires vers la population. En effet, en temps de paix apparente, les civils n'ont pas besoin des militaires et la défense passe au second plan. Faire comprendre le besoin de défense altéré par le phénomène de mondialisation est essentiel : cela conditionne aussi bien le recrutement au sein des armées que leur légitimité.

##### 1.4.2. Les axes d'efforts du Livre Blanc

L'accent mis en 1994 sur une nouvelle articulation entre moyens nucléaires et conventionnels, pour répondre à la défense de nos intérêts dans le monde et à nos engagements (nécessité de la projection de puissance et de force) conserve aujourd'hui encore toute sa pertinence.

« Renseigner » reste une action primordiale. Elle conditionne la maîtrise de théâtre et la bonne intelligence d'une situation. Moins l'ennemi est géographiquement localisé (le terrorisme), et plus sa neutralisation implique un réseau de renseignement diversifié, maillé, multiformes et où la coopération interministérielle est renforcée par la coopération internationale.

L'aptitude à déployer des « capacités de commandement et de contrôle » des opérations reste une condition sine qua non de puissance et d'influence. Détenir une capacité permanente à traiter l'information et à agir rapidement - il faut seulement vingt minutes entre l'acquisition d'un renseignement stratégique et la réaction ponctuelle sur le terrain - reste vital dans le traitement des conflits régionaux mettant en œuvre des accords de défense (cas de Bunia). L'importance de détenir cette capacité fait que la France veut pouvoir être nation cadre au sein d'une coalition.

Les années quatre vingt dix ont donné la primauté à « la capacité de projection » et ont ainsi démontré la faiblesse capacitaire européenne et de la France en particulier, en matière de moyens de transport stratégique. Cela dit, les attentats du 11 septembre 2001 semblent avoir mis en évidence un nécessaire rééquilibrage entre les fonctions de projection et de protection, avec notamment le renforcement du « concept de projection intérieure » (OPINT) dans le cadre de la protection intérieure. Or le Livre Blanc n'avait pas vu suffisamment clairement le poids de ces opérations de projection intérieure.

Enfin, l'interopérabilité qui s'avérait essentielle en 1994, est plus que jamais impérative aujourd'hui, si la France souhaite diriger, participer ou bénéficier des moyens d'une coalition internationale.

### 1.4.3. Les quatre fonctions stratégiques

Le Livre Blanc identifiait quatre fonctions stratégiques qu'il convient d'examiner.

#### 1.4.3.1. La dissuasion.

Elle est et demeure la première des fonctions stratégiques.

Ses principes et son concept restent identiques aujourd'hui à ceux de 1994 :

- en permanence, être capable de délivrer une frappe occasionnant des dommages inacceptables et susceptible de s'exercer en seconde frappe.
- en permanence, être capable de délivrer une frappe limitée sur un objectif militaire en vue de l'ultime avertissement.

En revanche, les moyens ont été réduits et sont aujourd'hui limités aux composantes maritime et aérienne. Enfin, la dissuasion reste crédibilisée par le développement des capacités de simulation depuis la ratification par la France du TICE en 96.

#### 1.4.3.2. La prévention.

Elle consiste à prévenir l'apparition de situations où les parties en présence régleraient leurs différends par la force, et à contenir les crises et conflits au plus bas niveau de violence possible. Son spectre d'action est étendu et va de la diplomatie à l'économie, en passant par le domaine politico-militaire. Elle repose sur la maîtrise des armements au moyen notamment d'un système de renseignement efficace, sur la coopération militaire technique, le pré-positionnement de forces et enfin sur l'assistance opérationnelle, les opérations spéciales, la présence et les démonstrations de moyens navals, aériens ou terrestres. Cette fonction stratégique est primordiale et pertinente, surtout dans les zones où la France détient des intérêts économiques et politiques.

#### 1.4.3.3. La protection et projection, un rééquilibrage fruit du contexte géopolitique global

Depuis 1989, l'importance respective accordée aux fonctions de protection et de projection a considérablement varié à la faveur des événements internationaux. 3 grandes phases se sont succédées :

Avant la fin de la guerre froide, la projection était limitée et ne concernait que des opérations ponctuelles sur le continent africain (KOLWESI par exemple en 1978), confiées essentiellement à des unités spécialisées comme la légion étrangère ou les troupes de marine. L'essentiel des armées était tourné vers la protection militaire du territoire national face à un ennemi identifié. A cet effet, le territoire national était quadrillé par les organismes militaires selon un schéma très structuré : garnisons, délégations militaires départementales, régions... A chacun de ces échelons était attachée une autorité militaire unique, correspondant des autorités civiles et des élus dans son ressort. Si l'ensemble du territoire était couvert par des implantations militaires, de gros effectifs restaient concentrés sur le quart nord-est en raison de la menace possible d'invasion.

La fonction protection telle que les armées et les autorités politiques l'entendaient se limitait avant tout à la protection militaire du territoire, par opposition à la protection civile beaucoup plus large. Pour illustrer cette limitation, il convient par exemple de noter que la division alpine, aguerrie au milieu montagneux, n'a jamais cherché à s'investir dans le secours en montagne (relevant de la protection civile); les unités de gendarmerie et civiles ( pompiers, CRS...) ont donc acquis une plus grande visibilité médiatique auprès du public.

Mais « les hordes venues de l'Est ne menacent plus notre territoire » depuis 90 et la fonction protection a semblé secondaire aux armées. Parallèlement, l'explosion des nationalismes à l'Est a multiplié les conflits régionaux. Les armées ont donc fort naturellement réorienté leur centre de gravité vers la fonction projection. Cette réorientation était d'ailleurs indispensable au maintien de leur format, puisque certains parlaient alors de toucher les dividendes de la paix et donc de réduire au delà du raisonnable l'appareil de défense, faisant ici preuve d'une courte vision stratégique.

La réduction du format des armées, la volonté de créer des structures moins importantes mais plus réactives et projetables ont dans un même temps contribué à couper les armées de leur assise territoriale : suppression de garnison, dépréciation des postes en délégations militaires départementales au profit des postes en unités opérationnelles, etc.... Durant cette période, les armées ont elles-mêmes cherché à minimiser leur

participation à des opérations civiles sur le territoire national au motif que leurs moyens étaient affectés en priorité aux opérations extérieures, plus valorisantes en matière d'expérience.

Il convient cependant de noter ici que certaines armées ou composantes n'ont jamais renoncé à la fonction protection : outre la gendarmerie dont c'est la raison d'être, l'Armée de l'air à travers la défense aérienne, et la Marine Nationale avec l'action de l'Etat en mer, ont maintenu pour cette fonction des effectifs et des moyens adaptés aux menaces.

Pourtant, depuis cinq ans, le paysage géopolitique a changé et un réinvestissement des armées pour la fonction protection globale a été consenti tant les risques et menaces impliquent tous les services de l'Etat. En effet, l'apparition des menaces terroristes dans les années 1995 dues à l'exportation de la crise algérienne a montré que le territoire national n'était pas invulnérable. Le renforcement de la sécurité, fondé notamment sur le plan VIGIPIRATE, montre l'étroite imbrication du travail des armées, de la police, des services de protection et de secours civils. Les patrouilles mixtes gendarmerie-police/armées en sont un exemple. En outre, le recours aux moyens et effectifs militaires pour faire face à des événements d'ampleur nationale tels que les inondations de la Somme a montré la complémentarité des services de l'Etat.

A ces facteurs événementiels, il faut néanmoins ajouter la volonté des autorités militaires de « reconquérir » le territoire national, notamment en participant aux opérations à caractère civil pour renouer le contact avec la population et justifier l'effort national consenti. En effet, le citoyen comme l'homme politique attendent un « retour sur investissement » à leur profit et ne peuvent se contenter d'une armée seulement à l'écoute de minorités opprimées du monde entier. De surcroît, la situation risquait de légitimer le système de Défense par sa périphérie (opérations humanitaires, convois...) plutôt que par son centre de gravité qui reste le combat (plus encore depuis que l'Armée est professionnelle). L'Armée était devenue invisible aux populations sur le territoire national.

Si la lutte contre le terrorisme était bien prise en compte dans le livre Blanc, l'idée de projection intérieure n'y figurait pas et est apparue au début des années 2000. Baptisées OPINT par opposition aux OPEX, elles sont surtout menées par l'Armée de Terre au profit des autorités administratives de l'hexagone. Encore faudra-t-il définir quelle est la place de chacun dans ce nouveau concept et qui dirige l'ensemble, à quel niveau? Plus concrètement, lorsque les armées agissent sur le territoire national, agissent-elles sous la direction du préfet de département ou du CEMA?

Néanmoins, croire que les armées sont attendues avec bienveillance sur ces nouveaux créneaux relève de l'utopie ; beaucoup de services civils ont profité de la « chaise vide » laissée par les armées pour monter en puissance :

- Du point de vue du commandement, les centres opérationnels départementaux et de zone se sont renforcés dans les préfectures. Une place reste dédiée aux armées, en plus de celle occupée par la gendarmerie, mais la coordination est du ressort du préfet. Peu impliquée dans le processus décisionnel, les armées ont surtout un rôle de prestataire de moyens spéciaux.
- En outre, sur le plan purement logistique, le recours aux moyens militaires n'est plus aussi systématique que par le passé. Un grand nombre de services de l'Etat ont acquis des moyens spécifiques de haut niveau : ressources logistiques et humaines des SAMU, matériels des sapeurs pompiers (budget départemental).
- Ensuite, en matière de communication, les armées mettent en exergue leur participation aux grandes opérations intérieures. Pourtant même si l'apport temporaire de quelques milliers de militaires pendant une quinzaine de jours peut paraître important, cette participation reste insignifiante pour les populations par rapport à celle des pompiers volontaires. Alors que deux sections de l'Armée de terre apportaient leur concours en 99 au niveau régional (environ cinquante militaires), plusieurs milliers de pompiers déblayaient les routes.
- Enfin, même les cérémonies militaires des grandes fêtes nationales soulignent désormais l'effacement relatif des armées et mettent en évidence le rôle des autres services de l'Etat : police, sapeurs pompiers volontaires, etc...

Mais cela est peut être la rançon de la professionnalisation.

## 1.5. Conclusion

A un monde bipolaire a succédé un monde unipolaire où l'hégémonie d'une super puissance ne peut contenir les volontés d'indépendance de minorités ou d'Etats fraîchement affranchis, prêts à se doter de tous les moyens pour parvenir à leur fin : la reconnaissance internationale et « le respect ».

L'environnement de défense et de sécurité a donc changé et les travers de la mondialisation donnent aujourd'hui une résonance particulière aux revendications des minorités, extrémistes ou non, et dont les manifestations peuvent être apocalyptiques. L'ennemi ne forme plus un bloc aux contours géographiquement définis mais s'est transformé en une nébuleuse plastique et opaque à laquelle se rattache, au grès de leurs pulsions, un ensemble de mouvements contestataires, nihilistes, islamistes, prêts à tous les actes terroristes pour déstabiliser les sociétés modernes. Et, ces mouvements bénéficient la plupart du temps du soutien passif des laissés-pour-compte de la mondialisation, déjà inaptes à garantir sécurité et prospérité à leur population.

En parallèle, les dividendes de la paix ont conduit les « élites dirigeantes » françaises entre 90 et 2001, à commettre une faute stratégique délibérée en laissant l'appareil de défense français « à la dérive » alors que les prévisions du Livre Blanc identifiaient les principaux axes d'effort à consentir. L'incertitude fut mauvaise conseillère et alors que les britanniques reprenaient leur effort de défense dès 97, ce n'est qu'à partir de 2002 que la budget français consacré à la défense s'attachait au renouveau des moyens. Néanmoins, rattraper le temps perdu semble difficile et de nombreux paramètres alertent dès aujourd'hui qu'échec au rendez-vous 2015 est prévisible.

## 2. Les fondements de la défense de la France: continuité et ruptures

### 2.1. Introduction

Au terme de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 7 janvier 1959, « la défense a pour objet d'assurer, en tout temps et en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit au respect des alliances, traités et accords internationaux ».

Aussi la défense de la France repose sur 4 grands principes.

Le premier est celui de la permanence. Face à une menace permanente et à une agression qui peut être instantanée, il faut pouvoir faire jouer une réponse immédiate. Toutes les mesures qui diminuent la vulnérabilité du pays et qui assurent une capacité de défense accrue ont valeur de dissuasion. Il est donc indispensable de pouvoir passer immédiatement dans une posture de défense adaptée aux exigences du temps de crise.

Le second principe est celui de l'universalité et de la totalité de la défense. Ainsi toute la population et tous les secteurs de la nation doivent pouvoir faire face à une menace globale. Aucune activité n'est étrangère à la défense, de telle sorte que l'on parle de défense nationale.

Le troisième principe est celui de l'unité. La défense étant globale et permanente, sa direction est une affaire gouvernementale qui s'inscrit dans une politique générale et exige une parfaite convergence. Elle combine les efforts militaires et non militaires dont la cohérence doit être assurée à tous les niveaux.

Le dernier principe est celui de la déconcentration. Ainsi la mise en oeuvre de la défense doit se faire au niveau des échelons territoriaux, la direction étant centralisée à l'échelon gouvernemental. Une agression brutale étant susceptible de conduire à un morcellement géographique de la lutte, les autorités doivent disposer des pouvoirs nécessaires pour le cas de rupture des communications avec le gouvernement.

Ces quatre grands principes sont la trame de l'organisation de la défense de la France depuis 1959. S'ils sont toujours d'actualité, l'effondrement du bloc soviétique et les modifications de l'environnement de la défense, ont toutefois conduit à réaménager quelque peu les fondements de notre défense.

La défense réorganisée autour des années 90 repose sur les fondements suivants : la dissuasion ; l'autonomie stratégique en partie liée à une restructuration de l'industrie de défense ; la préservation du rang de la France et la coopération européenne ; la protection et la présence sur le territoire. La professionnalisation sera étudiée par ailleurs.

### 2.2. La dissuasion nucléaire

Les armes nucléaires ont garanti 50 ans de paix. Aujourd'hui, même si l'évolution du contexte mondial depuis 1990 fait qu'elles ne contribuent plus autant à la stabilisation du monde, leur champ d'application n'en est pas pour autant réduit, bien au contraire. La dissuasion nucléaire conserve toujours un rôle fondamental pour la défense de la France, dans la logique de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 7 janvier 59, et cela tant qu'aucune autre arme aussi efficace et « moins chère politiquement » ne verra le jour.

#### 2.2.1. Les bases de la dissuasion nucléaire française

Comme le soulignait Raymond Aron, nous sommes à la fois « dans une période de paix et guerre ». Ainsi, s'il est nécessaire de disposer de moyens et d'hommes entraînés pour se protéger d'un éventuel ennemi, d'outils de projection pour traiter les menaces à la source, il s'agit aussi d'ôter à quiconque l'idée de s'en prendre à nos intérêts vitaux. Cela peut se concevoir de deux façons :

- En disposant a priori d'un rapport de force tel que toute tentative d'agression ennemie serait vouée à l'échec. Il s'agit ici d'une dissuasion conventionnelle mais massive.
- Ou en bénéficiant de moyens offrant une capacité de destruction telle dont la simple probabilité d'emploi suffirait à décourager toute tentative d'agression potentielle tant les dommages en retour seraient insupportables.

C'est cette seconde option que la France a retenu. Rien n'exclut pour autant qu'elle soit associée à la première...

## 2.2.2. Un principe simple appliqué aux intérêts vitaux

Le principe de dissuasion repose ainsi sur le produit d'une capacité, des armes nucléaires à l'efficacité avérée (d'où la nécessité des essais), par une volonté politique de l'autorité suprême de l'utiliser pour riposter le moment venu (le président de la république seul maître de l'ouverture du feu). Il conjugue en outre la superposition de menaces de représailles intolérables et l'annihilation de tout espoir de succès d'une attaque. La dissuasion se traduit donc par la "volonté et la capacité de faire redouter en permanence à un agresseur éventuel, quels que soient ses moyens, des dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu du conflit, s'il cherche à s'en prendre à nos intérêts vitaux." Elle est l'arme ultime, dernière garantie de notre indépendance et de notre sécurité, reste exclusivement défensive et constitue le cœur de la politique de défense française.

## 2.2.3. La dissuasion dans le monde de la guerre froide

### 2.2.3.1. La genèse du nucléaire français

En pointe en matière d'études nucléaires dès les années 30, il faut attendre la fin du conflit pour que, sous l'impulsion de Frédéric Joliot-Curie et du général de Gaulle, cette recherche soit remise en selle avec la création du CEA<sup>8</sup>, sans pour autant être déterminé sur la construction d'une bombe française. Les gouvernements successifs de la quatrième république soutiendront globalement la recherche nucléaire militaire. Dès 1954, alors que l'Allemagne renonce à la détention d'une telle arme, Pierre Mendès-France voit tout l'avantage qu'il y aurait à en détenir une. L'atome nucléaire prend dès lors une dimension diplomatique ; il va permettre à la France de s'asseoir à la table des membres permanents du Conseil de sécurité, lui garantissant de retrouver toute sa liberté d'action bafouée notamment lors de la crise de Suez en 1956. Sa construction sera lancée par le Général de Gaulle dès 1958 qui y voit à la fois un élément de défense absolu et un moyen de retrouver une influence internationale écornée par les décolonisations indochinoise et algérienne.

### 2.2.3.2. L'élaboration de la doctrine d'emploi

Façonnée par les généraux Gallois, Beaufre et Poirier, la doctrine d'emploi conjugue dès le départ les principes de suffisance (pas de parité avec les USA), de fiabilité et de crédibilité. L'arme ne sera utilisée que si les intérêts vitaux sont menacés, elle ne vise personne en particulier « dissuasion tous azimuts relativisée en 67 par de Gaulle qui déclarera toutefois un recentrage sur l'ennemi principal » aucun partage de la décision d'emploi n'est envisagé, la volonté de mise en œuvre est affirmée et repose sur la forte personnalité du général de Gaulle, enfin, le concept retenu est une doctrine du « faible au fort » (l'atome joue le rôle d'égalisateur de puissance selon l'expression du général Gallois) et se traduit dès le départ par un principe du « non-emploi » : l'adversaire potentiel est dissuadé d'attaquer.

Alors qu'elle devient une arme diplomatique, la bombe nucléaire ne s'oppose pas pour autant à l'action. Il est vrai qu'en raison de ses propriétés extraordinaires, la dissuasion s'est momentanément hissée à un niveau exceptionnel et a tenu une place exorbitante dans le contexte de bipolarisation tant la menace d'emploi était possible par une des parties. Pourtant, au delà de cette menace, l'existence des forces nucléaires confère bien des degrés supplémentaires de liberté d'action parce que, en réserve, elles maintiennent la sûreté générale de l'action classique en cours. Ainsi, le dénouement de la crise de Suez aurait certainement été autre sans les pressions « atomiques » de Boulganine sur la coalition franco-britannique.

## 2.2.4. Développement des moyens et évolutions de la doctrine

Si les armes nucléaires disposent d'une grande capacité unitaire de destruction, avec leurs vecteurs, elles sont en constante évolution pour gagner en efficacité maline, discrétion et invulnérabilité.

La bombe A est opérationnelle le 13 février 1960 après l'explosion de Reganne, la bombe H le sera en 68. Mais les porteurs restent aériens (Mirage IV) donc vulnérables. Le choix se porte alors sur des missiles balistiques basés à terre (Plateau d'Albion) mais qui restent eux aussi vulnérables à une frappe nucléaire

---

<sup>8</sup> Commissariat à l'Énergie Atomique créé par le Général de Gaulle le 18 octobre 1945.

préventive de l'ennemi. Il faudra attendre 1972 pour assister à la première patrouille du REDOUTABLE et bénéficier ainsi d'une dissuasion nucléaire discrète et quasiment invulnérable.

Par la suite, les évolutions de concepts et de technologies sont venues perturber le message initial de la dissuasion et l'on a assisté au début des années 80 au développement et à la mise en place sur le sol allemand de missiles nucléaires sol-sol (Pluton – 120 km) destinés à contrer tactiquement une invasion venue de l'Est. Néanmoins, leur utilisation dans un cadre tactique ne répondait pas aux principes de « défense des intérêts vitaux » et de « non-emploi », en outre leur emploi sur le sol allemand posait un problème politique. Ainsi, le programme de missiles « Hades » à portée intermédiaire (460 km donc basés sur le territoire français) fut lancé pour signifier « un ultime avertissement » : en cas de défaite radicale des armes françaises sur le champ terrestre, la France n'est pas prête à se laisser envahir et déclenchera un feu nucléaire massif. Finalement, avant même son déploiement, le programme « Hades » fut démantelé en raison de la chute du mur de Berlin et de la réunification allemande.

Aujourd'hui, après l'abandon de la composante « pré-stratégique Hades » et des missiles enterrés du plateau d'Albion, la dissuasion française dispose de deux composantes :

- une sous-marine avec les 16 missiles M45<sup>9</sup> embarqués sur SNLE,
- une aéroportée avec l'ASMP<sup>10</sup> qui équipe les avions MIRAGE 2000 N et les Super Etendard Modernisé.

Par ailleurs, malgré le processus d'élargissement européen et la participation de la France à l'Alliance, la dissuasion est toujours restée très nationale. L'échec du plan Fouchet pour « une dissuasion élargie » avec l'Allemagne en 64 ou celui prôné par Alain Juppé en 96 pour « une dissuasion concertée » en sont l'illustration. Cela ne signifiait pas pour autant que la France serait restée insensible et neutre face à une éventuelle agression dont aurait été victime l'Allemagne ou un autre pays européen. Jacques Chirac et John Major avaient déjà déclaré en 1996 « qu'ils n'imaginaient pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de leur pays puissent être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre le soient aussi » et des discussions entre états-majors furent lancées.

Ainsi donc, le credo stratégique national de dissuasion nucléaire, depuis son fondement et jusqu'en juin 2001 reposait sur le triptyque : arme de non-emploi en premier, politique d'indépendance et protection des intérêts vitaux, fidélité à l'Alliance et solidarité européenne. Pourtant, l'évolution du contexte international, sans menace majeure ou ennemi désigné depuis les années 90, a conduit certains « penseurs » à se demander dans quelle mesure la possession d'armes nucléaires restait pertinente, pourquoi la dissuasion nucléaire française restait un des piliers de la défense, forte consommatrice de budget ? Par ailleurs fallait-il pour autant signer un chèque en blanc et renoncer à un système de défense, à une assurance vie, sous prétexte de mondialisation et d'accalmie internationale momentanée ?

## 2.3. L'adaptation du concept de dissuasion à la géopolitique du 21<sup>ème</sup> siècle

### 2.3.1. Un environnement de défense troublé

Le délitement de l'URSS, la fin de la sanctuarisation des territoires maintenant soumis aux menaces de « l'hypercentisme », l'avenir incertain du continent indien, la bombe musulmane du Pakistan, les nouvelles menaces en Orient ou le réveil de la Chine, les Etats voyous et leurs aspirations nihilistes, la prolifération des armes de destruction massives ou encore la diffusion de vecteurs intercontinentaux n'ont fait qu'augmenter l'éventail des menaces potentielles. Ces menaces avaient néanmoins globalement été perçues dans le livre blanc de 94, et, sans attendre le 11 septembre 2001, dès l'an 2000 apparaissait une nécessaire évolution de la stratégie de dissuasion qui devait à la fois prendre en compte :

- Les importants stocks d'arsenaux tactiques non inclus dans les accords SALT (environ 35000 têtes),
- Les incertitudes sur l'évolution des pays de l'EST, « nucléarisés ou pas ».
- La rapide croissance asiatique dans un contexte de rivalités et de prolifération d'armes de destruction massive.
- Les incertitudes en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et la détermination des acteurs régionaux (prolifération balistique<sup>11</sup>, armes de destruction massive)
- L'instabilité générale économique, politique et démographique sur fond de montée de l'islamisme.

<sup>9</sup> Six têtes de 150 kilotonnes par missiles

<sup>10</sup> Air-Sol Moyenne Portée – 300 km.

<sup>11</sup> Tir d'un missile au dessus de l'île de Lampedusa en 1998.

– Enfin, la volonté française de conserver son autonomie stratégique.

Les armes nucléaires ne pouvaient jouer, au moins pour un temps, le même rôle que durant la guerre froide. Evidente était la nécessité de passer à une autre stratégie, différente des dissuasions « tous azimuts » et « faible au fort » sur laquelle notre pays fondait la possession de ces armes. Mais quel rôle nouveau, où et pour qui : la France, l'Europe ... ? La nouvelle stratégie de dissuasion fut présentée par le Président de la République le 08 juin 2001.

### 2.3.2. Une doctrine revisitée pour faire face aux nouvelles menaces

Cette nouvelle doctrine reste très proche de la précédente, dans le cadre maintenu d'une politique de non-emploi, et continue à placer la dissuasion nucléaire au cœur de la défense nationale.

« Notre dissuasion garantit, en premier lieu, que la France ne sera jamais mise en cause par une puissance majeure animée d'intention hostile et prête à recourir à tous les moyens pour les concrétiser. Nos forces nucléaires ne sont dirigées contre aucun pays et nous avons toujours refusé que cette arme puisse être considérée comme une arme de bataille [...] La dissuasion doit également nous permettre de faire face aux menaces que pourrait faire peser sur nos intérêts vitaux des puissances régionales dotées d'armes de destruction massive..... nucléaires, bactériologiques ou chimiques. S'ils étaient animés d'intentions hostiles à notre égard, les dirigeants de ces états doivent savoir qu'ils s'exposeraient à des dommages absolument inacceptables pour eux. Et dans ce cas, le choix ne serait pas entre l'anéantissement complet d'un pays ou rien [...] mais le choix pourrait d'abord se porter sur les « centres de pouvoirs économique, politique ou militaire ».

« La France doit disposer d'un ensemble suffisamment diversifié pour assurer la crédibilité de notre dissuasion en toutes circonstances et quelles que soient la localisation ou la nature de la menace »<sup>12</sup>

Cette déclaration a depuis été complétée, notamment par le Premier ministre le 16 octobre 2003 devant l'IHEDN :

« Les forces nucléaires sont adaptées pour faire face à une diversité de scénarios de chantage et de menaces auxquels nous expose de façon de plus en plus plausible le développement d'armes de destruction massive dans le monde [...] Leur conception, leur programmation évoluent avec notre environnement et l'analyse des menaces ».

On trouve ainsi dans la nouvelle doctrine de dissuasion française les points fondamentaux suivants :

- La réaffirmation du principe d'ambiguïté. En effet, la nature des intérêts vitaux n'est pas précisée afin de dénier à un adversaire potentiel, qui connaîtrait par avance ces intérêts, l'évaluation des risques d'une attaque nucléaire.
- Le refus du concept de non-emploi en premier. Le nucléaire ne dissuade pas que le nucléaire : celui qui a recours à des armes de destruction massives s'expose à une frappe nucléaire quelles que soient les circonstances.
- L'aptitude à faire face aux nouvelles menaces. Donc la prise en compte des menaces que représentent :
  - les puissances régionales dotées d'armes de destruction massive,
  - les puissances régionales qui soutiennent les mouvements terroristes,
  - les groupes terroristes qui viendraient à utiliser des armes de destruction massives.
- La flexibilité qui permet d'adapter la menace à l'enjeu du conflit : « ...le choix n'est pas entre l'anéantissement complet d'un pays ou l'inaction. Les dommages s'exerceraient sur les centres politiques, économiques... »
- L'ultime avertissement qui vient marquer le moment venu que les intérêts vitaux de la France sont en jeu et qu'elle est déterminée à les sauvegarder
- La souplesse, la stricte suffisance et la crédibilité « ...la France devra disposer d'un armement nucléaire crédible, adapté et offrant un maximum de souplesse ».
- Enfin, la dissuasion concertée : « ... la France tiendra compte de la solidarité croissante des pays de l'Union ».

Cette doctrine marque un tournant pris à l'aune du 21<sup>ème</sup> siècle, elle enterre l'idée selon laquelle le nucléaire ne dissuade que le nucléaire. Même si l'idée de destruction de masse reste présente dans le concept général de dissuasion, elle est à cet effet, les armes sont modernisées pour offrir plus de souplesse et de flexibilité

<sup>12</sup> Président de la République le 08 juin 2001 devant l'IHEDN.

afin de « marquer , le moment venu, notre détermination », tout en limitant les « dommages collatéraux » grâce à un ciblage précis des objectifs.

### 2.3.3. Souplesse et la flexibilité des nouveaux moyens

L'évolution des systèmes d'armes nucléaires, lancée d'un commun accord par le Président Jacques Chirac et son Premier ministre Lionel Jospin, concerne la Force Océanique Stratégique (FOST) avec la construction du quatrième SNLE-NG et le programme de missiles sous-marins M51<sup>13</sup>, sur la modernisation de l'ASMP (qui devient l'ASMP Amélioré) et l'achèvement du système de simulation Laser mégajoule. En matière d'emploi, les changements majeurs concernent notamment:

- La possibilité de « re ciblage à la mer » des têtes nucléaires jusqu'alors programmées sur des objectifs « pré-définis » sans possibilité de changement..
- L'étude du lancement opérationnel d'un nombre limité de missiles au lieu d'une salve de 16 missiles dont l'objectif, dans un contexte de guerre froide, était de tuer le plus de monde possible tout en saturant les défenses anti-missiles adverses. Cette souplesse permet à la France de moduler ses frappes pour ne couper qu'une seule tête.
- L'augmentation de la portée du M51 et l'amélioration de sa précision.
- Enfin, l'augmentation des qualités de discrétion du 4ième SNLE : le Terrible.

En conclusion, dans la mesure où les relations internationales interviennent dans un milieu par nature conflictuel, les armes nucléaires constituent la seule assurance véritablement durable et fiable « contre l'imprévisibilité de la mauvaise rencontre d'un projet antagoniste ». Ainsi, la dissuasion nucléaire constitue bien un des fondements de la défense nationale et la doctrine d'emploi présentée par le Président de la République en juin 2001 est bien de nature à faire face aux nouvelles menaces avec le plus d'efficacité possible tout en assurant les « anciennes fonctions » de l'arme nucléaire, à savoir :

- Conserver une assurance contre la résurgence d'une menace majeure.
- Conserver une autonomie politico-stratégique quoiqu'il puisse arriver, sans demander une quelconque « autorisation d'emploi » à un autre Etat ou à un organe « supra-étatique ».
- Bénéficier de la liberté suffisante pour conduire une opération limitée aux armes conventionnelles. Le parapluie nucléaire devient un outil permettant de dégager des degrés de liberté d'action pour les forces qui seront réellement employées dans des zones où pourrait s'exercer un chantage nucléaire.
- Conserver une crédibilité diplomatique même en cas de rupture du processus européen. Les capacités françaises deviennent alors un instrument de dialogue mondial avec nombre de puissances anciennes ou nouvelles (les discussions ne sont jamais les mêmes que l'on parle ou non avec un Etat nucléaire : cf intervention US en Irak et non en Corée du Nord en 2003).

Et enfin être à même de répondre à un besoin collectif ou européen. L'arme française est alors un facteur de puissance en réserve de l'Europe, un instrument de sûreté collectif face à la Russie ou la Chine.

## 2.4. La préservation du rang de la France

### 2.4.1. Les attributs de la puissance française

La France n'est sans doute plus aujourd'hui une grande puissance si on la compare à l'hyper-puissance américaine. Toutefois elle possède encore une grande partie des attributs majeurs de la puissance. Tout d'abord son PNB est parmi les plus importants au monde (21 500 \$ par habitant contre 35 000 \$ pour les USA et 23 000 \$ pour le Japon). Si elle a incontestablement un problème démographique à terme avec un vieillissement de sa population obligeant la France à recourir une nouvelle fois à l'immigration, l'espérance de vie, la mortalité infantile et le taux d'alphabétisation sont élevés. Elle a un outil industriel de qualité et possède une place financière reconnue, ainsi que de grandes banques qui constituent le cœur des investissements internationaux. La diplomatie française joue un rôle de tout premier plan et la position de la France lors de la guerre en Irak, notamment au regard des réactions des USA (G.W. Bush dira : « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous. ») prouve qu'elle est encore largement respectée. Elle possède une force de frappe militaire importante et surtout elle conserve une autonomie stratégique qui la rend indépendante sur la scène internationale. Elle a une capacité à innover, à inventer et à diffuser des biens et

---

<sup>13</sup> Destinés à remplacer, à l'horizon 2008, les anciens M45

des services indispensables au marché mondial. Elle possède des firmes multinationales présentes sur tous les continents. Enfin la France, grâce à la francophonie, est vecteur d'un rayonnement culturel partout dans le monde. Le français est toujours une langue reconnue dans les relations diplomatiques, même si elle est de moins en moins pratiquée. Mais surtout la France est toujours reconnue comme étant le pays des droits de l'homme.

La France de par son histoire de puissance coloniale a des responsabilités sur le long terme vis à vis de ses anciennes colonies. Ainsi des liens historiques créent non seulement une vaste zone francophone, mais également une obligation de solidarité et d'entraide. Pendant longtemps l'Afrique a fait partie des fonctions régaliennes de la France. Elle contribue à la grandeur politique et diplomatique de la France sur la scène internationale et vis à vis des USA. Sous de Gaulle et Mitterrand, l'Afrique est une zone d'influence considérable et prioritaire, sur le plan politique, économique et culturel. On parle alors de « chasse gardée » ou de « pré-carré ». La France intervient en Afrique à la suite du coup d'Etat au Sénégal en 1962 ou au Gabon en 1964. Elle envoie des parachutistes sur Kolwézi au Zaïre en 1978, s'oppose aux ambitions libyennes au Tchad en 1986, intervient au Gabon ou au Zaïre en 1990 et au Rwanda en 1994. Mais en 1996, la politique de la France en Afrique change. Elle ne veut plus jouer le rôle de « gendarme de l'Afrique » (dixit le ministre de la coopération en 1996). En 1999, le Président Chirac déclarera que l'aide française vise à aider les pays qui s'aident eux-mêmes par de la bonne gouvernance, alors que pendant ce temps les USA (en avril 1998) parlent de "trade but not aid". A cette même époque la fin du ministère de la coopération qui est regroupé avec le ministère des affaires étrangères entraîne une diminution des préoccupations africaines, au profit d'une réorientation de la politique extérieure vers l'Europe centrale et orientale. En 2003 pourtant la France redécouvre l'Afrique et le président Chirac fait de l'Afrique une nouvelle priorité. Ces nombreux changements d'attitude de la France sur le continent noir ne peut qu'entraîner de perturbations nuisibles pour la crédibilité de la France sur la scène internationale.

La France possède également de nombreux territoires et départements d'outre-mer, répartis sur l'ensemble des océans, qui grâce aux zones économiques exclusives, placent la France au 3<sup>ème</sup> rang des puissances maritimes. La France est très étroitement liée à ses DOM-TOM. Ainsi la « compensation » versée au gouvernement de la Polynésie pour compenser la fin des essais nucléaires, qui devait cesser en 2005, sera prorogée sans limite de délai, et ce depuis l'intervention du Président de la république à Tahiti en juillet 2003. Avec la Guyane, la France possède une remarquable fenêtre sur l'espace.

La France est également membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est sans doute une des plus grandes victoires française de la seconde guerre mondiale, car a priori rien ne prédisposait la France à faire partie du concert des 5 grandes nations de l'après-guerre.

Par ailleurs la France a fait le choix, déjà avant la crise de Suez, de devenir une puissance nucléaire et aujourd'hui la dissuasion est le fondement majeur de notre défense.

En tant que puissance, la France se doit de préserver un certain nombre d'intérêts.

#### 2.4.2. La sauvegarde des intérêts de la France

Le champ recouvert par la notion d'intérêts n'est pas défini de manière précise. Toutefois on peut reconnaître à la France trois catégories d'intérêts :

- les intérêts vitaux qui comprennent le territoire et ses approches, la population et la souveraineté partout dans le monde ;
- les intérêts stratégiques qui englobent le maintien de la paix en Europe et en Méditerranée et la préservation des espaces nécessaires à l'économie ;
- les intérêts de puissance car la France est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et est une puissance nucléaire.
- Le rang de la France et son corollaire, la défense de ses intérêts, sont dimensionnant dans le format et la cohérence des forces arrêtés pour 2015.

#### 2.4.3. La dimension militaire

Ces éléments lui confèrent un rang particulier sur la scène internationale qu'elle se doit de tenir. Pour tenir ce rang, les forces militaires françaises doivent pouvoir être projetées dans des délais raisonnables sur l'ensemble des mers et continents du globe. Ainsi l'armée de terre doit pouvoir projeter 20 000 hommes sur plusieurs théâtres, sans limite de durée (ou 26 000 hommes sur un an) ou 50 000 hommes dans un conflit majeur dans le cadre de l'Alliance Atlantique. La marine doit pouvoir mettre en œuvre un groupe aéronaval et un groupe amphibie (avec 1400 hommes projetés) et des SNA. L'armée de l'air doit pouvoir déployer 100

avions et moyens de ravitaillement ainsi qu'un groupe de transport (1500 hommes à 5000 kilomètres). La gendarmerie doit pouvoir projeter 600 gendarmes à l'extérieur des frontières.

Durant la guerre froide, l'ennemi unique reconnu était le Pacte de Varsovie. L'ensemble des composantes militaires étaient organisées pour répondre à une menace d'envergure en provenance du front de l'Est. A partir de 1991 la menace est devenue plus diffuse. De plus, le conflit en Ex-Yougoslavie laissait présager des conflits régionaux, sous-tendus par les revendications ethniques ou religieuses. Dans ce contexte stratégique en pleine mutation, le Livre Blanc de 1994 a défini 6 scénarios de crise afin que les forces armées puissent faire face en tout temps (hors temps de guerre) à ses obligations :

- S1 : conflit régional ne mettant pas en cause les intérêts de la France
- S2 : conflit régional pouvant mettre en cause les intérêts de la France
- S3 : atteinte à l'intégrité du Territoire hors métropole
- S4 : mise en œuvre des accords de défense
- S5 : action en faveur de la paix et du droit international
- S6 : résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale

Pour chacun de ces scénarios, les moyens militaires doivent être déployés pour préserver les intérêts de la France.

#### 2.4.4. La construction européenne

Le processus de la construction européenne est engagé dès l'immédiat après-guerre en vue de fonder une paix durable sur la réconciliation des anciens ennemis, en particulier la France et l'Allemagne. L'objectif est également d'opposer un pôle de résistance à la menace soviétique en favorisant, par l'ouverture des frontières, le développement économique et le bien-être social dans la partie du continent européen qui a échappé à l'occupation de l'Armée rouge. En 1950, Robert Schuman propose la mise en commun, sous une Haute Autorité supranationale, des industries du charbon et de l'acier, alors considérées comme les bases de l'industrie de guerre. Le 18 avril 1951, le traité de Paris institue le Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Jean Monet devient président de la Haute Autorité. L'Europe des pères fondateurs, que sont Monet et Schuman, a depuis très largement évolué. Ce n'est plus seulement une communauté économique puisque les domaines de compétences de l'Union comprennent désormais la justice, la sécurité, le renseignement, et la politique de défense.

En matière de défense, le processus de définition d'une politique étrangère de sécurité commune (PESC) comprenant la PESD<sup>14</sup> s'est accéléré avec le sommet franco-britannique de St-Malo (1998) au cours duquel la Grande-Bretagne, faute de pouvoir faire autrement, a affiché sa volonté de conférer à l'UE des moyens d'action. Après le sommet de Cologne en 1999 où l'UE a défini les domaines d'actions de la PESD en les limitant aux missions dites de Pétersberg<sup>15</sup>, celui d'Helsinki a vu la définition d'un « Headline goal » dont l'objectif est de déployer 60 000 hommes en 60 jours dès 2003. Enfin à Laeken en décembre 2001, l'Union européenne a émis une déclaration d'opérabilité, signifiant la capacité des forces et des états-majors à remplir les missions qui pourraient leur être confiées. Chaque sommet européen est l'occasion de renforcer cette Europe de la défense dans laquelle la France veut jouer un rôle moteur. Ainsi la France est présente dans l'ensemble des structures militaires européennes que ce soit au sein du corps européen (origine le sommet franco-allemand de La Rochelle du 21 mai 1992 ; composé de 60 000 hommes comprenant un corps organique permanent, dont la brigade franco-allemande, et des éléments prédésignés pour emploi ; missions aide humanitaire, restauration et maintien de la paix, combats de haute intensité) ; de la brigade franco-allemande (unité interarmes binationale qui participe aux efforts de rapprochement franco-allemand ; unité placée dès le temps de paix sous le commandement opérationnel du corps européen) ; du groupe aérien européen (ce n'est pas une force multinationale, mais elle concentre ses efforts sur une connaissance approfondie de l'organisation, du fonctionnement et des conditions d'emploi des moyens des armées de l'air des Etats membres) ; de l'EUROFOR (force multinationale d'action rapide, dotée de forces légères rassemblées sur demande, et agissant dans le cadre des missions de Petersberg) et de l'EUROMARFOR (comprend la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal ; mise en commun de capacités aériennes et amphibies pour la constitution d'une force multinationale dans le cadre des missions de Pétersberg).

Mais la France participe également aux alliances et structures de coopération internationale en matière de défense. Ainsi, si la France ne participe plus au commandement militaire intégré de l'OTAN depuis 1966,

<sup>14</sup> Politique européenne de sécurité et de défense.

<sup>15</sup> Missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix, missions de forces de combat pour la gestion de crise y compris les missions de rétablissement de la paix.

elle reste proche de l'organisation par l'intermédiaire des accords Ailleret-Lemnitzer de 1967. Depuis 1996, elle participe aux structures intergouvernementales (CNA, SG, MILCOM, EMI, Agences, écoles) en tant que membre de l'Alliance, dispose de « missions militaires » auprès des grands commandements et a maintenu une trentaine d'officiers au sein de la structure intégrée. Ce sont en tout 200 militaires qui oeuvrent au sein de l'OTAN.

#### 2.4.5. Rôle des forces armées en protection du territoire

Les menaces ont considérablement changé depuis quinze ans, à l'instar des équilibres géopolitiques. Les forces armées ont connu une refondation pour y répondre, la troisième depuis Louvois selon certains historiens ; celle-ci a donné naissance à une nouvelle armée, professionnalisée et organisée en réservoirs de forces. La globalité de la défense, affirmée depuis 1959, est une réalité toujours plus marquée, et la collaboration interministérielle est accrue depuis quinze ans pour les défenses économique, militaire et civile. Ce nouveau modèle d'armée s'adapte tant aux opérations extérieures (OPEX) qu'aux opérations de projection intérieure (OPINT) de défense militaire du territoire, c'est à dire de défense opérationnelle du territoire, de défenses maritime et aérienne, ou de défense civile.

L'actualité de ces quatre dernières années illustre bien l'engagement de nos forces dans ce type d'actions, par exemple lors des tempêtes de fin 1999 début 2000, de la dépollution de nos côtes ou dans le cadre du plan VIGIPIRATE.

Les forces armées constituent pour le politique une puissance d'action fiable, théoriquement souple, rapide et efficace, face à une menace sur le territoire.

La fiabilité est sans doute le reflet d'une organisation civilo-militaire transverse ; celle-ci permet de donner des missions nécessitant de gros moyens, avec une mise en œuvre suffisamment souple en théorie pour être efficace. Ce système appelle certains commentaires de fond.

##### 2.4.5.1. Une organisation adaptée dans les textes au caractère transverse de la défense du territoire

Cette organisation est fixée par l'arrêté du 28 juin 2000 relatif à l'organisation territoriale interarmées de défense, et complétée par les décrets de juin 2001 et janvier 2002.

Elle se fonde sur le principe de discontinuité de l'autorité de l'Etat et s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000 sur un découpage territorial interarmées en sept zones de défense, placées sous l'autorité du préfet de zone de défense et du chef d'état-major des armées (CEMA). Les officiers généraux de zone de défense (OGZD) ainsi que les délégués militaires départementaux (DMD) exercent des responsabilités dans l'organisation territoriale interarmées .

En cas d'intervention pour la défense civile, les armées et services concernés agissent conformément aux objectifs définis par l'autorité civile, après réquisition ou demande de concours. En cas de mise en œuvre des mesures de défense opérationnelle du territoire, les forces désignées sont placées sous les ordres des commandants de zone de défense territorialement compétents.

Les protagonistes sont donc au niveau national, le CEMA et ses chefs d'état-major, ainsi que le ministre de l'intérieur ; au niveau zonal, les OGZD, les commandants de régions et les préfets de zones de défense, certains rôles pouvant être cumulés comme par exemple à Metz ; enfin, au niveau local, les préfets de département, les DMD et les unités, chaque niveau dialoguant avec les autres niveaux.

##### 2.4.5.2. Le but est de fournir au politique des moyens importants pour agir rapidement et efficacement face à une situation de crise.

Les forces armées peuvent recevoir des missions de participation à la défense civile, ou de contribution à la défense générale.

Pour cela, elles peuvent être constituées du personnel des unités locales, ou renforcées de troupes de toutes les armées ou services, d'active ou de réserve, venant d'autres régions. La région terre Nord-Est a ainsi fourni des unités de réservistes durant l'été 2003 à la région Sud-Est pour lutter contre les feux de forêt.

La chaîne de décision et de coordination part de l'autorité civile, qui établit une requête au DMD en terme d'effet à obtenir. L'expertise des militaires traduit ceci au niveau zonal en unités, matériels, missions, moyens de logistique, de commandement et de mesures de coordination ; l'OGZD soumet la requête et les

moyens associés au Centre de Planification et de conduite des Opérations (CPCO), donc au CEMA, qui rédige un ordre d'engagement adéquat. En cas de mise en danger de vies, le DMD a la possibilité de donner directement l'ordre sous sa responsabilité aux unités, et de rendre compte dès que possible au CPCO.

Cette chaîne interministérielle peut être sans doute considérée comme parfois lourde à mettre en œuvre pour faire intervenir de petits moyens. Il peut en effet être difficile pour un préfet de zone de demander l'autorisation au CEMA dès qu'il a besoin de la moindre section.

Tout ce travail nécessite une planification très fine en amont au niveau civilo-militaire, une connaissance mutuelle des intervenants, et un programme d'instruction et d'entraînement. C'est pourquoi des exercices « grandeur nature » ont lieu de plus en plus souvent, à l'instar de la simulation d'incident NRBC qui a eu lieu à Paris en Novembre 2003.

#### 2.4.5.3. Un système porteur de sens.

Cette chaîne décisionnelle et opérationnelle illustre bien la déconcentration. En effet, localement, le représentant de l'autorité politique décide de l'engagement de moyens militaires. Le commandement militaire est en fait responsable des moyens à fournir et coordonne l'action. Par souci d'efficacité, le haut commandement peut même être temporairement écarté de la décision initiale comme nous l'avons déjà expliqué.

Par ailleurs, en terme d'image, les missions de défense civile permettent aux armées de montrer aux citoyens que leurs impôts peuvent directement leur être utiles, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le recrutement, le lien soldat-citoyen et la légitimité des armées.

Enfin, se pose le problème du positionnement du soldat par rapport à la nation et à l'Etat. A l'heure d'une révision du statut général des militaires, il semble important d'affirmer que même si dans les faits, le soldat est à la disposition et aux ordres de l'Etat, il est d'abord au service de la nation, ce qui n'apparaissait plus dans le rapport de proposition de réforme du statut général des militaires, publié début décembre 2003. Egalement, le soldat est à présent un professionnel. Il n'a donc pas à être à la disposition des forces de police dans le cadre du plan VIGIPIRATE, mais c'est la police qui doit se positionner en appui des militaires pour des missions de surveillance ou de reconnaissance par exemple. Les patrouilles parisiennes en Île de France ont d'ailleurs été réorganisées en ce sens.

#### 2.4.5.4. Missions pouvant ressortir aux forces armées

La tentation pour tout gouvernement est de recourir systématiquement aux forces armées en cas de crise ou d'incident mineur sur le territoire, y compris une grève dans un secteur assurant une mission de service public. L'Armée est en effet une force disponible, bien équipée, dont le coût d'engagement est presque nul et en tout cas bien inférieur à celui d'une société privée.

Dès lors qu'une mission nécessite l'emploi éventuel de la force publique et le cas échéant l'usage des armes, aucune autre institution que l'Armée n'est fondée à intervenir en complément des forces de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories. Il conviendrait cependant de savoir dans quelle mesure les armées engagées pourraient bénéficier de plus d'autonomie dans l'accomplissement de leur mission comme dans le cadre des patrouilles VIGIPIRATE. Rien n'oblige en effet que les militaires soient systématiquement accompagnés par un gendarme ou policier dès lors qu'ils se seraient vu confier une mission précise du commandant de la force publique territorialement compétent (officier de gendarmerie ou commissaire de police selon la zone). En effet, l'article 73 du CPP permet à toute personne constatant un crime ou délit flagrant d'en interpellier l'auteur pour le remettre à un officier de police judiciaire, conjugué au droit de légitime défense de soi-même ou d'autrui suffisent à un militaire entraîné à cette mission pour agir seul. En ce qui concerne la poursuite de l'enquête, elle serait naturellement assurée par un OPJ. Rien ne justifie en effet de former des OPJ dans les forces armées. L'Etat attend avant tout de l'armée une occupation du terrain et non une énième unité de police judiciaire. La difficulté actuelle réside cependant dans le fait que les armées ne sont pas préparées aux missions de sécurité publique.

Il est souhaitable d'employer les unités aux ordres de leurs chefs et en unités constituées pour des missions comme l'interdiction ou la sécurisation d'une zone.

Lorsque la protection du territoire, au sens civil du terme, requiert des moyens spécialisés détenus par les armées, le recours dans l'urgence à ces moyens n'appelle pas de difficulté. Il en est ainsi des moyens de

franchissement du génie lors d'inondations, du recours au service de santé des armées en cas de calamité conséquente... Tant que les militaires engagés sont utilisés dans leur domaine de compétences, les opérations intérieures n'appellent pas de contestation dans les rangs. En revanche, lorsque les armées sont utilisées comme simple réservoir de main d'œuvre pour des missions peu valorisantes comme le ramassage des ordures ménagères, le recours aux armées est contestable. Cependant, la limite reste difficile à définir : le transport de paille consécutif à la sécheresse devait-il être confié aux armées, s'agissant d'une cause nationale ? Les armées disposent bien d'unités spécialisées dans le transport, leur utilisation était donc adaptée et peu coûteuse. Le recours à des sociétés civiles demeurerait cependant possible du point de vue opérationnel, les armées n'apportant aucune plus value.

#### 2.4.5.5. Cadre juridique des interventions

Les armées disposent d'une structure très hiérarchisée et centralisée jusqu'au niveau du CEMA . Tout recours aux armées nécessite donc l'accord du CEMA. Les échelons intermédiaires que sont par exemple les commandants de région ou DMD devraient pouvoir disposer de plus d'autonomie dans la mesure où ils disposent des moyens nécessaires à leur niveau, à l'instar de ce qui s'est fait en police et gendarmerie, à savoir la zonalisation des forces mobiles.

Un deuxième écueil doit être résolu : la déconcentration à outrance au sein du ministère de l'intérieur conduit les préfets de département à diriger seuls les plus grandes opérations de maintien de l'ordre ou de secours, alors que certaines devraient être confiées au préfet de zone, en application notamment du décret de janvier 2002 sur les attributions du préfet de zone. De ce fait, les échelons militaires zonaux se trouvent soit écartés de fait de toute conception zonale, soit réduits à être les subordonnés des préfets de département dans ce genre d'opérations, au même titre que les directeurs départementaux agissant en période normale dans le département. Le sommet du G8 dans sa conception illustre parfaitement cette difficulté.

### 2.5. L'autonomie stratégique en partie liée à une restructuration de l'industrie de défense

#### 2.5.1. La position du livre Blanc

Le livre blanc de la défense explique que la politique d'armement est un élément essentiel de la politique de défense. Elle assure l'équipement des forces armées. Elle est donc l'un des instruments de souveraineté de la nation.

La politique d'armement s'insère également dans la politique industrielle du pays. Sa compétitivité est fondamentale. Il s'agit d'une nécessité vitale pour permettre aux armées de disposer de la qualité et de la quantité nécessaires à leur équipement en fonction des ressources financières disponibles. La compétitivité est aussi source d'efficacité de notre politique d'exportation qui produit à son tour des effets bénéfiques sur les coûts supportés par nos forces pour l'acquisition de leurs équipements. Disposer des outils et des capacités technologiques que requièrent nos forces, dans des conditions compatibles avec la nature de l'effort que la nation entend consacrer à sa défense, exige la vigilance de l'Etat sur la disponibilité des compétences aujourd'hui et demain.

Mais de profondes restructurations de l'outil industriel sont indispensables au plan national, comme au plan européen. Une révision des programmes est en outre à prévoir, en fonction des modifications des menaces et des risques, des choix technologiques et des arbitrages financiers.

Encore faut-il que ces mutations s'accomplissent dans le respect des objectifs supérieurs de la Nation et soient traitées comme un investissement pour l'avenir. Faute de continuité dans cet effort, les missions de nos forces ne pourront être assurées en totalité et notre industrie de défense devra s'effacer, tout comme probablement l'industrie de défense européenne dont elle constitue un élément majeur.

Le Ministère de la Défense, responsable de la politique d'armement et de la tutelle du secteur industriel correspondant, doit conduire les évolutions nécessaires :

en menant une véritable réflexion stratégique en matière technologique industrielle et de recherche de défense, pour mieux préparer l'avenir,

en prenant en compte, comme un impératif et une chance, les nouveaux enjeux européens,

en rénovant les relations qu'entretiennent l'Etat et les industries d'armement,

en associant à une politique de maîtrise des flux d'armements une politique d'exportation qui conservera à notre pays son autonomie et sa responsabilité sur la scène mondiale.

Le livre blanc sur la défense montre bien la relation entre la défense et les choix industriels ou technologiques. En particulier, il montre que la France doit se doter d'un outil permanent sur l'analyse stratégique des technologies de défense. Il est aussi précisé dans quels domaines la France doit maîtriser la conception, la fabrication et la mise en œuvre des systèmes et dans quels domaines elle peut engager des coopérations, tout en conservant cependant les compétences et la capacité à développer et à fabriquer seule si nécessaire.

L'appareil industriel de l'industrie de la défense doit être adapté afin de se préparer à réaliser les systèmes d'armes performants. Et c'est une tâche de l'Etat que de veiller en permanence au maintien de l'aptitude industrielle.

Cette réforme planifiée de l'outil de défense jusqu'à l'horizon 2015 a plusieurs objectifs: la professionnalisation, la réorganisation et la poursuite de la modernisation des forces d'une part, l'adaptation de l'industrie de défense d'autre part. A ce titre, la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 définit les moyens humains et financiers dont bénéficiera le ministère. L'autonomie stratégique est un élément essentiel de l'indépendance et de la liberté d'action de la France. C'est un choix ancien qui a été donné par le Général de Gaulle. Il permet la conjugaison d'une ambition forte en matière de défense et d'une volonté politique affirmée. Elle impose de maîtriser des compétences et des technologies essentielles qui font de la France des partenaires incontournables dont les options politiques et militaires doivent être prises en considération.

La dissuasion est au cœur des moyens garantissant à la France l'autonomie stratégique dont découle sa politique de défense. Elle constitue la garantie fondamentale contre toute menace sur nos intérêts vitaux qui pourrait provenir de puissances militaires majeures, animées d'intentions hostiles et prêtes à recourir à tous les moyens nécessaires pour les concrétiser. Elle permet de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur les intérêts vitaux des puissances dotées d'armes de destruction massive du fait de la prolifération balistique et du développement de nouvelles armes nucléaires, biologiques ou chimiques. Elle reste caractérisée, dans notre stratégie, par un concept de non emploi. Elle implique de disposer de moyens diversifiés permettant d'assurer sa crédibilité face aux évolutions des menaces, quelles que soient leur localisation et leur nature. Elle repose sur des missiles balistiques emportés par des sous-marins nucléaires et des missiles aérobies emportés par des avions. Le développement des moyens de simulation préservera l'adaptation des forces nucléaires à l'évolution technologique et donc la crédibilité et la pérennité de la dissuasion.

### 2.5.2. L'analyse du Ministre de la Défense

La Ministre de la Défense a avancé l'idée force que la France, pour assurer son autonomie stratégique, doit disposer d'entreprises performantes. L'autonomie stratégique n'est ni un concept abstrait, ni un prétexte destiné au soutien de notre industrie pour des raisons commerciales. Les conditions d'accès aux technologies nécessaires à la dissuasion, au spatial ou encore aux missiles de croisière sont là pour nous le rappeler. L'autonomie stratégique est une nécessité. Elle se nourrit de la recherche. Si la loi de programmation est principalement orientée vers la production d'équipements, un effort accru en matière de recherche et technologie y a été inscrit. Il doit permettre de maintenir les compétences et savoir-faire stratégiques des bureaux d'études et de préserver notre base industrielle. Cet effort permet aussi d'anticiper et de maîtriser les coûts et les risques techniques inhérents à la réalisation de nos programmes. Cet accent mis sur la recherche a également pour finalité d'intégrer les évolutions technologiques nous rendant capable de faire face efficacement à la diversité des nouvelles menaces. L'anticipation des prochaines ruptures technologiques, le maintien de notre capacité à les traduire en termes stratégiques et opérationnels sont les conditions de notre aptitude à tenir notre rang et à remplir nos engagements. De nombreux moyens ont été mis en place pour restaurer la disponibilité des matériels et moderniser les équipements des armées. Les moyens que nous consacrerons à la recherche témoignent de notre volonté de nous mobiliser également sur des préoccupations de long terme. La recherche de défense, enjeu de prospective à long terme et de sécurité pour nos concitoyens, repose durablement sur une implication forte de l'État.

### 2.5.3. L'outil industriel au sein de l'Europe

Dans un article du Figaro on trouve quelques éléments de notre réflexion. Quels sont les risques à gérer, les intérêts européens à protéger, les valeurs à promouvoir, les règles à respecter en commun ? Le deuxième

ensemble est celui des domaines concernés. Certes, la réflexion est entamée dans les domaines organisationnels (organes politiques, états-majors et forces, industries d'armement). Elle l'est un peu moins dans les domaines techniques (capacités spatiales, information et télécommunications, logistique, moyens de projection, économie, environnement, etc.). Elle ne l'est pas du tout dans les domaines conceptuels : prévention des crises, avec la lutte contre la prolifération ; veille stratégique et mesures d'anticipation à prendre sur les zones de crises potentielles ; notion de sécurité européenne ; organisation du processus décisionnel ; doctrine d'emploi des forces adaptée aux missions de Petersberg.

La France a développé au fil des années un nombre important de compétences complexes. Elle possède même des positions avancées, par exemple dans les missiles air/air, guidage et aide à la pénétration des missiles, la navigation inertielle, l'optronique, etc. Les modifications de l'environnement géopolitique et économique confirment qu'il n'est plus ni possible, ni d'ailleurs nécessaire, que la France possède et maintienne à elle seule l'ensemble des compétences. Dès lors, il faut se poser la question de la stratégie à entreprendre: faire seuls, partager ou abandonner. Et ce dans quels domaines la France doit rester pleinement compétente pour la conception, la fabrication et la mise en œuvre. Dans d'autres domaines, par exemple certains secteurs stratégiques, la France peut engager des coopérations tout en conservant les compétences et la capacité à développer et à fabriquer seule si nécessaire.

La loi de programmation est principalement orientée vers la production d'équipements, mais dernièrement, un effort accru en matière de recherche et technologie y a été inscrit. Il doit permettre de maintenir les compétences et savoir-faire stratégiques des bureaux d'études et de préserver notre base industrielle. Cet effort permet aussi d'anticiper et de maîtriser les coûts et les risques techniques inhérents à la réalisation de nos programmes.

Cet accent mis sur la recherche a également pour finalité d'intégrer les évolutions technologiques nous rendant capable de faire face efficacement à la diversité des nouvelles menaces. L'anticipation des prochaines ruptures technologiques, le maintien de notre capacité à les traduire en termes stratégiques et opérationnels sont les conditions de notre aptitude à tenir notre rang et à remplir nos engagements.

## 2.6. Conclusion

Quelles seront les menaces de demain ? Comment s'y préparer aujourd'hui ? Quelles seront les mesures et les contre-mesures que l'on trouvera demain ? Comment intégrer le facteur économique dans le domaine de la défense ? Autant d'inconnues pour une équation difficile à résoudre.

Une restructuration de l'appareil industriel de défense n'est pas facile à planifier. Souvent une région entière est dépendante d'une industrie spécifique de l'armement. De ce fait les décisions à prendre ne sont pas faciles. Et le savoir faire technique ne peut pas être changé du jour au lendemain.

3. Le contexte géographique, démographique, social : les grandes mutations de la société française.

### 3.1. Introduction

« La France des villes explose et la France des champs se ride » constatait monsieur Michel Godet en octobre 2002 dans son dernier ouvrage.<sup>16</sup>

Par cette expression, il résumait la crise profonde que couve la société française depuis le milieu des années soixante dix, qui va sans doute éclater d'ici peu ; il s'agit d'une crise économique « de l'abondance », mais aussi et surtout d'une crise des valeurs.

La problématique de l'existence, de la croissance, du déclin et de l'extinction des civilisations, des cultures et des peuples, semble s'imposer à notre réflexion. Il est donc pertinent d'étudier les grands bouleversements géographiques, démographiques et sociaux survenus dans l'hexagone depuis un demi siècle, afin d'en tirer les conséquences prévisibles, pour analyser enfin en quoi la défense pourrait être concernée par ces évolutions.

En ce début de siècle, il apparaît clairement que la France connaît une mutation majeure de son équilibre, qui se traduit par une perte de ses forces vives et par conséquent par le déclin de son influence mondiale.

D'une part, l'espace français est de plus en plus occupé de façon contrastée ; d'autre part, la population va rompre brutalement son équilibre démographique à compter de 2006 ; mais surtout la société vit une crise existentielle.

### 3.2. Paris et le désert français

La publication d'un livre sur « Paris et le désert français » dans les années 1960 avait pour but d'attirer l'attention sur un phénomène commencé un siècle plus tôt, au début de l'ère industrielle, et qui n'a fait que s'accroître au 20<sup>ème</sup> siècle pour de multiples raisons.

#### 3.2.1. Un exode remontant au 19<sup>ème</sup> siècle

Jusqu'à dans les années 1850, la population française, aux 3/4 rurale, vivait en quasi autarcie d'une production agricole vivrière ; la spécialisation agricole régionale n'ayant pas encore eu lieu, la population était assez bien répartie sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones montagneuses aux conditions physiques (sol et climat) plus difficiles.

Plusieurs facteurs ont rompu cette implantation harmonieuse qui avait peu varié depuis la fin du moyen âge. L'industrialisation en plein essor a attiré de plus en plus de paysans vers les villes dans le secteur secondaire, en particulier vers la région parisienne, très industrialisée, y compris dans Paris intra-muros.

A ce besoin de main d'œuvre dans les villes, s'ajoutait une diminution des besoins en ouvriers agricoles dans les campagnes, en raison de la mécanisation progressive de l'agriculture, accentuant le phénomène.

La construction de lignes de chemins de fer, en plus des besoins en main d'œuvre itinérante qu'elle nécessitait pour des chantiers pharaoniques, a accéléré la spécialisation de l'agriculture par région, les moyens de transport naissants favorisant les échanges entre régions. La vigne devenait alors massivement cultivée dans le sud-ouest (disparaissant ainsi au nord de la Loire), les céréales dans le bassin parisien. Certaines régions furent les grandes perdantes de cette spécialisation agricole, comme le massif Central ou les Alpes, qui devaient se contenter d'un élevage à vocation locale. Ce phénomène a induit un exode massif des populations de ces zones vers les régions plus prospères.

Cet exode progressif s'est poursuivi sans interruption jusqu'à la première guerre mondiale.

En mobilisant entre 1914 et 1918 en priorité les paysans pour laisser les ouvriers dans les usines participer à l'effort national de l'arrière, les gouvernements de l'époque ont fait peser sur le monde paysan le plus lourd tribut : les monuments aux morts dans les communes les plus reculées montrent que des villages entiers ont été saignés de leurs forces vives, ce qui a accéléré la désertification des campagnes françaises dans l'entre deux guerres.

---

<sup>16</sup> Le choc de 2006 – Démographie, croissance, emploi – pour une société de projets – Editions Odile Jacob

### 3.2.2. Le 20<sup>ème</sup> siècle a conduit à la désertification d'une partie du territoire français

Tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, la population rurale n'a cessé de diminuer pour s'implanter dans les villes. Cet exode est avant tout dû à la croissance massive du secteur secondaire puis du secteur tertiaire au détriment du secteur primaire qui ne représente plus aujourd'hui que 4% de la population active contre 80% un siècle plus tôt.

Cet exode a toutefois été beaucoup plus lent que dans les autres pays d'Europe puisqu'il a fallu attendre 1931 pour que le nombre d'urbains atteigne le nombre de ruraux ; à titre de comparaison, le Royaume Uni a atteint cet équilibre en 1951 et l'Allemagne en 1881. Quelques régions, qui ont su implanter les industries en zone rurale comme la Bretagne, la Normandie ou l'Alsace, en complément de l'activité agricole, ont mieux résisté que d'autres à la désertification.

Paris et sa région ont capté une grande partie des déplacements de population : la centralisation à outrance de la vie politique et économique française en est la cause. Même les réseaux de communication comme le réseau ferré national, en étoile autour de Paris, ont favorisé l'implantation en région parisienne.

Aujourd'hui, 10 millions de Français vivent en Ile de France et la moitié réside dans une ville de plus de 20 000 habitants. La population se trouve concentrée le long des principaux axes de communication comme le couloir rhodanien ou l'Alsace. Les zones côtières ont également su attirer la population : dans le nord de la France en raison de l'activité maritime et industrielle qui en découle, dans le sud en raison de l'attrait touristique (Sun Belt française) ; la côte atlantique n'a que peu profité de cet attrait car elle n'offrait pas de grand port en dehors de Bordeaux et de surcroît, n'a su créer aucune industrie de transformation des produits importés dans l'arrière pays.

Aujourd'hui, 80% de la population française vit dans une commune de plus de 5000 habitants, ce qui situe la France dans la moyenne européenne ; la France a donc rattrapé son retard sur le reste de l'Europe en environ 30 ans. Cet exode massif a bien entendu eu des conséquences importantes : les liens traditionnels se sont rompus rapidement, tout comme les équilibres régionaux.

La densité française demeure modérée puisqu'avec 110 habitants au kilomètre carré, la France est le dernier pays d'Europe occidentale. Cette densité cache de surcroît des déserts humains : ¼ des départements compte moins de 20 habitants au kilomètre carré.

### 3.2.3. Nouvelle tendance : la rurbanisation ou l'apparition de néo-ruraux

Depuis une dizaine d'années, les phénomènes observés depuis 1850 semblent s'inverser doucement. Les recensements menés en 1990 et 1999 montrent un tournant au cours de cette décennie.

Au niveau national, la région parisienne a désormais un solde migratoire négatif ; plusieurs raisons peuvent l'expliquer : la saturation en particulier dans le domaine du logement et des infrastructures routières ; les nouvelles technologies qui permettent à de multiples entreprises de délocaliser une partie de leurs activités ; la décentralisation étatique bien que sa portée reste limitée ; le développement du TGV qui permet de travailler à Paris tout en vivant au Mans, à Bordeaux, Lyon ou Avignon.

La côte méditerranéenne continue de voir sa population exploser mais il est désormais acquis que cette dernière va atteindre son seuil de saturation dans les 20 ans à venir.

Les régions dépeuplées, à défaut de voir leur population augmenter, stagnent désormais après un siècle de recul ; certaines profitent d'ailleurs d'efforts d'infrastructures ; ainsi, le Massif central commence à profiter de la construction de l'A89 Bordeaux-Lyon, comme l'A20 a profité aux départements traversés depuis l'Indre jusqu'à la Haute Garonne .

Au niveau local, beaucoup de grandes métropoles régionales ou de préfectures perdent désormais de la population au profit des communes situées jusqu'à 25 km alentour pour des raisons analogues à celles évoquées en région parisienne. Ce phénomène appelé rurbanisation, devrait s'accroître dans les 20 ans à venir d'après les estimations de la DATAR . Dans un premier temps, les villages ruraux ne servent que de cités dortoirs mais dans un deuxième temps, ils voient s'installer services et commerces. Les bassins de population et les incitations diverses favorisent ensuite l'implantation d'entreprises du secteur secondaire chassées des villes.

Ainsi, si aujourd'hui, 52% de la population vit dans une commune ou agglomération de plus de 20 000 habitants, la proportion devrait passer à 45% en 2020.

### 3.3. La démographie : vers la rupture des équilibres ?

« Une chute du nombre de naissances est, pour un pays, l'équivalent de ce qu'est pour une entreprise, une diminution des investissements ; cela permet de bénéficier, pendant un certain temps, d'une trésorerie plus confortable, au prix de problèmes graves ultérieurs. La politique familiale, c'est un investissement pour le long terme »<sup>17</sup>.

Or aujourd'hui, il y a 43 retraités pour 100 actifs ; en 2040, il y en aurait 83 pour 100. Messieurs Michel Rocard et Alain Juppé employaient ainsi tous deux l'expression de « suicide collectif » pour qualifier la démographie française.

La question de la rupture annoncée d'un certain équilibre démographique semble donc particulièrement importante.

Au regard des analyses statistiques et des études sur cette problématique, il est quasiment certain que la France connaîtra dès 2006 une rupture majeure dans son évolution démographique, car, pour la première fois depuis un demi siècle, sa population baissera.

A l'instar du reste de l'Europe, la France va rapidement vieillir ; cette évolution se traduirait par une crise économique majeure ; la structure de la société serait par conséquent profondément altérée.

#### 3.3.1. Vieillesse française et européenne.

##### 3.3.1.1. La France se ride.

En 2006, la première vague issue du « baby-boom » aura atteint l'âge de la retraite. Une génération après, en 2030, un tiers de la population aurait plus de 60 ans contre un cinquième aujourd'hui.

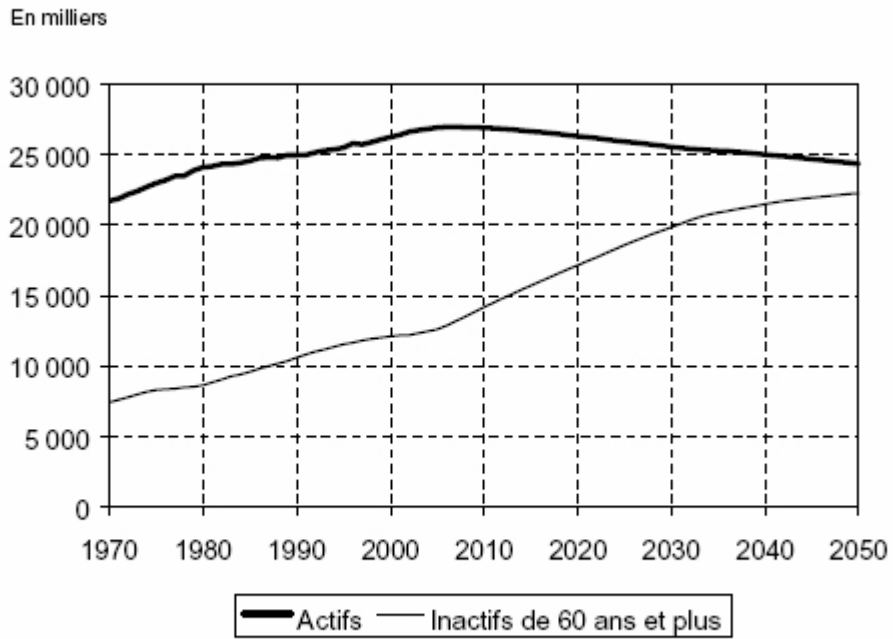
Ce vieillissement serait mal réparti sur le territoire puisque certaines régions connaîtraient un maintien de leur croissance démographique, comme la Bretagne, la région PACA ou le Languedoc, d'autres vieilliraient sensiblement, par exemple la Lorraine ; d'autres enfin vieilliraient et ne se reproduiraient pas, à l'instar de la Bourgogne. L'évolution démographique favoriserait donc la désertification de l'espace, et le TGV traverserait donc des zones lacunaires dépeuplées, aux cimetières encombrés, pour s'arrêter dans des villes dont la population fuirait les centres urbanisés à outrance.

L'allongement de la vie, qui a des causes historiques, sociales ou médicales, ne serait pas compensé par des naissances suffisantes, d'où le vieillissement.

---

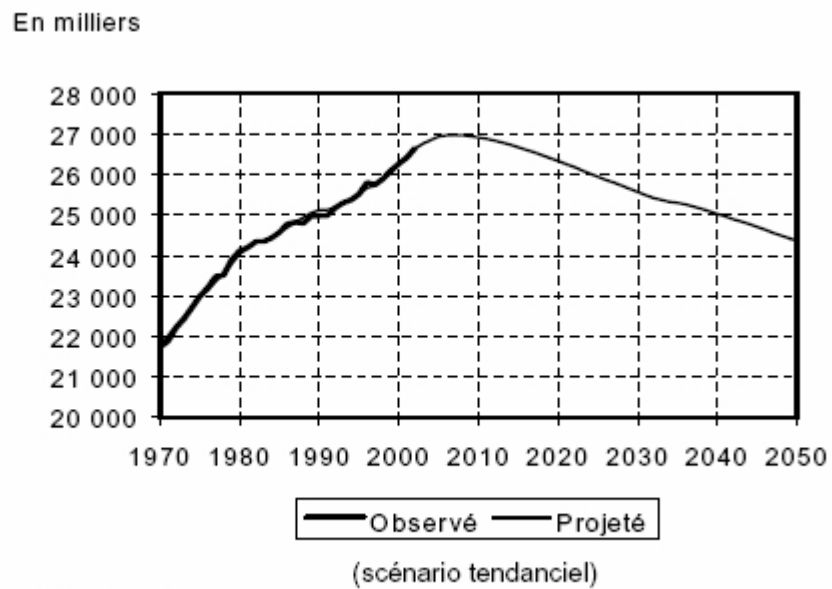
<sup>17</sup> « SOS natalité, les femmes et les enfants d'abord », N° 57 / 2002 , numéro spécial de la revue Panoramique.

**Effectifs des actifs et des inactifs de 60 ans et plus**  
(scénario tendanciel)



Sources et calculs : Insee-Dares

**Population active observée et projetée**



Sources et calculs : Insee-Dares

### 3.3.1.2. Elle a peu d'enfants.

Depuis 1975, la France a connu un « baby-crash » ; le renouvellement des générations a chuté de 20%. Alors qu'il faut un taux de fécondité de l'ordre de 2,1 enfants par femme pour simplement garantir le renouvellement des générations, la France atteignait difficilement 1,9 enfant à la fin de la dernière décennie. Elle semble cependant se stabiliser actuellement autour de 2,1 à 2,2 enfants par femme ; il y a un aujourd'hui solde naturel positif de 220 000 personnes par an, qui atténuée en France sur le long terme l'impact d'une tendance lourde de la société à avoir peu d'enfant.

Pourtant, il n'y a jamais eu aussi peu de femmes sans enfant ; mais à cause de l'allongement de la durée des études, du travail féminin de plus en plus fréquent, et des conditions économiques, elles ont leur premier enfant tardivement et hésitent à avoir un enfant supplémentaire. Ainsi, une femme sur deux en âge de procréer voudrait avoir un enfant supplémentaire, mais elle y renonce pour des raisons financières.

Il s'en suit une baisse sensible du nombre de familles nombreuses ( de trois enfants et plus) puisque sur 23,8 millions de ménages, elles n'en représentent plus que 1,5 million.

Il s'agit donc d'un problème majeur de société, qui implique une politique familiale volontariste ; or, cette politique ne peut se concevoir que sur le moyen et long terme, ce qui semble incompatible avec une démocratie où les élus le sont pour une courte période, par des citoyens de plus en plus éloignés des préoccupations familiales puisque de plus en plus vieux.

A l'issue de ces deux constats, il est opportun de mettre en avant l'impact formidable qu'une baisse de population, qui plus est vieillissante, peut avoir en terme de capacité de défense (sans même parler de « gros bataillons »), mais surtout d'esprit de défense. Une population âgée est sans doute moins encline à se battre, à abandonner ce qu'elle a acquis durant sa vie pour défendre une cause générale ; elle est de toute façon moins capable physiquement.

### 3.3.1.3. Elle s'inscrit dans l'évolution de la « vieille Europe ».

La question serait moins préoccupante si nos voisins européens pouvaient compenser notre déficit. Pourtant, la France est l'un des pays les plus féconds dans la Communauté européenne<sup>18</sup>.

En effet, l'Espagne a un taux de fécondité de 1,2 enfant par femme ; l'Allemagne n'est guère mieux placée ; la population italienne aurait baissé d'un tiers en 2050. L'Italie et l'Allemagne connaissent un pourcentage de plus de 65 ans de 17%, ce qui est déjà supérieur aux moins de quinze ans et qui devrait encore augmenter. Certaines régions sont plus touchées que d'autres : ainsi, en Italie du Nord et en Catalogne, les femmes ont moins d'un enfant en moyenne. Contrairement à la France, dont l'excédent démographique provient essentiellement des naissances, ces pays ont un apport de population grâce surtout à l'immigration.

Les répercussions économiques de cette rupture seraient alors considérables.

### 3.3.2. Une crise économique majeure annoncée.

#### 3.3.2.1. La France recule.

Alors qu'en 1990 le PIB par habitant de l'Irlande se situait 27% derrière celui de la France, il est à présent 20% devant. La France se classe ainsi au dix-huitième rang de l'OCDE sur vingt-huit. Qui plus est, la croissance tarde à revenir.

Par ailleurs, la population européenne étant appelée à diminuer d'une part, et 93% de notre production étant consommée en Europe d'autre part, la question de l'écoulement de notre production doit être posée.

Pour compenser ce retard, il semblerait nécessaire de travailler plus ; or, Madame Aubry, ancien ministre du gouvernement Jospin, a fait l'analyse inverse et a imposé de ne travailler que 35 heures.

---

<sup>18</sup> La France a longtemps eu un comportement démographique original par rapport à ses voisins ; elle fut l'un des premiers pays du monde à connaître une baisse significative de la mortalité, au XVIIIe siècle, et à entrer dans une phase de croissance forte de sa population. Mais cet essor ne dura pas et, du début du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale, l'accroissement fut modeste en raison d'une baisse précoce de la fécondité : 30 millions d'habitants en 1800, 41 millions en 1940.

### 3.3.2.2. La France travaille moins.

Sur 100 Français qui sont en âge de travailler, 62 ont un emploi, contre 65 en Allemagne, 70 en Grande-Bretagne et 75 aux Etats-Unis.

De plus, les français qui ont un emploi travaillent globalement moins qu'ailleurs. En 1998, c'est à dire avant la loi sur les 35 heures, la France travaillait en moyenne 580 heures par an, contre 657 en moyenne dans le reste de l'Union européenne et 791 heures aux Etats-Unis. Il faut dire que les congés y sont généralement deux fois plus longs que dans le reste des pays à économie de marché.

Par ailleurs, la tradition sociale française fait partir les actifs très tôt à la retraite. Or, eu égard au pourcentage des plus de soixante ans dans la population à l'horizon 2006, il est impératif d'allonger la durée d'activité. Ce fut d'ailleurs l'objectif de la loi sur les retraites de 2003, qui a résolu environ 30 à 40% du problème à moyen terme. En effet, une femme a une espérance de longévité de retraite de 25 ans et un homme de 19 ans, souvent dans de bien meilleures conditions qu'il y a quelques décennies.

La problématique des 35 heures semble par conséquent tout à fait inopportune et inadaptée, si on ne la considère que sous le seul cadre démographique.

### 3.3.2.3. La France identifie mal les raisons de la crise.

De façon simpliste et démagogique, certains attribuent la crise actuelle à la mondialisation.

Or, en Europe notamment, tous les partenaires économiques ont les mêmes contraintes extérieures. Pourtant, en matière de chômage par exemple, les résultats sont très hétérogènes.

Il faut donc trouver des raisons endogènes d'ordre administratif, social, budgétaire ou financier. Si l'on arrêtaient par exemple de défendre notre « exception française » concernant les dépenses publiques, si celles-ci ne représentaient que 47% du PIB comme la moyenne européenne au lieu des 54% actuels en France, cela représenterait pour chaque français actif une manne de 3000 euros de revenu supplémentaire par an, ou deux fois l'impôt sur le revenu. Michel Godet estime le sureffectif de la fonction publique à 10% des agents, soit 500 000 personnes ; leur coût pour l'Etat représente entre 3 et 4% du PIB. La dette est ainsi devenue énorme, mais il faudra bien qu'un jour, chaque Français effectivement assujéti à l'impôt débourse 50 000 euros au titre de la génération précédente.

Par ailleurs, beaucoup estiment que la solution réside dans la restructuration technologique. Celle-ci peut effectivement apporter une partie de la réponse, mais l'essentiel est de ne pas oublier que l'homme et ses qualités sont d'abord déterminants, avec sa motivation, sa stratégie et ses techniques de management ; il importe de ne pas être dans une position défensive, mais dans une logique de conquête économique. Toute volonté de généralisation de l'assistantat (Corse, la Réunion, etc...) doit par conséquent être proscrite.

Enfin, certains peuvent compter sur la baisse de la population pour enrayer le chômage et faire donc repartir la croissance. Or, historiquement, il y a une corrélation évidente bien que scientifiquement invérifiable entre augmentation de la population et croissance économique, alors qu'il ne semble pas être démontrable qu'il y ait un lien entre baisse de population et chute durable du chômage.

### 3.3.2.4. La France doit s'organiser comme un pays du troisième âge, voire du quatrième.

Acculée par les faits, la France doit s'adapter à « l'âge de ses artères ».

Nous avons déjà évoqué à cet égard la réforme sur les retraites, qui fut impérative mais non suffisante. Très concrètement, 50% des fonctionnaires vont rapidement prendre leur retraite dans notre pays. Il faut donc les remplacer, mais profiter de l'occasion pour restructurer fondamentalement la fonction publique afin de l'optimiser. Sans doute le principe britannique qui permet aux personnes âgées souhaitant et pouvant travailler de le faire, serait-il particulièrement bénéfique, tant en terme de gestion des effectifs que de valorisation de l'expérience acquise. Certains syndicats européens prônent alors d'embaucher des « slobbies », ou « slower but better working people », ce qui semble parfaitement bien adapté à notre population et à nos besoins ; nous sommes ici à l'exact opposé des 35 heures.

Concernant les armées, compte tenu du futur esprit de défense précédemment remis en question et des capacités physiques à se défendre, il est légitime de douter d'une priorité longtemps mise sur les budgets militaires, puisque les dépenses de santé seront amenées à connaître une croissance exponentielle.

La crise à venir serait majeure, mais le sachant, il est possible de s'adapter. Une nouvelle société est en fait à repenser.

### 3.3.3. Une nouvelle structure de société.

#### 3.3.3.1. Les « familles nouvelles ».

La famille est par excellence un lieu de formation de l'individu, un cadre de vie, où l'enfant doit s'épanouir. Or, cela est de moins en moins vrai.

Il est avant tout important d'affirmer qu'il n'existe pas de « famille recomposée » au sens strict puisqu'une famille est au minimum et par nature constituée d'un père, d'une mère et d'un enfant. En revanche, il existe des « foyers recomposés ». Le couple est révocable dans notre société, pas la famille. Les enfants des foyers recomposés ne sont pas forcément malheureux ou déséquilibrés, et ceux des familles traditionnelles ne nagent pas toujours dans le bonheur, loin de là. Pourtant, on a trop souvent banalisé le divorce et la séparation, alors que les enfants n'en sont pas moins blessés, et que ces blessures sont de moins en moins reconnues par la société. De tels enfants cumulent les handicaps, surtout s'ils sont issus de milieux modestes. Il est prouvé statistiquement que les cas de violence et de délinquance sont sensiblement plus nombreux chez les enfants issus de foyers recomposés. Il faut également remarquer un phénomène de « mimétisme » social et éducatif dans l'avenir de ces enfants, car ils auront tendance à reproduire ce qu'ils ont connu. Cette donnée semble être un paramètre considérable à prendre en compte dans le débat sur les couples homosexuels qui souhaitent avoir des enfants. Le cadre structurant familial est donc profondément perturbé.

Il y a aujourd'hui plus de foyers (ou famille au sens courant du terme) et moins de familles nombreuses. La notion de famille est devenue particulièrement élastique : en effet, depuis 1990, le concept de « famille monoparentale sans enfant de moins de 25 ans » a dû être pris en compte, puisqu'il représentait tout de même 500 000 ménages, à cause de la longueur des études, du coût du logement et de l'angoisse de s'engager dans la vie en étant responsable. Par ailleurs, on est passé en vingt ans de 5,3 millions de couples sans enfant à 7 millions. Dans le même temps, les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ont augmenté de 900 000 à 1,5 million. Sur 23,8 millions de ménages, seulement un tiers ont au moins un enfant, et un tiers (31%) sont constitués de personnes seules.

Il est de plus à noter, pour l'étude du cadre général de la société, que 83% des couples sont mariés, contre 90% en 1990.

Les familles nombreuses sont beaucoup moins fréquentes qu'il y a vingt ans, puisqu'elles sont passées de 600 000 à 400 000, alors que dans le même temps, les couples à un seul enfant ont augmenté de 400 000. Il faut dire qu'une famille de 4 enfants à un pouvoir d'achat de 39% inférieur à celui d'un couple sans enfant, la politique familiale ne compensant pas la différence.

Les conséquences de cette nouvelle démographique sont très importantes, car la déstructuration de la société a statistiquement pour incidences une augmentation de la délinquance, une multiplication des actes pudiquement nommés « incivilités », des violences et des sévices sexuels, des problèmes de drogue. Le respect d'autrui n'est plus naturellement enseigné par la vie en collectivité familiale, les parents démissionnent trop souvent de leurs responsabilités.

En définitive, l'esprit de défense nationale est altéré si déjà au niveau individuel, l'esprit de famille n'existe pas, si les racines ne sont pas clairement identifiées et stables.

#### 3.3.3.2. Les nouveaux besoins.

Les structures familiales sont ainsi profondément bouleversées. Alors que la vie allonge, la juxtaposition de quatre générations au sein de la même famille pourrait donner l'illusion d'un meilleur cadre social ; nous avons vu qu'il n'en était rien. Pire, le sentiment de solitude n'a jamais été aussi présent. Il y avait 4,8 millions de ménages constitués d'une personne seule en 1982, ils étaient 7,1 millions en 1999. Selon l'INSEE, les trois quarts des personnes de plus de 60 ans n'ont aucune activité sociale, les deux tiers ne font jamais de séjours chez des amis ou dans la famille. Avec le développement d'Internet, alors que tout « citoyen du village monde » sera potentiellement en liaison directe avec n'importe quel internaute à l'autre bout de la terre, le sentiment de solitude devrait pourtant se développer.

Il existe donc un marché de la solitude, parfaitement visible dans le développement de ces agences matrimoniales internationales, de ces caisses de supermarchés jouxtant les caisses « moins de 10 articles »,

spéciales « personnes qui ont le temps » ; la cible des enseignes est ici clairement les personnes âgées, qui n'hésitent pas à faire leurs courses quotidiennes en plusieurs fois, afin de rencontrer quelqu'un. Cette détresse sociale est aussi directement visible quand on étudie les « métiers d'avenir ».

Michel Godet identifie ainsi les fonctions les plus porteuses à l'avenir, compte tenu de l'évolution de la demande : il ne devrait pas y avoir de chômage pour les infirmières, les assistantes maternelles, les aides à domicile, les employés d'hôtellerie ou des services (ceux-ci représentent actuellement 70% des créations d'emploi, ils devraient rapidement s'élever à 90%), mais aussi tous les métiers de bouche, les ouvriers du bois, du bâtiment et les conducteurs d'engins.

Cette analyse montre deux tendances marquées : d'une part le besoin de services sociaux de proximité, d'autre part de main d'œuvre pour les professions pénibles (les jeunes français évitant l'inconfort), pas très diplômée mais nécessitant un grand professionnalisme. Les candidats nationaux manqueront, la solution serait-elle donc l'immigration ?

### 3.3.3.3. La nécessité d'une immigration sélective.

Au-delà d'une vision idéologique et humaniste du rôle de la France dans le monde concernant les Droits de l'homme et l'accueil des étrangers, il faut se rendre à l'évidence qu'il est impossible et nuisible de se retrancher derrière ses frontières et de les rendre parfaitement étanches, en vertu du principe des vases communicants : le Nord de la Méditerranée se vide alors que le Sud explose. Par ailleurs, deux ponts méritent d'être rappelés : tout d'abord, la France est historiquement une vieille terre d'immigration de part sa démographie, divergente de l'évolution de celle des grands pays européens. D'autre part, l'hexagone a connu entre 1945 et 1960 un « baby boom », suivi avec un léger décalage d'une vague industrielle sans précédent, qui a nécessité une main d'œuvre nombreuse et peu qualifiée étrangère, pour laquelle l'intégration n'était pas particulièrement recherchée. A présent la situation a beaucoup évolué puisque la démographie française s'est nettement affaiblie, que le déficit d'intégration devient criant et que l'économie n'a plus besoin de main d'œuvre peu qualifiée et nombreuse.

En 2000, l'Allemagne a accueilli 200 000 immigrés, la Grande Bretagne 140 000 et la France 50 000<sup>19</sup>. Ces étrangers représentent en France de l'ordre de 6% de la population<sup>20</sup>, 9% en Allemagne. Leur arrivée est vitale pour la survie et le bon équilibre du pays.

Cependant celle-ci doit être bien mieux encadrée et sélectionnée qu'elle ne l'est actuellement. En effet, sur les 50 000 immigrés arrivés en l'an 2000 en France, 40% sont restés en Ile de France, où ils représentent déjà 19 % de la population. Cela favorise les regroupements, donc le communautarisme (qui est anticonstitutionnel), la formation de ghettos, ce qui nuit gravement à l'intégration, d'où la montée des tensions, de la violence, de la délinquance et des extrémismes. Pourquoi n'y a-t-il quasiment pas d'immigrés en Bretagne par exemple ? Une meilleure répartition planifiée au niveau national et régional s'impose.

---

<sup>19</sup> Les données statistiques sont dispersées à différentes fins entre plusieurs services de l'État : - l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) assure le recensement de la population ; - l'Office des migrations internationales (OMI) recense les entrées ; - la Direction de la population et des migrations dénombre les naturalisations ; - l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) traite les demandes d'asile ; - le ministère de l'Intérieur délivre les titres de séjour ; - le ministère de la Justice est chargé des acquisitions de nationalité ; - enfin, l'Institut national des études démographiques (INED) présente chaque année au Parlement son rapport sur la situation démographique. Ces données ne se recoupent ni sur la terminologie, ni sur les chiffres, ni sur l'analyse des variations. Elles peuvent alors difficilement être exploitées pour recenser les immigrés. Il est par conséquent difficile de retrouver des données sur l'origine des personnes et sur la formation qu'ils ont suivie.

<sup>20</sup> Il faut distinguer les étrangers et les immigrés. Les premiers sont les personnes qui n'ont pas la nationalité française. Les seconds sont celles qui, nées à l'étranger, vivent en France. Dès lors, un étranger peut ne pas être un immigré et, surtout, un immigré peut ne pas être un étranger s'il a acquis la nationalité française. C'est ainsi qu'aujourd'hui, plus d'un tiers des immigrés (36 %) est détenteur de la nationalité française.

Dans ces conditions, selon le Recensement général de la population de 1999, le nombre d'étrangers a connu une baisse de 9 % depuis 1990, pour deux raisons principales : les naturalisations (550 000 sur la période) et les décès (190 000). En mars 1999, 3 260 000 étrangers résidaient en France métropolitaine (soit 5,6 % de la population). En revanche, le nombre d'immigrés stagne, puisque sa progression sur dix ans suit celle de la population totale (3,4 %) : en mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France.

Par ailleurs, la France a besoin de main d'œuvre jeune, mais qualifiée comme nous l'avons vu. Une immigration sélective en terme de compétence professionnelle et contrôlée n'aurait sans doute pas d'incidence sur le niveau du chômage<sup>21</sup>, de la sécurité sociale, voire, on l'imagine indirectement, du taux d'occupation carcérale. Il est donc souhaitable, à l'instar d'autres grandes démocraties d'Amérique d'instaurer des quotas d'origine<sup>22</sup> et de qualification, en fonction du besoin de chaque région. Enfin, la nationalité française ne devrait s'obtenir que sous condition d'une déclaration solennelle établissant clairement les droits du citoyen, mais aussi ses devoirs, en particulier pour les jeunes issus des deux ou trois générations suivantes.

La démographie est donc en pleine évolution, son équilibre est compromis et le pays devrait connaître à court terme une grave crise puisqu'il devrait perdre peu à peu ses forces vives. Mais ce mal n'est pas seulement issu d'un simple déficit quantitatif.

#### 3.4. La société en prise avec elle-même.

##### 3.4.1. La modification des principes sur lesquels reposent la société

###### 3.4.1.1. La fin d'une certaine vision de la société

Ce que l'on a pris pour « la fin de l'histoire » n'était en fait que la fin d'une certaine vision de la modernité ; celle avec laquelle la France vivait depuis l'avènement, il y a deux siècles, de la civilisation industrielle. Cette vision était marquée par trois idées-forces : la croyance absolue dans le progrès par la science et la technique, le primat de la raison sur la passion et la réalisation de soi-même par le travail. Ces idées sont aujourd'hui mises en question. La science est ambivalente et ses perspectives sont aussi fascinantes qu'effrayantes. Aujourd'hui le risque est partout, dans tous les domaines, y compris scientifique. Qui plus est l'expert est remis en question et son expertise n'est plus systématiquement crédible. La passion apparaît comme une caractéristique majeure de la nature humaine, motrice de la vie individuelle et collective. Quant à la place du travail, elle s'est érodée, tant sur le plan quantitatif (diminution du temps consacré à la vie professionnelle) que qualitatif (place croissante réservée aux loisirs).

###### 3.4.1.2. La remise en cause des principes traditionnels

On assiste aujourd'hui à une véritable inversion des principes sur lesquels reposait la société. Ainsi l'importance du « lignage » s'est affaiblie avec le développement de la famille éclatée. La transcendance, issue d'une conception religieuse et éternelle du monde, a été remplacée par une vision limitée au court terme.

La solidarité entre générations, vertu des sociétés traditionnelles, a fait place à un individualisme forcené.

Le principe de continuité a été mis en question par la généralisation des ruptures, très inconfortables à vivre pour la plupart des individus.

Le principe d'autorité, sur lequel reposait les anciennes sociétés, a été refoulé par l'idéologie libertaire.

---

<sup>21</sup> La proportion des moins de vingt ans est en nette régression au sein de la population étrangère, puisqu'ils sont 22 % de moins qu'en 1990. A l'inverse, la part des plus de quarante ans augmente plus que les autres (15 %). Cette hausse est nette pour les hommes immigrés âgés de plus de soixante ans (plus 17 %), issus de l'immigration de main d'œuvre des années 50 et 60. Ce vieillissement des immigrés est une conséquence directe de la politique stricte de fermeture des frontières.

<sup>22</sup> L'immigration en France a d'abord été d'origine européenne : italienne, belge et polonaise jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, puis espagnole et surtout portugaise après la guerre. Dans les années 50, l'immigration africaine - d'abord maghrébine, puis subsaharienne - s'est accrue, en chiffres absolus et relatifs. Enfin, plus récemment, on observe une diversification des pays d'origine, avec la montée de ressortissants d'Asie (surtout du Sud-Est : + 35 % entre les deux recensements), et, plus minoritaires, les Turcs (+ 16 %) et les immigrés d'Europe de l'Est. Mais la principale progression appartient à la population venue d'Afrique subsaharienne qui avait triplé entre 1982 et 1990 et a encore presque doublé (+ 43 %) ces dix dernières années.

De 1962 à 1975, les Italiens constituaient la première population immigrée (32 %), devant les Espagnols, les Polonais et les Algériens. Depuis 1975, les Portugais représentent la plus nombreuse communauté d'origine étrangère, devant les Algériens. Ils sont toutefois moins nombreux que les Nord-Africains ensemble (Algérie + Maroc + Tunisie).

La patrie ne fait plus l'objet d'un attachement aussi fort qu'au début du siècle, notamment dans un contexte de construction européenne et de mondialisation et même si l'accélération du processus de construction européenne suscite chez les français de vives inquiétudes, d'autant plus renforcées qu'ils n'en maîtrisent pas les données. En outre, seuls les inconvénients de l'Union Européenne sont en général présentés par les médias qui visent un public d'autant plus prompt à s'enflammer qu'il est poussé par des mouvements anarchistes « alter mondialistes » (qui veulent changer le monde à l'extérieur mais qui demeurent absolument hermétiques à toutes évolutions au sein du cadre national).

Des trois composantes de la devise républicaine, la liberté est sans doute aujourd'hui la plus importante aux yeux des français. L'égalité, qui était une passion française (« les hommes naissent libres et égaux en droit ») et la fraternité tendent à passer au second plan. Au nom de la liberté et du « socialement correct », les règles de savoir vivre traditionnelles sont rejetées, car jugées désuètes et démodées.

#### 3.4.1.3. Droits et/ou devoirs ?

Dans un contexte de demande croissante de liberté individuelle, la liste des droits attachés à l'homme ne cesse de s'allonger : droits des travailleurs, des femmes, des enfants ; droit au loisir, au logement, à l'expression, à la « différence »... Qui plus est, par le passé il s'agissait du droit de... l'homme, l'enfance, la femme. Aujourd'hui on parle de droit au... travail, loisir. Il y a un changement profond des droits auxquels peuvent prétendre les individus. Simultanément, la liste des devoirs se raccourcit. Le devoir de voter est mis à mal à chaque élection. Ceux d'acheter un billet pour un transport en commun, de payer ses impôts ou même de rembourser ses dettes semblent ne concerner qu'une partie des Français. Celui de tenir ses engagements n'est plus considéré comme un principe absolu, tant dans la vie sociale que professionnelle, ce qui ne peut qu'aller à l'encontre de ceux qui prônent la ponctualité et le respect de la parole donnée. Contrairement à ce que disait Rabelais, les individus n'ont pas toujours « un instinct qui les pousse à la vertu », et le tournant pris par la société dans les années 80 a particulièrement favorisé ce travers, aujourd'hui à la source d'incivilités croissantes.

Mais les demandes des individus envers la société sont surtout très contradictoires. Ils veulent en effet à la fois de la sécurité et des libertés, moins d'impôt et plus d'Etat. Ces désirs sont profondément contradictoires et ils est difficile de les satisfaire.

#### 3.4.1.4. Les nouveaux repères : matérialisme, individualisme, hédonisme et néo-conservatisme

Les valeurs sont définies comme les croyances, les préférences qui orientent les opinions et les comportements des individus, c'est-à-dire les idées que l'on peut avoir du beau, du bien, du juste, variables selon les sociétés et les époques.

Les sociologues<sup>23</sup> qui ont examiné la transformation des valeurs dans les sociétés post-industrielles après la seconde guerre mondiale, ont souligné une montée du matérialisme et des valeurs hédonistes. En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les sociétés ont connu une période de paix et de prospérité sans précédent. Avec le développement de « l'Etat-providence », on a ainsi assisté au recul du sentiment de vulnérabilité des individus, ce qui a fait passer au second plan la défense et émerger des valeurs matérialistes, permissives et reposant sur le rejet des contraintes, l'épanouissement de l'individu, la tolérance, l'acceptation des différences... Ce phénomène, qui s'est accompagné d'une montée du niveau d'instruction, du déclin du travail manuel, d'une explosion des médias et des moyens modernes d'information..., a eu pour conséquence une individualisation croissante, émancipant les citoyens des liens de solidarité traditionnels : religieux, national, d'appartenance de classe, etc... Ces changements ont été portés et amplifiés avec le renouvellement des générations, parfois de façon trop brutale selon A.TAGUIEFF ce qui a eu pour conséquence, selon un mouvement classique du balancier, l'avènement d'une forme de néo-conservatisme et une montée du nationalisme qui « redevient à la mode ».

Alors que les principes de solidarité, de patrie, d'autorité sont mis à mal, que les individus réclament toujours plus de droits au détriment de leurs devoirs et qu'en contrepartie l'individualisme et l'hédonisme sont en plein essor, le monde militaire doit réagir. Il doit s'adapter à cette évolution sans pour autant perdre ses repères qui lui donnent sa cohérence et ses fondements.

Tous ces éléments se déclinent en autant de comportements politiques et sociaux qu'il faudra comparer avec les valeurs de la société militaire.

---

<sup>23</sup> R. INGELHARDT ou P-A.TAGUIEFF

### 3.4.2. La crise des institutions porteuses de valeurs

Dans un monde incertain et de plus en plus complexe, les Français cherchent des explications et des points d'ancrage. Ils ne sont plus aujourd'hui fournis par les institutions traditionnelles. La famille est en plein processus de décomposition/recomposition et n'est plus une structure de référence et de stabilité. L'école peine à former des individus citoyens. L'armée de conscription a été suspendue. L'influence de l'Eglise catholique sur les modes de vie et sur les valeurs a beaucoup diminué, notamment auprès des jeunes. Le crédit des partis et hommes politiques s'est amenuisé. En somme, l'évolution des mentalités s'est accélérée depuis les années 80 et cela a profondément transformé le système social pour finalement conduire à un profond changement des valeurs traditionnelles.

#### 3.4.2.1. La famille entre décomposition et recomposition

Malgré la rémanence de l'esprit de mai 1968 en matière de « liberté des mœurs », remis en selle dans les années 80 (baisse du nombre de mariages, augmentation du nombre de divorces, développement de la cohabitation hors mariage – 9 % des enfants naissent hors mariage en 1901, 53 % en 2001 -, avènement du PACS, etc...) on assiste depuis peu à une revalorisation de la fidélité conjugale et à une affirmation de la force du mariage. Après 20 ans de baisse, le nombre de mariage augmente de nouveau depuis 1997 (environ 285 000 par an). Le nombre des divorces se stabilise autour de 117 000 par an (soit quatre couples sur dix), après avoir été multiplié par quatre entre 1960 et 1995.

Il n'en demeure pas moins que le nombre d'unions libres hors mariage ne cesse de croître. Il existe en France 2,4 millions de couples non mariés en 1998, contre 1,5 million en 1990.

Une autre évolution notable est à signaler, en dépit du caractère contre nature de ce type de relation et malgré le sida : alors qu'en 1981 62% des français trouvaient l'homosexualité inacceptable, ils ne sont plus aujourd'hui que 32% à trouver cela « anormal ». Les causes en sont clairement identifiées : la libération des mœurs, les nouvelles visibilité militantes : gay pride, etc... De plus, l'affichage « médiatisé » de l'homosexualité de certains hommes politiques, qui nous éloigne ici de la marginalité dépeinte par Gide, Genet ou Pasolini, place sur le devant de la scène française un travers accepté et revendiqué qui fait de moins en moins figure de facteur de déstructuration sociale.

Au sein de la défense, la reconnaissance de l'homosexualité et des droits des PACS cristallise les tensions entre partisans de « l'ordre moral » et les tenants du modernisme. Dans la marine, en janvier 2002, seul un PACS était déclaré homosexuel. Cependant, il ne faut pas réduire les PACS aux seuls couples homosexuels. La plupart d'entre eux est en effet hétérosexuelle et réclame les mêmes droits que les couples mariés et chargés de famille. En effet, l'ensemble du régime indemnitaire est fondé sur l'acte du mariage et la possession ou non d'enfants. Elargir les droits des couples mariés aux couples dits « pacsés » représente donc un coût financier important, qui à l'heure de la revalorisation de la condition militaire, ne semble pas prioritaire. Plus que d'autres sans doute, le ministère de la défense est donc tiraillé entre la reconnaissance des droits de ces nouveaux contrats maritaux et le maintien des règles en vigueur.

#### 3.4.2.2. L'éducation nationale et le lien social

Les changements des valeurs dans l'éducation des enfants sont eux aussi flagrants depuis 1981 où 85% des Français identifiaient la tolérance<sup>24</sup> comme la notion principale à inculquer dès le plus jeune âge alors que l'obéissance n'en rassemblait que 36% jusqu'au milieu des années 90. Mais, depuis 1997, et vraisemblablement dans la suite logique de l'insécurité croissante dans les banlieues, l'idée que l'école doit apprendre le sens de la discipline et de l'effort rassemble à nouveau une majorité de français. Paradoxalement, cette inversion de tendance est majoritaire chez les 18-29 ans.

Par ailleurs, si l'analphabétisme a reculé à la faveur du développement de la scolarité obligatoire, de nombreux enfants sont encore illettrés à la sortie de l'école primaire : 8 % ne peuvent aller au-delà de la lecture d'une phrase simple. De plus, sur 38 millions de personnes de plus de 18 ans, 2,3 millions seraient illettrés. 160 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune formation. Avec la fin de la conscription, l'école de la deuxième chance qu'était l'armée a disparu.

Enfin, l'école reproduit et quelque fois accentue, les inégalités sociales et ne joue plus son rôle d'assimilateur. En effet les parcours scolaires et les niveaux de formation restent très différenciés en fonction de l'origine sociale des enfants. Sur dix enfants ayant des parents chefs d'entreprise, ingénieurs, cadres,

<sup>24</sup> Rappelons nous la racine latine du mot qui renvoie à la définition suivante « tolérer : admettre par faiblesse ».

enseignants ou exerçant une professions libérales, neuf obtiennent le baccalauréat ; la proportion est inférieure à un sur cinq pour les enfants d'ouvriers non qualifiés, de chauffeurs ou d'employés modestes où la moitié n'atteignent pas le niveau du baccalauréat.

### 3.4.2.3. Le fait religieux en lieu et place de la religion

On assiste depuis 1981 à un recul continu de l'influence des grandes églises constituées ; par exemple, de 1981 à 1999, ceux qui déclarent appartenir à une religion sont passés de 74% à 58%. Concernant les personnes qui assistent au culte une fois par mois, toutes religions confondues, on passe de 18% à 12% chez les adultes et 5% chez les jeunes. Dans les années 60, 60% des adultes français allaient à la messe une fois par mois.

En France , on dénombre environ :

- 40 millions de catholiques dont 7% de catholiques pratiquants réguliers, 24% de catholiques pratiquants occasionnels, 41% de catholiques non pratiquants ;
- 5 millions de musulmans dont 40 % de croyants, soit 2,1 millions, et 36% de pratiquants réguliers<sup>2</sup> à 3% de musulmans ;
- 600 000 juifs ;
- 1,7 million de protestant, dont 60% ne vont jamais au temple ;
- - 23 % de la population se dit sans religion.

Si Nietzsche affirme que « Dieu est mort », il s'agit bien d'un dieu collectif. L'Etat s'est d'abord séparé de l'Eglise, puis la société s'est éloignée de la religion. De sorte que celle-ci en France n'influe plus guère les décisions politiques, économiques et les modes de vie. Les individus étant de moins en moins « reliés » par la religion (c'est le sens étymologique du mot latin religare), la sphère privée a pris une importance croissante. En même temps est apparu le regret de ne plus former une communauté car l'instinct grégaire est inhérent à la nature humaine. Aussi la recherche de lien social se fait par d'autres types de spiritualité, à défaut de religiosité.

Ainsi, malgré un rejet des institutions religieuses classiques, on constate depuis chez les jeunes un regain de spiritualité – hors des églises établies – où chacun élabore sa propre religion (phénomène MATRIX). 27 % de la population estime pouvoir avoir une vie spirituelle sans pour autant appartenir à une confession. Mais plus dangereux, la diminution du poids de la religion a pour conséquence un déficit de communication entre les individus et un accroissement du sentiment de solitude. L'incapacité des institutions à fournir des repères et celle de la science à proposer une explication satisfaisante du monde ont entraîné la recherche de solutions alternatives. Ainsi les tentatives de restauration du lien social ouvrent entre autre la brèche pour les sectes, qui peuvent attirer les personnes les plus vulnérables.

### 3.4.2.4. Le discrédit du politique

Le désintérêt des jeunes, la crise de la représentation politique, la montée des attitudes protestataires sont les principales caractéristiques d'une crise de la représentation politique. Même si la démocratie reste le meilleur système pour 88% des Français, leur perception des hommes politiques a changé : l'opinion les estime de plus en plus corrompus (entre 1977 à 1999, on est passé de 38% à 61%), loin de ses préoccupations (81% des Français) et voit dans les grands partis politiques de véritables machines à broyer les idées lorsqu'il y en a, peu enclines à l'innovation.

En outre, l'explosion des attitudes protestataires est flagrante comme l'illustre l'audience des partis politiques extrêmes : un candidat du Front National au second tour de l'élection présidentielle en avril 2002, la Ligue Communiste Révolutionnaire en acteur stratégique du paysage politique depuis deux ans, la recrudescence des grèves dans le service public qui remet en cause la légitimité des décisions du gouvernement (entre 1988 et 1995, on passe de 50% à 62% de personnes favorables aux manifestations pour défendre des revendications). La France devient ainsi, devant l'Italie, le parangon du piquet de grève et de la manifestation alors que la participation « conventionnelle » est en net recul : vote de sanction de l'action gouvernementale, désintérêt a priori pour les décisions gouvernementales réformatrices, etc...Même l'action du gouvernement sur la décentralisation, visant à s'affranchir des pesanteurs administratives, par la mise en application d'un principe déjà énoncé par A. de Tocqueville « La centralisation excelle à empêcher, non à faire » est mal perçue.

### 3.4.3. Le travail remis en question

#### 3.4.3.1. La désacralisation du travail

Le travail constitue l'un des principes fondateurs de la civilisation judéo-chrétienne : « tu gagneras ta vie à la sueur de ton front... ». Il est placé au centre de la société, déterminant son fonctionnement et ses structures. Il se trouve aussi au cœur de la vie de chaque individu, définissant sa « situation », c'est à dire son appartenance à une classe sociale, laquelle est fortement indicative de son niveau de revenu, de son mode de vie et de son système de valeurs. Selon cette conception, le travail est considéré comme une part essentielle et inéluctable du destin individuel, mais aussi comme un devoir à l'égard de la collectivité, de la famille et de soi-même.

La transformation du rapport au travail s'est amorcé vers le milieu des années 60, avec la mise en cause explicite du travail-obligation et la revendication d'une liberté individuelle qui s'accommode mal des contraintes liées à la vie professionnelle (« sous les pavés, la plage » et la fin du « métro, boulot, dodo » de mai 68). Cette modification du rapport au travail s'est poursuivi avec la crise. Le chômage, la précarité a rendu le travail incertain. La solidarité a tenté de prendre le pas sur la production, et la France s'est lancée dans une course effrénée à la répartition des richesses et du travail. CMU, 35 heures, hausse des minima sociaux, CSG, RDS, etc... autant d'acronymes qui symbolisent une solidarité nationale tentaculaire qui aujourd'hui taxe le travail et n'est pas de nature à relancer la croissance ou développer l'envie d'entreprendre. Et, à l'instar de l'affirmation de Jean-François Revel, on peut affirmer que « Ne plus penser l'emploi qu'en terme de solidarité, c'est aggraver le mal que l'on prétend combattre ».

Le coup de grâce a sans doute été donné par la loi d'aménagement et de réduction du temps de travail. Le projet initial sur la réduction du temps de travail à 35 heures avait été plutôt bien accueilli par les Français. Il apparaissait en effet comme un moyen de lutter efficacement contre le fléau du chômage. De plus il portait en lui la promesse d'une vie plus harmonieuse pour les salariés, qui pourraient disposer d'un temps libre plus abondant sans perdre pour autant leur pouvoir d'achat. Mais le contexte économique a changé entre temps, et la reprise a rendu moins nécessaire le partage des emplois aux yeux des Français. De plus, les négociations concernant la mise en place de la loi se sont avérées difficiles dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier dans la fonction publique. La contrepartie de flexibilité a été notamment mal vécue par certains salariés qui ont eu l'impression de devoir effectuer en moins de temps la même quantité de travail. Au bilan le passage aux 35 heures a entraîné une détérioration des relations de travail et une augmentation du stress chez les salariés, accompagnée d'une très forte augmentation de l'absentéisme.

Aujourd'hui la population active occupée comprend 26 millions de personnes, soit 38 % de la population. Sachant qu'il y a à ses côtés 12 % de chômeurs et de personnes en situation précaire et 22 % de retraité. Le travail n'est donc plus au cœur de la vie et du lien social.

#### 3.4.3.2. La considération et la responsabilisation : maux du XXIème siècle

Les attentes de nature qualitative tendent à s'accroître à l'égard du travail. Les actifs veulent avoir le sentiment d'être utiles et souhaitent exercer des responsabilités. Ils attendent de l'entreprise qu'elle leur propose de participer à un projet collectif motivant, qui leur permettrait de continuer d'apprendre et de se développer sur le plan personnel. Dans le choix d'un métier, entrent aujourd'hui d'autres dimensions que les tâches à effectuer et la rémunération qui leur sont associées. Les conditions dans lesquelles il s'exerce, la liberté qu'il laisse, les personnes qu'il permet de rencontrer, constituent les aspects importants de la vie professionnelle. Mais par dessus tout, les individus réclament de la reconnaissance. Le temps de la revendication est clos pour cause de restrictions budgétaires dans tous les domaines. Le personnel attend donc des récompenses sous d'autres formes qu'une augmentation de leur rémunération.

Le plus difficile est de définir, pour chacun, ce qu'il attend de l'institution dans laquelle il travaille. Cela suppose une gestion de proximité, fondée sur les compétences, complétée par une connaissance aussi précise que possible des desiderata du personnel. Pour arriver à cela, un système de gestion approprié doit être mis en place. Les armées, comme l'ensemble de la fonction publique et les entreprises, doit être à même de répondre à ce défi.

### 3.4.3.3. Le travail des femmes

L'accroissement du travail féminin est une des données majeures de l'évolution sociale de ces quarante dernières années. Entre 1960 et 1990, le nombre des femmes actives a augmenté de 4,3 millions, contre seulement 900 000 pour les hommes. Leur taux d'activité était cependant comparable entre le début du siècle dernier et aujourd'hui (48 % en 1999 pour les femmes de 15 ans et plus). Il avait ensuite fortement baissé jusqu'à la fin des années 60 (39 % en 1970) sous l'effet de l'évolution démographique. Il a augmenté depuis, alors que celui des hommes diminuait, avant de se stabiliser.

Le travail rémunéré représente pour les femmes le moyen d'accéder à l'autonomie, de s'épanouir et de participer à la vie économique. La diminution du nombre des mariages, l'accroissement du nombre des femmes seules, avec ou sans enfant, la sécurité (parfois la nécessité) pour un couple de disposer de deux salaires sont d'autres causes de cette évolution. Les changements intervenus dans la nature des emplois, notamment ceux de services, ont été favorables à l'insertion des femmes. Mais c'est peut-être le développement du temps de travail à temps partiel qui l'a le plus favorisé.

Toutefois malgré l'arsenal juridique (loi de 1972 sur l'égalité des salaires, loi de 1975 sur la non-discrimination à l'embauche, loi de 1983 sur l'égalité professionnelle), les femmes continuent d'être désavantagées dans leurs carrières par rapport à leurs collègues, que ce soit en terme de rémunération, d'avancement ou de responsabilités confiées.

### 3.4.4. Violence urbaine et délinquance : les limites du concept d'intégration

La violence urbaine, définie comme un ensemble d'actes plus ou moins violents (razzia dans les commerces, rodéos de voitures volées, rixes, jets de projectiles ou d'explosifs sur les édifices publics, etc...- 152 attaques collectives contre commerce en 1995 contre 492 en 1997), perpétrés dans des zones géographiques identifiées (banlieues, cités, etc...), est une réalité de notre société française où la criminalité a été multipliée par 7 depuis 1950<sup>25</sup>. Elle est la plupart du temps le fait de « jeunes délinquants » qui y voient une façon de s'affirmer par des actes « extraordinaires » (propres à leur donner un statut de « star »), de s'opposer aux institutions de manière collective, ouverte et violente en créant un sentiment d'insécurité dans la population (a priori raciste qui ne les comprend pas). Cette violence urbaine est à l'origine de la hausse globale des crimes et délits (+ 5,72% en 2000). L'Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure a défini 8 catégories distinctes dans la violence urbaine allant de l'agression verbale à l'émeute.

« Pluriethnicité », fort taux de chômage, faible niveau d'intégration, forte proportion de jeunes désœuvrés, en situation d'échec scolaire et structures familiales dissociées sont les traits caractéristiques des lieux où se développent les violences urbaines. L'île de France fut d'abord touchée puis progressivement ce mouvement s'est étendu en périphérie pour atteindre les communes rurales, paradoxalement par le biais d'une perversion d'un système altruiste d'aide à « la lutte contre la délinquance des mineurs » (bagarres, vols, dégradations fruits de jeunes issus de banlieues au travers de raid ou des départs en vacances mis en place par des subventions publiques - Opération Ville Vie Vacances).

Alors que les causes profondes de cette violence sont connues, ses effets ont d'abord été maquillés « dans les mots » par les pouvoirs publics (on a, par exemple, parlé d'incivilité lorsqu'il s'agissait d'agression). Ensuite le mal n'a que partiellement été traité à coup de subvention pour créer salle de boxe, gymnase, cinémas, etc... dans les banlieues ou quartiers dits « défavorisés » sous prétexte de faciliter l'intégration des jeunes gens issus de l'immigration. L'intégration a donc été traitée par la sédentarisation des éléments perturbateurs dans les mêmes banlieues défavorisées desquelles ils n'aspiraient qu'à sortir. Le résultat fut évidemment une exacerbation de la violence, d'autant plus simplement que les délinquants devenaient maintenant organisés, entraînés et empreints d'un profond sentiment d'abandon de la société qui les cantonnaient définitivement à leur zone « de non-droit ».

Hélas, si depuis 99, la société a pris la dimension du danger et a lancé un train de mesures à même, à moyen terme, d'enrayer l'expansion du phénomène, rien ne semble avoir été fait pour réduire le nombre de ces zones de « non-droit », au mieux les pouvoirs publics se limitent à les contenir. D'abord en renforçant les prérogatives de la police municipale (ordre, sûreté et salubrité) avec la loi du 15 avril 99 puis avec la création des Groupements d'intervention Régionaux dont l'action doit permettre d'accélérer le démantèlement des réseaux et des « bandes » de délinquants, essentiellement dans les banlieues.

---

<sup>25</sup> Christophe Souleuz « les violences urbaines », Milan . P 12.

De même, si les notions de sanctions et de peines ont en partie été réhabilitées avec les lois « Perben » de 2003, notamment vis-à-vis des mineurs, il faut encore s'assurer que ces sanctions seront réellement effectuées.

Toutefois, la détermination du gouvernement à prendre à « bras le corps » la lutte contre toutes les formes de délinquance et particulièrement celle des mineurs, réaffirmée par le Ministre de l'intérieur lors de ses vœux 2004, est de bonne augure.

### 3.5. Conclusion

Nous avons ainsi montré combien une mutation majeure des équilibres en France, mais aussi en Europe, allait directement provoquer une perte de forces vives et par conséquent le déclin des pays concernés. Nous seront directement confrontés à la fois à la désertification des campagnes et à l'explosion démographique des villes, au vieillissement important de la population et à une crise d'identité.

Les gouvernants et les électeurs ne pourront pas faire l'économie d'une remise à plat de nombreux dossiers, tels les cotisations sociales, l'ouverture des frontières, l'éducation, la politique familiale, le temps et la durée de travail, le système de santé ou l'aménagement du territoire.

L'élargissement des frontières européennes ne semble pas être la panacée, car les nouveaux pays de l'Union connaissent quasiment la même évolution et les mêmes problèmes que ceux de la vieille Europe. De plus, dans un contexte de crise profonde des équilibres, qu'en serait-il des intérêts de chaque pays en matière de défense ? Quelle politique commune adopter alors que des faiblesses vitales, parfois différentes, sont déjà visibles ? Les intérêts des uns ne seraient-ils pas antagonistes avec ceux des autres ?

Une solution pour surmonter cette évolution pourrait être à la fois endogène, articulée autour d'une volonté commune des politiques, des syndicats, des médias, des associations et de tous les citoyens, mais aussi exogène, grâce à une immigration soumise à une planification et une coordination précises. L'enjeu en est tout simplement l'avenir de la culture européenne.

## 4. La professionnalisation : une « armée nouvelle » ?

### 4.1. Introduction

La chute du mur de Berlin et de l'ex-URSS entraînait par voie de conséquence la disparition d'une menace hostile permanente à proximité du territoire nationale. Parallèlement le début des années 90 fut marqué » par la résurgence de conflits régionaux, plus ou moins éloignés. En 1991, durant la guerre du Golfe, le Président de la République décida de ne pas recourir aux appelés du contingent, ces derniers devant signer un contrat d'engagement de courte durée s'ils souhaitaient aller dans le Golfe. Les interventions pour le maintien de la paix et la sécurité internationale se multipliaient. Enfin le Livre Blanc jetait les bases d'une nouvelle politique de défense de la France, sans pour autant remettre en cause le Service National.

Dans ce contexte, la professionnalisation devenait une conséquence logique de l'organisation de nos armées car :

- les effectifs n'étaient plus aussi déterminants ;
- le territoire national n'était plus directement menacé ;
- il fallait des forces disponibles pouvant être projetées.

La professionnalisation des armées fut annoncée par le Président de la République le 22 février 1996. Elle entraîna une réforme en profondeur de la défense, à l'image des transformations qui se sont opérées au sein des armées en 1815, en 1870 ou en 1962, si bien que l'armée de terre emploie un néologisme pour démontrer l'ampleur des transformations en parlant de « refondation ».

Compte tenu de l'ampleur de la réforme et de ses conséquences, on peut aujourd'hui légitimement se demander si la professionnalisation a donné naissance à une armée nouvelle ?

En fait la professionnalisation n'a pas altéré la pérennité de la spécificité militaire, c'est-à-dire de « la mort donnée ou subie » selon Jean Guittou. Toutefois elle a entraîné de profonds changements au sein de l'institution (partie 1 – l'impact de la professionnalisation), elle a modifié les rapports humains en interne (partie 2 – responsabilité, efficacité, concertation) et elle a mis en évidence la nécessité d'une adaptation des

spécificités qui en découlent, visibles par exemple au travers du statut général des militaires de 1972 modifié 1975, en cours de refonte (partie 3 – l'exercice de la citoyenneté).

#### 4.2. L'impact de la professionnalisation

La professionnalisation fut l'élément le plus dimensionnant de la nouvelle structure des armées ; elle a bouleversé la nature même du « lien armée-nation » ; son défi principal est celui du recrutement.

##### 4.2.1. La professionnalisation ou la refonte complète des armées

Les forces n'étant plus constituées de « gros bataillons », et la ressource humaine n'étant plus abondante et « bon marché », une réduction de format fut indispensable. Le tableau ci-dessous rappelle les objectifs de réduction de format, dans le but d'atteindre le modèle d'armée 2015 :

	Militaires	Civils
1995	502 460	74 900
2015	352 700	81 300 (*)

(\*) – les effectifs en personnel ont été très largement réévalués puisque aujourd'hui on compte plus de 93 000 civils au sein de la défense.

La redéfinition totale d'une organisation fondée sur la modularité s'imposa, faisant apparaître, au sein du commandement organique de l'armée de terre, une chaîne des forces et une chaîne fonctionnelle. Les liens hiérarchiques sont donc bouleversés, puisqu'un chef de corps par exemple a plusieurs chefs à qui il doit rendre compte. Il n'y a plus qu'un niveau de synthèse, alors qu'avant il existait l'armée, les corps d'armée et les divisions. Par ailleurs, les relations de commandement sont bouleversées, car le professionnel fait de la défense son métier, qu'il soit soldat ou colonel, et il ne reste que s'il le souhaite.

Les matériels servis et les équipements bénéficièrent d'une haute technicité, utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettant l'abolition du temps, de l'espace, et utilisant les « zones lacunaires ». Par exemple, alors que le char LECLERC, conçu pour s'opposer au pacte de Varsovie dans un combat conventionnel de haute intensité, équipe nos forces, il est utilisé avec des modes d'action, des tactiques et une doctrine complètement réinventés. De même, le fantassin s'équipera dans un avenir proche du système FELIN, qui relie en direct l'avant et les chefs, permet une analyse de la situation instantanée, facilite les liaisons au sein des équipes et des groupes. En terme de moyens, le format a également très largement diminué, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

	1995	2015
Armée de terre	129 régiments 927 chars lourds	85 régiments 420 chars lourds
Marine	101 bâtiments	81 bâtiments
Armée de l'air	405 avions	300 avions (sur 35 bases)

Pour atteindre les objectifs assignés dans le modèle d'armée 2015, plusieurs lois de programmation furent adoptées. Tout d'abord la loi de programmation dite loi Million (1997 – 2002) faisait suite à la décision de professionnaliser les armées. Sa présentation s'appuie sur les 4 fonctions stratégiques. La totalité des moyens de la Défense, hors pensions, est programmée. L'évolution des effectifs est précisée par armée ou par unité et par catégorie entre 1996 et 2002. La loi poursuit les objectifs suivants : la réussite de la professionnalisation, la réorganisation des forces armées et la définition d'une politique d'accompagnement économique et social. Après une très nette diminution des ressources destinées à la Défense, la loi de programmation militaire 2003-2008, a pour but de redresser l'effort de défense nationale et devrait permettre la consolidation des acquis afin d'atteindre le modèle d'armée 2015.

Il est à noter que la « refondation » de 1962 s'était opérée avec un équilibre budgétaire rigoureux, contrairement à aujourd'hui, dans le cadre d'un grand projet de défense nucléaire conduit par des hommes

politiques qui dirigeaient directement le pays, sans devoir prendre en compte la multiplicité des acteurs intervenant dans les affaires de défense actuellement. Il y a à présent un décalage entre le modèle souhaité initialement et le « produit fini » attendu.

Cette refonte marque donc une rupture avec l'ancienne armée française ; elle altère aussi ses rapports avec la nation.

#### 4.2.2. La transformation du lien soldats-citoyens

Pour les uns, la mise en sommeil du service national favorise le rapprochement entre l'armée et la nation, car les forces devant recruter, elles se conforment peu à peu à un « standard commun » selon Pascal Boniface, directeur de l'IRIS (Institut des relations internationales et stratégiques). Pour les autres la professionnalisation nuit au contact, auparavant naturel, entre le pays et son armée. Quel que soit l'avis retenu, le lien bi-séculaire, entre l'armée et la nation, est de toute façon altéré.

Par ailleurs il s'agit officiellement d'une « armée professionnelle » et non pas d'une « armée de métier », notion très anglo-saxonne qui ne seyait pas correctement à notre pays, car la tradition française impliquait que le volontariat soit sémantiquement mis en valeur.

Enfin, une nouvelle organisation de la réserve est mise en œuvre. Elle est fondée sur :

- la réserve opérationnelle, réduite à 100 000 hommes, entraînés et intégrés réellement dans l'action des forces ;
- la réserve citoyenne, qui a pour vocation d'être une sorte de « réservoir d'ambassadeurs de la défense » au sein de la société.

Ce dispositif s'appuie entre autre sur le parcours citoyen, les journées d'appel et de préparation à la défense et les préparations militaires.

Le lien armée-nation peut aussi se mesurer à l'aune du recrutement.

#### 4.2.3. Le recrutement

Les armées, pour exister et être légitimées par le peuple, doivent à présent communiquer afin d'attirer impérativement 12% d'une classe d'âge. Cette contrainte est l'enjeu primordial de la professionnalisation.

En effet l'armée professionnelle ne bénéficie plus d'une main d'œuvre captive et de bon niveau, elle doit donc se montrer attractive vis à vis du secteur civil. Elle recrute selon les lois de la concurrence au sein des mêmes populations cibles. Aussi, cette armée ne peut plus faire l'économie de se comparer au reste de la fonction publique et au secteur privé. L'attractivité repose et a toujours reposé sur le salaire et ses accessoires d'une part, les responsabilités et la reconnaissance d'autre part. Prétendre recruter uniquement sur la notion de service de la patrie et celle d'esprit de sacrifice est illusoire et même suicidaire. Ces valeurs restent bien sûr constitutives de l'esprit militaire et il convient de les préserver, mais elles ne doivent pas cacher le fait qu'un militaire exerce aussi un métier pour faire vivre une famille et tenir un rang social, à tout grade. Un personnel du corps médical est doté du sens du service du malade, ce n'est pas pour autant qu'il fait vœu de pauvreté lorsqu'il prête le serment d'Hippocrate.

L'Armée doit ouvrir au maximum son recrutement dans les universités, sans avoir peur de comparer ses déroulements de carrière à ceux du secteur civil et sans cacher non plus ce qui fait la spécificité militaire. Ne vouloir ouvrir ses portes qu'aux candidats disant avoir "la vocation militaire" et connaissant déjà le milieu militaire prive de ressources de haut niveau. Les écoles de formation initiale seront ensuite là pour transformer de jeunes civils qui ont la mentalité de leur siècle en authentiques militaires.

#### 4.2.4. La formation

Les armées consacrent un budget important à la formation de leurs personnels.

Tout d'abord, il convient de s'interroger sur la formation initiale des cadres. La question de savoir si les grandes écoles militaires sont là pour dispenser une formation académique de haut niveau à des candidats recrutés en moyenne à bac+3, ou si elles ne devraient avoir pour vocation que de dispenser une formation militaire et professionnelle à des lauréats de concours situés à bac+5 mérite d'être posée. L'EOGN a pris cette deuxième option, ce qui lui permet de n'imposer qu'une scolarité de 2 ans. L'ESM St Cyr a aujourd'hui ouvert les 2 possibilités à ses élèves-officiers.

Enfin, dans une armée au format réduit et alors que l'interarmées ne cesse de gagner du terrain sur la culture propre à chaque armée, l'heure n'est-elle pas venue de ne laisser qu'une seule grande école militaire ayant pour vocation de former des élèves officiers pour les trois armées, la gendarmerie et les services communs. A l'issue d'une formation d'une à deux années, les candidats opteraient au classement pour l'une ou l'autre des armées. Notons ici que le Séminaire Interarmées des Grandes Ecoles Militaires intervenant dès l'année d'intégration constituent peut-être les prémices de cette évolution. Pourquoi ne pas aller plus loin

Quant à la formation initiale des sous-officiers et hommes du rang elle a été profondément modifiée, le but étant de diminuer le temps de formation en école et d'augmenter le temps de formation d'application et de répondre aux défis croissants de la technicité qui requiert davantage de spécialistes bien formés. Dans l'armée de terre en revanche le cycle de formation du personnel initialement de 4 mois, suivis d'une phase opérationnelle de 6 mois, fut remplacé par un cycle de seize mois où alternent instruction, période de disponibilité opérationnelle ou d'alerte et permissions. Le « cœur du métier », qui doit être prioritairement recherché, est l'opérationnel ; mais il implique aussi l'acquisition de compétences plus larges dans des domaines non spécifiquement militaires.

Quant aux formations qualifiantes intervenant en début ou milieu de carrière, elles aussi sont modifiées. Jusqu'à présent, le monde militaire avait pour habitude de fonctionner comme une véritable société civile parallèle qui comprenait pour ainsi dire autant de métiers qu'il peut en exister dans une société. Ce fait était favorisé par l'existence du service national qui fournissait chaque année des personnels formés dans tous les domaines, du plombier ou coiffeur à l'ingénieur nucléaire en passant par le professeur. Ce système ayant disparu, les armées sont nécessairement amenées à s'interroger pour distinguer 3 types de métiers :

- ceux qui peuvent être externalisés et confiés à des entreprises civiles, éventuellement publiques ;
- ceux qui doivent rester au sein du ministère mais peuvent être confiés à des civils déjà formés ;
- ceux enfin qui doivent rester à des militaires car ils ont en permanence un caractère opérationnel ou sont susceptibles de l'avoir selon la situation.

Pour réduire au mieux le coût de ses formations, les armées se doivent de recourir chaque fois que possible aux 2 premières solutions. En ce qui concerne le troisième cas de figure, il convient de rechercher dans le secteur civil des personnes ayant déjà des compétences dans le domaine considéré pour en faire d'authentiques militaires plutôt que d'imposer à des militaires des formations longues ( ne correspondant pas forcément à leurs attentes), pour les transformer ensuite en ingénieurs ou techniciens. Cependant l'externalisation de certaines spécialités peut poser problème si certains métiers disparaissent dans le secteur civil.

Cependant, un tel système présente pour les armées un écueil : la perméabilité entre elles et le secteur civil, qui conduit nécessairement les uns et les autres à se comparer en termes de déroulement de carrière, de grades (civils ou militaires), de rémunération, de niveau de reconnaissance et de responsabilité. Les armées, pour conserver leur crédit se doivent alors de démontrer que servir sous statut militaire n'est pas moins attrayant que d'être recruté sous statut civil à tous les niveaux et pas plus pénalisant que d'exercer un métier semblable dans le secteur privé.

Le militaire sert l'Etat ou la Nation, selon les motivations de chacun, au sein des armées et utilise la force sur ordre du pouvoir politique lorsque le dialogue et la diplomatie sont devenus inopérants, incapables de défendre les intérêts supérieurs de la Nation et parfois même de garantir sa sauvegarde.

A cette fin il est discipliné, loyal et neutre: c'est la garantie de l'efficacité de l'action collective, d'un usage maîtrisé et approprié de la force ; disponible : c'est l'assurance d'une action de tout instant ; et solidaire de ses camarades : cela consacre la primauté de l'intérêt collectif sur les inclinations individuelles.

### 4.3. Responsabilité, efficacité, concertation

L'armée moderne regroupe des professionnels. Comme dans le secteur civil, on peut donc s'attendre à un changement profond dans l'organisation des rapports humains, en terme de responsabilité, de commandement, de recherche de l'efficacité et des modes de concertation. En fait si l'on peut constater des évolutions, il n'y a pas encore de changements profonds. Le principe d'organisation des ressources humaines reste celui du commandement et non du management.

#### 4.3.1. Responsabilité et encadrement

La prise en charge les jeunes recrues auxquelles il était difficilement concevable de demander de l'initiative a nécessité des taux d'encadrement assez élevés. Ainsi, l'Armée de terre qui comptait le plus grand nombre d'appelés dans ses rangs, comptait-elle 17 000 officiers pour 135 000 militaires. A l'opposé, la gendarmerie, dont le nombre d'appelés était réduit (12 000 sur 100 000 militaires) ne comptait à la même époque que 3000 officiers. Entre ces deux ratios extrêmes, se situaient la Marine Nationale et l'Armée de l'Air. Aujourd'hui c'est la haute technicité de nos armées professionnelles qui militent pour augmenter le taux d'encadrement et de l'amener au niveau des autres armées occidentales.

Le fait pour les armées de bénéficier de militaires du rang comptant jusqu'à 15 ans de service et souvent pères de famille, devrait bouleverser la manière de commander dans les années à venir. Le nombre d'officiers devrait donc logiquement baisser.

Cependant, comme toute armée moderne, l'armée française n'échappe pas à un besoin croissant de techniciens dans tous les domaines. Cette situation nécessite l'apport de personnels qualifiés et suppose de s'interroger sur le niveau exact requis pour servir les systèmes d'armes. Il convient ici de veiller à ne pas donner dans la surenchère : un sous-officier, assimilé à la catégorie B de la fonction publique, doit être capable de tenir des emplois dévolus dans le secteur civil à des techniciens. Un officier, assimilé à la catégorie A, doit tenir dans les armées des fonctions du niveau d'ingénieur ou cadre supérieur. Concevoir une échelle différente conduirait à dévaloriser dangereusement les grades militaires, ce qui aurait des conséquences graves sur les recrutements à venir.

Les armées ne doivent plus avoir peur de confier des responsabilités réelles à leur corps intermédiaire d'encadrement que sont les sous-officiers, et à laisser d'avantage d'initiative à leurs militaires du rang.

#### 4.3.2. Efficacité

##### 4.3.2.1. Le contrôle de gestion

L'armée professionnelle, comme de nombreuses entreprises privées, s'est engagée dans la voie du pilotage de la performance grâce au contrôle de gestion. Les organismes nouvellement créés, comme le SSF ou la SIMMAD, sont très en avance dans ce domaine. Celui-ci consiste, dans une démarche itérative, à fixer des objectifs à l'organisation, à en mesurer les résultats, à en déduire les écarts et à prendre les mesures correctives adaptées et/ou à ajuster les objectifs. Le contrôle de gestion repose sur des dispositifs techniques (indicateurs, ratios, tableaux de bord, reporting...), organisationnels (délégations de responsabilité, instances de dialogue, démarches prévisionnelles...), managériaux (diagnostics, formalisation des objectifs, plans d'action, allocation des ressources, coaching, gestion du changement, benchmarking...).

Les dimensions de la performance sont l'efficacité (rapport résultats/objectifs), l'efficience (productivité), la pertinence (définition des objectifs stratégiques).

Toutefois il existe de nombreux freins au sein du ministère, qui altèrent profondément cette recherche d'efficacité et de performance mesurée à travers le contrôle de gestion qui n'est qu'un outil. Ces freins sont les suivants :

- le contrôle de gestion est très souvent transformé en contrôle d'activité à travers des indicateurs de gestion. Il existe plus de 150 tableaux de bord au sein du SSF ce qui ne permet pas de faire du contrôle de gestion mais simplement de suivre les activités du soutien flotte ;

- le contrôle de gestion est assimilé à de l'audit (contrôle interne, vérification des comptes, surveillance administrative), à de la comptabilité (comptabilité, finances...), à de la qualité ou à du management par objectif ;
- une relève trop fréquente du personnel qui empêche un investissement dans ce domaine ;
- le contrôle de gestion est apparenté à de l'administratif et ne relève donc pas du cœur du métier ; il est donc peu motivant ; il est souvent assimilé à une recherche de réduction des coûts ;
- pour beaucoup il s'apparente à une remise en cause du fonctionnement hiérarchique, ou comme un système nouveau d'évaluation/appréciation ;
- enfin les décideurs n'ont pas les leviers d'action qui permettent d'atteindre les objectifs assignés car ces leviers appartiennent à d'autres centres de pouvoir (modification des effectifs, répartition budgétaire....).

Au bilan la recherche d'efficacité via le contrôle de gestion se fait à travers les moyens et non les fins, ce qui lui ôte toute valeur intrinsèque.

#### 4.3.2.2. Le management par objectifs

Certaines tentatives ont vu le jour pour mettre en place un management par objectifs. Ce sont principalement les officiers qui sont concernés par cette mesure. Mais ce type de management, déjà obsolète dans le secteur privé, montre rapidement ses limites. Par exemple des objectifs sont définis annuellement par le commandement à charge pour l'officier de les réaliser. Mais bien souvent ces objectifs ne s'inscrivent pas dans une logique globale d'efficacité pour l'organisme (exemple : réaliser un article pour la revue défense nationale, mettre en place des indicateurs de suivi de dépense sur Excel...) et ne nécessite pas un effort sur le long terme. Par ailleurs les objectifs trop larges entraînent une focalisation des efforts humains et matériels afin d'être atteints au détriment des autres actions courantes et pourtant nécessaires.

#### 4.3.3. Concertation

Avec l'armée professionnelle, tout observateur avisé aurait pu naturellement penser que la concertation aurait évolué. Là encore il faut constater des évolutions mais pas de véritable remise en cause du système préalablement existant.

La concertation dans les armées n'est pas paritaire (contrairement à l'organisation du dialogue social pour le personnel civil). Elle repose sur les instances suivantes :

- des représentants du personnel (officiers, sous-officiers, hommes du rang) auprès du commandement, élus depuis les recommandations du rapport Grasset-Cova de 1999 relatives à l'amélioration du dialogue social dans les armées ;
- des correspondants officiers et officiers marinières pour la marine et du sous-officier adjoint moral pour l'armée de l'air qui siègent auprès des chefs d'état-major d'armée (l'armée de terre n'a pas créé cette fonction) ;
- des commissions participatives d'unité et dans certaines armées régionales qui réunissent le commandement et les représentants élus du personnel ;
- des CFM d'armée, créés après la « grogne » des gendarmes de 1989, dont les représentants sont tirés au sort parmi le personnel volontaire. Ces conseils sont compétents sur les questions relevant de leur armée et font des recommandations au CSFM ;
- le CSFM créé en 1969. Les membres du CSFM sont désignés par tirage au sort parmi les membres des CFM. Malgré des propositions faites à l'occasion des 57<sup>ème</sup> et 58<sup>ème</sup> sessions du CSFM et malgré les recommandations du rapport Grasset-Cova, le mode de désignation n'a pour l'instant pas évolué. A l'occasion de la prochaine révision du statut, il devrait enfin introduire l'élection des membres du CSFM parmi les représentants des CFM. Mais la mainmise ministérielle reste forte sur le CSFM, empêchant toute véritable démocratisation de la concertation (le ministre préside les CSFM ; à

l'occasion des réunions préparatoires certaines questions sont mises en silence ; les avis du CSFM ne lient pas le ministre ; les membres ne peuvent provoquer une réunion exceptionnelle cette compétence étant du ressort du ministre ; ils ne peuvent contraindre le ministre à leur soumettre pour avis certains textes en préparation, dès lors qu'il ne s'agit pas de décrets portant application des dispositions de la loi de 1972).

Sans pour autant envisager la création de syndicats (sujet abordé en troisième partie), il est souhaitable de réformer profondément le système de concertation en allant bien au-delà du débat sur le mode de désignation. Pour cela quelle pistes peuvent être donner : redonner de la légitimité au CSFM ; lier plus étroitement l'avis du CSFM et les décisions du politique à l'image de ce qui se fait dans les commissions paritaires ; détacher les membres du CSFM de leur emploi (comme les permanents syndicaux) afin qu'ils aient plus de temps pour aller à la rencontre du personnel et pour approfondir leurs connaissances réglementaires ; affilier chaque militaire à un représentant du CFM....

La réforme de la concertation ne passe donc pas nécessairement par la création de syndicats dans les armées, d'autant plus que le personnel y est en majorité opposé (46% des officiers et 42% des sous-officiers sont favorables à la création de syndicat) et que la population française est très largement hostile aux syndicats dans les armées.

Le tableau ci-dessous permet de comparer la concertation dans les différents pays occidentaux :

	Espagne	Italie	Portugal	GB	USA	Allemagne	Suède	Pays-Bas
Existence de syndicats dans les armées	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Droit de grève	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Election des représentants dans les instances de concertation nationale	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui

#### 4.4. L'exercice de la citoyenneté

Le projet de nouveau statut révisé un certain nombre d'éléments, mais cette réforme ne semble viser qu'à reconnaître et admettre ce que l'on ne peut plus empêcher dans un contexte de multiplication des échanges : liberté d'information, liberté d'expression, liberté de circulation. Professionnelle, l'armée est un service public dont les agents ont des devoirs mais dont les droits de citoyen restent toujours empreints de la crainte du coup d'Etat ou de la bavure verbale. Révision trentenaire du statut annoncé à grand bruit, il semble que « le Léviathan ait accouché d'un souris ».

##### 4.4.1. Des principes fondamentaux immuables mais propres à tous les métiers...

Les principes de loyalisme, neutralité, discipline et disponibilité sont rappelés dans le nouveau statut et étaient déjà consacrés par le statut général de 1972. Néanmoins, ils n'ont rien d'exceptionnel aujourd'hui puisqu'ils constituent le fondement d'une exécution sans faille des tâches confiées. Un plombier doit être disponible, un technicien discipliné, un ingénieur loyal envers sa société, les écrits d'un journaliste empreint d'une certaine neutralité et un fonctionnaires doit respecter un certain droit de réserve. Enfin aujourd'hui le sacrifice n'est plus l'apanage du militaire, puisque chaque année on dénombre plus de décès dans l'exercice du métier chez les pompiers et convoyeurs de fonds que chez les militaires.

Le monde a changé et, si des risques demeurent, la menace est plus diffuse et l'ennemi moins clairement identifiable. La défense du sol national contre une menace militaire directe paraît lointaine et improbable et la perception des intérêts nationaux susceptibles d'être défendus par les armes est moins instinctive. Les modalités d'engagement de nos forces ont elles aussi évolué, avec le développement d'opérations extérieures généralement menées dans un cadre multinational.

L'action militaire donc vise aujourd'hui plus à contenir la violence pour maintenir ou rétablir la paix hors de nos frontières qu'à détruire des forces adverses clairement identifiées et requiert plus que jamais une armée neutre, loyale, discipliné et disponible, donc professionnelle

Il s'agit alors d'attirer et de fidéliser du personnel qualifié dont le niveau de formation élevé, tout corps confondus, modifie sensiblement les rapports professionnels et dont il convient au préalable de constituer ce fond propre à chacun qui leur donnera la mesure, dans les armées, de l'application de ces principes.

Ainsi, sa formation générale, son intégration à la vie civile, son recrutement dans toutes les couches de la société, parfois tardif fait du nouveau militaire un citoyen aux responsabilités accrues, chargé d'un service public particulier mais aux droits réduits.

4.4.2. ...et une liberté d'esprit et de corps confirmée parce qu'impossible à interdire

#### 4.4.2.1. La liberté de parole

Si le militaire, à l'image de tout agent public ou privé, a une obligation de discrétion professionnelle relative aux faits dont il a connaissance dans le service, il est aussi tenu au secret de la défense nationale selon les termes du code pénal qui le sanctionnent plus durement, et soumis à une obligation de réserve. Certains sujets peuvent en effet remettre en question l'indépendance de la Nation et la sécurité des citoyens.

En outre, le militaire doit, à la différence des autres agents, obtenir l'autorisation préalable du ministre pour évoquer publiquement des questions politiques ou mettant en cause une puissance étrangère ou une organisation internationale. Cela a pour corollaire une « relative » sclérose de la pensée stratégique, l'éloignement des militaires, non dûment mandatés, des débats de défense et la fréquente apparition de « pseudo experts » en défense qui polluent les débats publics car seuls interlocuteurs prêts à « parler ».

Ainsi donc la liberté d'expression individuelle, corollaire de la liberté de pensée, est traitée dans le projet de nouveau statut des militaire et l'autorisation préalable d'expression est supprimée. C'est un premier pas qui montre que le militaire, citoyen à part entière, a comme tout le monde le sens des responsabilités et qu'il est à même de juger ce qui remet en question le secret défense ou compromet une opération en cours. En outre, cela sera peut être de nature à contrer la naissance de sites INTERNET « inassignables de fait » de contestation ou d'expression grâce auxquels des militaires « aigris » interpréteraient les choix militaires nationaux.

#### 4.4.2.2. La liberté d'information

La liberté d'information quant à elle ne peut connaître de restrictions. En effet, le développement des moyens de communication rend la portée et l'applicabilité d'une telle interdiction illusoires. En revanche, dans certaines conditions et à l'occasion de certaines missions, le commandement doit pouvoir contrôler l'utilisation par les militaires des moyens de communication, personnels et collectifs, si la sécurité et la confidentialité des opérations militaires l'exigent, à l'image des pratiques en vigueur sur SNA ou SNLE. A titre d'exemple, la Marine américaine, en cas de « crash à l'appontage » sur ses porte-avions coupe et brouille toutes les communications « départ » pendant le délai nécessaire à l'élaboration d'une communication officielle.

#### 4.4.2.3. La liberté d'opinion

Enfin, laïcité et liberté d'opinions, de croyances philosophiques, religieuses ou politiques, ne sont pas incompatibles. Compte tenu des formations longues, extra militaires, d'un certain nombre d'officiers et de sous-officiers, on ne peut exclure leur affiliation à un parti politique, un courant religieux, etc...et la volonté légitime d'en parler. Les débats d'idées doivent donc rester possibles pourvu qu'il ne s'agisse pas de prosélytisme. Le projet de nouveau statut ne traite que très superficiellement ce point.

En outre, le militaire doit continuer bénéficier d'une liberté de culte dans les enceintes militaires tant que celui-ci s'exerce sans interférences avec les nécessités du fonctionnement normal du service, et quelle que soit sa confession. Ce dernier point ne figure pas explicitement dans le statut.

#### 4.4.2.4. Les libertés physiques : circulation, résidence, union, des limitations raisonnables

Les militaires peuvent, selon leurs responsabilités, se voir imposer, à l'image d'agents privés dont la présence près d'un site industriel est liée à la réactivité nécessaire en cas de dysfonctionnement (cas d'un ingénieur EDF responsable de la maintenance d'une centrale nucléaire), de résider soit dans des limites géographiques déterminées ou au sein d'un domaine militaire. Ainsi les gendarmes sont-ils astreints à résider sur leur lieu de service. Le principe de disponibilité justifie pleinement ces dispositions qu'il convient toujours d'appliquer dans la mesure requise par les intérêts du service.

De plus, en fonction de ces mêmes intérêts, la liberté de circulation, peut elle aussi être contrainte si les circonstances ou les responsabilités particulières l'exigent.

Enfin, soumise à autorisation préalable dans l'ancien statut, la liberté d'union doit dorénavant devenir la règle compte tenu de la facilité de circulation qui caractérise le 21<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, seule une déclaration de mariage, PACS ou concubinage des militaires doit maintenant devenir la règle comme préconisé dans le projet de statut.

#### 4.4.2.5. La liberté de travail des familles

Comme les fonctionnaires, les militaires ne peuvent exercer une activité privée lucrative à titre professionnel, sous réserve des exceptions prévues par le décret-loi du 29 octobre 1936. Leur activité professionnelle privée relève donc du droit commun de la fonction publique alors que, paradoxalement, l'activité professionnelle de leur conjoint y déroge : elle doit en effet être déclarée à l'autorité militaire. Cette obligation est probablement une survivance lointaine et édulcorée de l'époque où le travail des épouses des officiers était soumis à autorisation préalable. Méconnue et très rarement appliquée, elle ne conserve d'utilité que dans le cas des militaires de la gendarmerie départementale. Le statut général pourrait donc, au lieu de poser une obligation, ouvrir seulement la possibilité d'inscrire cette dernière dans le statut particulier de tel ou tel corps dont la mission le justifierait.

Ainsi, les autorisations nouvelles préconisées par le projet de statut ne font qu'entériner ce qui est depuis des lustres déjà pratique courante dans les armées ou que l'on ne pourrait de toute façon pas contrôler. Pour autant, les droits fondamentaux du militaire, qui devraient lui permettre de s'intégrer réellement à la vie de la cité ne sont pas reconnus tant l'héritage historique est encore pesant. Comment imaginer en effet qu'un militaire puisse adhérer à un parti politique ou exercer un mandat quelconque ?

#### 4.4.3. Le militaire est-il un citoyen de seconde zone ?

Avec ce projet de réforme, le militaire qui aujourd'hui a des responsabilités très complexes dans un environnement où la pression judiciaire est permanente, se retrouve avec les droits d'un « guinea pig<sup>26</sup> », exclu de la vie politique de sa cité.

---

<sup>26</sup> Nom donné par le professeur SEPTIMUS au colonel OLRIK alors que ce dernier est psychologiquement conditionné. La Marque Jaune – Blake et Mortimer – Edgard Pierre Jacob – Dargaud.

Le tableau ci-dessous permet de comparer la position des militaires dans les principaux pays occidentaux au regard de la citoyenneté :

	France	Espagne	Italie	Portugal	GB	USA	Allemagne	Suède	Pays-Bas
Liberté d'association à caractère professionnelle	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Liberté d'expression	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Forte et encadrée	Forte	Forte	Forte
Adhésion à un parti politique	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

#### 4.4.3.1. Droits politiques et citoyenneté

La neutralité des armées est-elle compatible avec le libre exercice des droits politiques des militaires ? Par défiance envers une armée qui avait été l'instrument du coup d'Etat de 1851, les militaires avaient perdu leur droit de vote pour ne le retrouver qu'à la Libération, en même temps que les femmes !

Aujourd'hui, il est interdit aux militaires en activité de service d'adhérer à des groupements ou associations à caractère politique. Néanmoins, ils peuvent être candidats à toute fonction publique élective sous réserve qu'en cas d'élection, il exerce leur mandat en position de service détaché. Le cumul de ces règles entraîne une quasi-inéligibilité de fait. Comment en effet postuler aux mandats nationaux sans être membre actif et de longue date d'un parti politique, sauf, à se prévaloir d'une large notoriété personnelle ? De plus, le militaire placé en service détaché perd son droit à rémunération et ne peut en général vivre des seules indemnités dont sont assortis les mandats autres que nationaux.

Ainsi donc, contrairement à ce qui est proposé dans le projet de statut, il convient de libéraliser ce régime, à l'image d'autres pays européens. En effet, le choix d'adhérer à un parti est une affaire privée, sans incidence sur le comportement dans le service ; disposant du droit de vote, les militaires doivent pouvoir être membres de partis et groupements politiques dont notre Constitution reconnaît qu'ils « concourent à l'expression du suffrage » (certains militaires adhéraient à des partis politiques avant de rejoindre les armées : cas des OSC, universitaires).

Il est ensuite matériellement difficile de vérifier si les militaires respectent l'interdiction qui leur est faite. N'y aurait-il donc pas quelque hypocrisie à maintenir une obligation peu contrôlée et rarement sanctionnée ?

De plus, il ne fait aucun doute que les militaires sauraient conserver, en service, la neutralité de rigueur et que celle-ci serait au-dessus de tout soupçon, au moins autant que celle des fonctionnaires de Bercy ou de l'éducation nationale.

Enfin, le projet de statut avance des arguments de politique intérieure pour confirmer l'interdiction d'adhésion à un parti politique « une exigence très stricte de neutralité renforce l'image de l'armée auprès de la population; elle facilite ses rapports avec les autorités de l'Etat et des collectivités territoriales, en particulier dans le cas de la gendarmerie; elle favorise enfin la cohésion des unités ».

Mais cette vision n'est elle pas trop réductrice, par peur du changement ? Il semble plutôt que le principe de neutralité s'applique à une neutralité exigée dans le cadre d'une intervention de maintien ou d'imposition de la paix que sur la composition et les préférences politiques des militaires eux-mêmes. Ensuite, peu importe si les militaires ne trouvent qu'un intérêt limité, à l'adhésion à un parti politique ou à l'exercice de mandats électifs et peu importe si ceci ne profite en définitive qu'à des militaires résidant dans une petite commune, jouissant d'une grande stabilité géographique. Ce qui compte, c'est de leur en laisser l'opportunité, sans avoir à l'esprit des problèmes de ressources humaines toujours en filigrane.

Quant au type de mandat exercé, le militaire, quel qu'il soit, est à même de savoir s'il peut à la fois exercer ses fonctions électives et s'acquitter correctement de son métier.

Ainsi, il est inutile, hypocrite et incohérent de maintenir cette interdiction d'adhésion à un parti politique d'une part et d'associer la position de service détaché à l'exercice d'un mandat quelconque. Le service de l'Etat dans les armées n'est pas incompatible avec celui de la nation au travers d'un mandat électif. La seule

incompatibilité recevable, signalée par ailleurs dans le projet de statut concerne les gendarmes, « par analogie avec le régime électoral des corps de direction et de commandement de la police nationale ».

Et, pourtant ! La commission de révision du statut a décidé d'agir par veto, conformément à la tradition des pays totalitaires, et a interdit toute modification des choses. Ainsi, le « statu quo ante » demeure.

En revanche, la participation aux tribunaux d'assise en tant que juré est préconisée par la commission, dans la mesure où le métier militaire n'est plus lié strictement à des missions de police et ne peut faire obstacle à l'impartialité requise pour remplir la fonction de juré d'assises. L'incompatibilité est cependant logiquement maintenue pour les militaires de la gendarmerie.

#### 4.4.3.2. Les libertés de s'associer, le problème des syndicats de militaires.

Plus complexe est le sujet du droit d'association, ou plus exactement de la liberté de groupement des militaires. Le droit français connaît deux types de groupements à caractère non lucratif : les syndicats professionnels et les associations. S'agissant des syndicats, interdiction est faite aux militaires d'en constituer ou d'y adhérer. Cette interdiction doit évidemment être maintenue d'autant plus que les militaires y sont favorables (seulement 46% des officiers et 42% des sous-officiers souhaitent l'existence de syndicats dans les armées). En effet, la discipline militaire ne saurait s'accommoder de l'apparition d'un pouvoir peu ou prou concurrent de la hiérarchie. L'ingérence dans l'activité des forces, la remise en question de la cohésion des unités, de la disponibilité et du loyalisme des militaires, sont des risques réels et inacceptables. L'existence de syndicats dans d'autres armées européennes ne constitue pas un contre-argument pertinent; leur situation va de pair avec des cultures et pratiques nationales qui ont leurs traits propres et ne correspondent pas aux nôtres.

Après la question des syndicats se pose celle des associations professionnelles. Faut-il autoriser les militaires à constituer de telles associations ? Une réponse négative s'impose encore dans la mesure où la raison d'être d'une association professionnelle est précisément de fédérer les forces individuelles des associés pour constituer une force corporative organisée à même de faire pression sur l'autorité hiérarchique pour défendre les droits et intérêts professionnels des associés. Un tel groupement n'est donc rien d'autre qu'un syndicat sous couvert d'une association. Il en est de même des associations de militaires retraités qui si elles devaient avoir pour objet de défendre les intérêts professionnels des militaires d'active, deviendraient « de facto » des associations professionnelles. Cela justifie donc que le personnel en activité ne puisse y adhérer.

Reste enfin le cas des groupements non professionnels auxquels l'adhésion et les fonctions exercées par les militaires doivent être déclarées. : associations sportives, associations de parents d'élèves, syndicats de copropriété etc... Ces adhésions et responsabilités doivent être libres dans la mesure où un militaire, qui par son activité associative viendrait à manquer au devoir de réserve, de neutralité ou porterait atteinte au renom de l'armée, serait automatiquement sous le coup d'une condamnation pour remise en cause du droit de réserve. Ainsi, une totale liberté d'adhésion aux groupements non professionnels doit donc être rendue aux militaires; elle ne saurait que favoriser leur intégration dans la société.

Pour reprendre ce que soulignait Kissinger, « un pays qui souhaite de grands changements et se refuse de courir de grands risques se condamne à l'impuissance ». Et, il semble qu'en matière d'évolution du statut, aucun risque n'ait été pris et que les réformateurs n'aient pas su saisir l'occasion qui leur était donnée après « la grogne des gendarmes », les coups d'éclat des CFM, etc.... Partagé entre la frilosité et la crainte permanente du « putsch », ces mêmes réformateurs n'ont pas su saisir l'opportunité de faire évoluer profondément l'armée de la Nation vers l'armée professionnelle, qui devra se contenter comme depuis longtemps, de petites évolutions marginales.

## 5. Société « civile » et société « militaire » : l'approche par les valeurs

### 5.1. Introduction

Il semble aujourd'hui assez largement admis qu'une société a besoin d'un minimum de valeurs communes. Nous retiendrons comme définition de « valeurs » les orientations profondes qui structurent dans la durée les représentations et les actions des individus.

La défense fait appel à certaines valeurs. Les unes seraient partagées avec toute la société, les autres seraient spécifiquement militaires. Aujourd'hui, le fait militaire se voit de moins en moins, il est sorti de l'imaginaire national. Par conséquent, il est opportun de se demander si les valeurs de la société et celles de ses militaires évoluent de façon similaire, si l'armée connaît un phénomène de banalisation, d'individualisation, de marginalisation ou de simple évolution.

L'armée de la nation évolue au rythme de cette dernière ; elle connaît les grandes tendances qui la traversent sans perdre pour autant sa spécificité.

Afin d'analyser l'évolution des valeurs entre sociétés civile et militaire, nous étudierons en premier lieu les valeurs des Français en général ; puis, dans un second temps, nous analyserons comment la société voit le militaire, avant de déterminer en dernier lieu les valeurs militaires et de voir comment elles évoluent.

## 5.2. Les valeurs des français

La cohésion sociale ne nécessite pas l'accord des différents groupes sociaux sur l'ensemble des valeurs d'une société. Mais des groupes poursuivant des objectifs différents ou même opposés doivent au moins s'entendre sur un minimum de valeurs communes. Certains observateurs du monde contemporain laissent entendre que ce minimum n'est aujourd'hui plus garanti. Ils dressent souvent des panoramas très pessimistes sur l'état des valeurs en France. Les bons principes seraient en perdition, les jeunes manqueraient cruellement de repères. En fait il n'en est rien et les enquêtes sociologiques le prouvent. Ainsi dans son ouvrage « les valeurs de français », Pierre Brechon dresse un panorama complet et exhaustif des valeurs de la société, à travers trois observations effectuées en 1981, 1990 et 1999.

### 5.2.1. Les caractéristiques de la société à chacune de ces dates

Qu'est ce qui caractérise la société à chacune de ces trois dates ?

1981, date de la première enquête, ne correspond pas à un début de période de changement. La société française avait déjà subi de fortes transformations dans les décennies antérieures :

- l'ère de la forte fécondité des années de reconstruction (de 1945 à 65) était achevée, l'indicateur conjoncturel étant tombé en dessous de 2 depuis le milieu des années 70 ;
- le mouvement d'exode rural et de déclin des agriculteurs était pour l'essentiel terminé, les emplois du secteur industriel commençaient à décroître, alors que se développaient le tertiaire et les " nouvelles couches moyennes salariées ", porteuses de nouvelles valeurs ;
- on pouvait avoir le sentiment que la France était de plus en plus un pays de classes moyennes, les ouvriers tendant à devenir moins nombreux. Pourtant, la période des Trente glorieuses semblait bien terminée, la crise économique et la forte montée du chômage devenaient des réalités incontournables.

Cette société de classes moyennes n'allait-elle pas devenir une " société duale ", incapable désormais d'intégrer ses catégories les plus précaires ? La réponse à cette question pouvait dépendre en partie des choix politiques faits par les gouvernants. Or, 1981 constitue de ce point de vue une date charnière de l'histoire politique française. La gauche arrivait au pouvoir après 23 ans d'opposition. Si l'alternance politique était pour certains porteuse d'un grand espoir de changement, elle faisait peur à d'autres.

Neuf ans plus tard, en 1990, le climat social et politique avait beaucoup changé. Le mur de Berlin était tombé en 1989, le monde bipolaire semblait avoir vécu, l'Allemagne accomplissait sa réunification, les pays de l'Europe centrale s'ouvraient à la démocratie. En France, les « déçus de la gauche » étaient nombreux. Le pays avait fait sa première expérience de cohabitation entre 1986 et 1988 avant de revenir à un gouvernement socialiste. Aucune des majorités politiques ne semblait capable de satisfaire durablement les Français. L'économie avait connu quelques années de reprise dans la deuxième moitié des années 80, ce qui avait conduit à une petite décrue provisoire du chômage. Du point de vue démographique, les années 80 furent

surtout marquées par l'explosion des naissances hors mariage qui passèrent de 9,4 % en 1978 à 30,1 % en 1990. L'union libre constitue alors de plus en plus un mode de vie qui se pérennise pour les jeunes couples.

En 1999, la France vit toujours au rythme des cohabitations, la troisième et la plus longue. Cette cohabitation se déroule dans un climat de reprise économique et de baisse du chômage. Et l'opinion publique semble commencer à sortir de sa morosité chronique, même si, comme nous le verrons, les Français restent assez pessimistes sur leur société alors qu'ils sont très optimistes sur l'appréhension de leur situation personnelle. Il n'en reste pas moins vrai que les écarts de situation sociale et de revenus semblent s'être accrus au cours des vingt dernières années. Il y a aujourd'hui en France environ 7 millions d'emplois quasiment à vie alors qu'à l'autre extrême on trouve un chiffre équivalent de personnes qui sont soit au chômage, soit en emploi partiel non voulu, en stages divers ou encore vivant de minima sociaux. Les débats de politique intérieure sont focalisés en 1999 sur la réduction du temps de travail, mais aussi sur l'adoption législative du PACS, ce pacte civil de solidarité qui crée un nouveau statut pour les couples hétérosexuels mais aussi homosexuels. Au moment de l'enquête, ce sont les événements internationaux qui mobilisent fortement l'opinion, avec l'intervention aérienne de l'OTAN en Serbie et au Kosovo.

### 5.2.2. Les valeurs portées par la société

Les domaines où les évolutions de valeurs sont très importantes sur vingt ans sont en fait assez rares. Dans beaucoup de domaines, on peut observer une grande stabilité ou des évolutions lentes. Quelles sont les tendances lourdes qui ressortent de ces trois études et qui fondent les valeurs de la société française ?

#### 5.2.2.1. Avant tout, la famille

Les résultats sont sans ambiguïté (tableau 1) : la très grande majorité des Français (presque neuf personnes sur dix) considèrent la famille comme très importante.

En revanche, les valeurs familiales ont beaucoup évolué. Une famille fondée sur les sentiments et les relations est bien plus valorisée aujourd'hui qu'une famille conçue comme une institution. Avant, la famille était un cadre institutionnel, une stabilité, assurée notamment par le mariage.

Le succès du mariage dépend avant tout du respect mutuel, de la fidélité, de la tolérance, de la discussion entre les époux. Le succès ne va pas de soi, chacun doit construire le bonheur familial auquel il estime avoir droit. Le succès ne dépend pas d'appartenances toutes faites. Venir du même milieu social, partager les mêmes idées religieuses ou politiques est en fait considéré comme très secondaire, encore plus que dans les vagues antérieures d'enquête. L'important est la démarche des personnes dans leur originalité. Le couple fonctionne sur l'idée d'égalité et de partage des tâches, notamment en matière éducative. Ce modèle idéal, dont on sait bien qu'il n'est pas forcément toujours appliqué dans la réalité, est encore plus valorisé qu'en 1990.

Tableau 1  
Les domaines de la vie jugés très importants

	1990	1999
Famille	81%	88%
Travail	60%	69%
Amis et relations	40%	50%
Loisirs	31%	36%
Religion	14%	11%
Politique	8%	8%

### 5.2.2.2. Vient ensuite le travail !

Le travail est ensuite très important pour deux personnes sur trois, suivi des amis et des loisirs pour quatre à cinq personnes sur dix.

### 5.2.2.3. Le travail, également lieu de fort investissement

L'idée que le travail est nécessaire à l'épanouissement des individus ressort fortement des réponses. Le travail est même considéré comme un devoir par beaucoup. Ne pas travailler est d'ailleurs source de dévalorisation. Mais les Français n'investissent pas toutes leurs énergies dans leur métier. Beaucoup souhaitent équilibrer leurs investissements professionnels par d'autres activités, au niveau des loisirs notamment. On n'observe donc pas de forte frustration à l'égard du travail ; la satisfaction domine, même à des niveaux faibles de responsabilité. Les attentes à l'égard du travail sont multiples. Ce qui est le plus valorisé, c'est le fait de bien gagner sa vie, d'avoir un travail intéressant, de travailler dans une bonne ambiance. Les attentes qualitatives et quantitatives sont donc très imbriquées.

### 5.2.2.4. Satisfaction personnelle, insatisfaction sociale

La satisfaction quant à son travail et quant à la vie qu'on mène continue donc à dominer. Les Français ont le sentiment d'être heureux et de maîtriser leur vie (tableau 2). Il y a même encore un peu plus de gens qui se déclarent satisfaits que dans les vagues précédentes. En revanche, les jugements sont toujours pessimistes sur le fonctionnement de la société (bas du tableau 2).

Tableau 2  
Satisfaction personnelle, insatisfaction sociale

	1981	1990	1999
Se sentent très heureux	19	26	31
Se sentent pas très ou pas du tout heureux	9	8	9
Satisfaits de la vie menée (note de 6 à 10)	69	71	77
Sentiment de bien maîtriser leur vie (note de 6 à 10)	59	56	65
Satisfaction à l'égard du travail (note de 6 à 10)	74	71	79
Autonomie de décisions dans leur travail (note de 6 à 10)	57	61	67
Plutôt ou pas du tout satisfaits du fonctionnement de la démocratie	-	-	46
Le système de gouvernement du pays fonctionne bien (note de 6 à 10)	-	-	29
Le système politique fonctionnait bien il y a 10 ans (note de 6 à 10)	-	-	35

### 5.2.2.5. Des évolutions contrastées en matière politique

### 5.2.2.6. Une participation politique protestataire en hausse

Si l'univers de la politique est souvent critiqué, l'intérêt pour les problèmes politiques est stable, d'après un indice de politisation qu'on a pu calculer pour 1990 et 1999 sur plusieurs questions. Si la participation électorale tend à baisser en France ces dernières années, l'enquête montre par ailleurs que la participation à

des actions politiques sous forme de signature de pétitions ou de participation à des manifestations est à la hausse (tableau 3).

Tableau 3  
Indice de participation active

Nombre de participation	1981	1990	1999
Aucune	50	43	28
Une	27	25	33
Deux	12	18	21
Trois ou plus	12	14	18

#### 5.2.2.7. Mais stabilité des orientations politiques

La répartition des individus sur l'échelle gauche-droite (tableau 4) est globalement très stable de 1981 à 1999, même si l'on observe une légère tendance à davantage choisir les extrêmes, tendance étonnante au moment où l'on évoque souvent le développement des consensus entre familles politiques, mais où, en même temps, l'offre électorale extrémiste a clairement trouvé des soutiens non négligeables dans les scrutins nationaux. Les points marquants sont les suivants :

- on n'observe en tout cas aujourd'hui aucune tendance à un rejet plus fort de l'axe gauche-droite ;
- les données montrent aussi que les valeurs du libéralisme économique régressent nettement depuis 1990 ;
- la demande d'égalisation de la société se renforce ;
- aux yeux des Français, la régulation de l'économie doit cependant rester souple pour éviter de générer une société d'assistance ;
- l'idée de préférence nationale est plutôt à la baisse (l'acceptation d'une priorité d'embauche pour les Français passe de 61 pour cent en 1990 à 53 pour cent aujourd'hui).

Tableau 4  
Distribution sur l'axe gauche-droite

Note 1-2 – Gauche	6	7	11
Note 3-4	21	26	22
Note 5-6	37	30	34
Note 7-8	14	14	13
Note 9-10 – Droite	3	2	5
Non réponse	19	21	17

#### 5.2.2.8. Effritement continu du catholicisme, recomposition de croyances molles

La régression de l'intégration au catholicisme se confirme (tableau 5) : régression de l'appartenance confessionnelle, régression de la pratique cultuelle. Au contraire, le pourcentage de personnes qui reconnaissent ne plus appartenir à une religion croît beaucoup, plus fortement que la déclaration d'un athéisme. On est aujourd'hui davantage dans l'ère de l'indifférence que du rejet religieux.

D'autre part, l'adhésion aux croyances centrales du christianisme (tableau 6) baisse, mais moins que l'appartenance au catholicisme. On est dans une ère « possibiliste » (il est possible que Dieu existe), une ère des « croyances molles » plus que dans l'ère du refus de Dieu. Les valeurs religieuses semblent pouvoir faire sens pour une partie de nos contemporains, qui adhèrent de moins en moins à un credo tout fait, mais recomposent librement leurs croyances. De nouvelles croyances émergent, notamment chez les jeunes, où la croyance en une vie après la mort tend à progresser.

Tableau 5 : L'intégration au catholicisme

	1981	1990	1999
Catholique pratiquant régulier	17	15	10
Catholique pratiquant irrégulier	12	14	12
Catholique non pratiquant	41	28	31
Sans religion	18	29	30
Athée convaincu	9	10	12

Tableau 6 : La croyance en Dieu

	1981	1990	1999
Il y a un Dieu personnel	26	20	21
Il y a une sorte d'esprit ou de force vitale	26	32	31
Ne sait trop quoi penser	22	25	25
Ne croit pas en un Esprit, Dieu ou force vitale	19	16	19
Non réponse	7	7	5

#### 5.2.2.9. Progrès du libéralisme culturel et renforcement de l'ordre

La montée de l'individualisme et du libéralisme culturel (la vie privée n'a pas à être contrôlée par la société, chacun est libre de vivre comme il l'entend tant qu'il ne gêne pas autrui) se poursuit. Cela se traduit par une valorisation renforcée de la tolérance et du respect d'autrui, mais aussi par une acceptation assez généralisée de comportements individuels autrefois considérés comme déviants.

Ainsi, le principe du divorce ne rencontre plus l'opposition que d'une petite minorité d'irréductibles. L'avortement fait de moins en moins l'objet d'une condamnation de principe. La tolérance à l'égard de l'homosexualité, également, a fortement augmenté dans un climat général d'affirmation du droit à la liberté du mode de vie sexuelle. En 1981, 62 % de Français jugeaient l'homosexualité injustifiable ; ils ne sont plus aujourd'hui que 32 %. Enfin l'euthanasie est maintenant très largement admise dans l'opinion : seules 21 % des personnes interrogées estiment qu'elle est injustifiable. S'agissant de la vie privée, une seule évolution va dans un sens qui pourrait être interprété comme un retour de la tradition. Il s'agit de la très forte remontée du principe de la fidélité conjugale.

Ce renforcement du libéralisme culturel n'empêche pas la manifestation d'autres tendances, que l'on peut soit considérer comme antithétiques, soit chercher à concilier avec les précédentes. Une demande de renforcement de l'ordre public, un souci de l'autorité apparaît très clairement. Ainsi le maintien de l'ordre, objectif que 52 % choisissaient en 1981, est retenu aujourd'hui par 61 % des individus. Le respect de l'autorité, qui était considéré comme une bonne chose par 56 % en 1981, l'est aujourd'hui par 67 %. Les gens estiment qu'il y a des choses à respecter, et expriment un besoin de civilité, de civisme même. Cette attente de bon ordre social est beaucoup plus forte qu'il y a 20 ans. On ne peut plus la qualifier de « réactionnaire » : elle a en effet le plus sensiblement augmenté depuis dix ans chez les jeunes de gauche.

L'État conserve donc un rôle de régulation à la fois sociale et économique. C'est lui qui assure la justice sociale, qui garantit que chacun puisse satisfaire des besoins de base qui comprennent non seulement l'alimentation, le logement et la santé, mais aussi l'éducation. Les institutions de protection sociale (la sécurité sociale ou le système de santé) sont parmi celles qui conservent une large confiance des Français. C'est également lui qui assure l'ordre public avec la police et l'armée (autres institutions très appréciées des Français), et qui, de manière plus générale, veille au respect des droits des individus et des organisations. Si l'individualisation progresse, la solidarité demeure et le besoin de règles sociales aussi.

Par ailleurs, la communication publique doit prendre garde à la distance grandissante des Français vis-à-vis des institutions. Compte tenu, par ailleurs, de l'élévation du niveau d'instruction et de la banalisation des médias, cela signifie que la communication venant des institutions doit parler le plus directement possible aux citoyens, sinon elle court le risque d'être vue comme manipulatrice. Chacun s'estime en mesure de juger par lui-même le bien-fondé d'un message institutionnel, qu'il s'agisse d'une campagne de prévention ou de

la lutte contre les accidents de la route. Cette communication directe, établissant un lien immédiat avec le destinataire, vaut aussi pour les marques. Certaines d'entre elles misent dès aujourd'hui entièrement là-dessus.

#### 5.2.2.10. Les nouveaux clivages de la société française

L'enquête sur les valeurs des Français montre clairement que les oppositions traditionnelles, notamment celle des classes sociales, semblent moins fortes aujourd'hui, même si elles sont loin d'avoir disparu. L'orientation politique est toujours pertinente, mais elle permet moins que par le passé d'expliquer les différences d'opinion. Les préférences en matière de religion constituent toujours un clivage important dans la mesure où les catholiques pratiquants ont des choix moraux et familiaux bien définis et qui les distinguent bien du reste de la population, mais ils sont de moins en moins nombreux.

Alors, quelles sont aujourd'hui les plus fortes lignes de clivages qui traversent la société française ?

Le niveau d'instruction est une ligne de clivage importante pour ce qui touche aux mœurs, à la vie familiale. C'est aujourd'hui, avec le revenu, un meilleur indicateur des clivages sociaux que la catégorie socioprofessionnelle. La situation matrimoniale ou le lieu de résidence, qui correspondent à des choix de vie, sont également des facteurs de différenciation significatifs. En fait, les lignes de clivage sont plus individualisées, en ce sens qu'elles sont plus directement reliées aux destins individuels et moins dépendantes des appartenances collectives.

Cette société porte un regard sur ceux qui la défendent.

### 5.3. Perception des armées par la société

Alors que la menace « personnalisée » a disparu et que la légitimité de la défense et de l'action militaire ne s'impose plus de la même façon, qu'elle est aujourd'hui l'image des armées ? Les nouvelles valeurs des français altèrent-elles le rapport militaires-civils ? L'évolution des valeurs des français dans le contexte actuel qui altère le besoin global de défense mais augmente celui de protection vis-à-vis de la menace terroriste, engage en effet à se pencher sur la perception des militaires par la société.

#### 5.3.1. Une autre perception du contexte international

##### 5.3.1.1. Les Français s'inquiètent des risques d'accroissement du nombre de conflits locaux

S'ils demeurent assez peu convaincus d'un éventuel déclenchement d'une guerre mondiale dans un futur proche, les Français se montrent préoccupés par le risque d'apparition d'affrontements géographiquement circonscrits dans les dix prochaines années. 75% d'entre eux estiment probable une augmentation du nombre de conflits localisés, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Europe Centrale ou de l'Est et dont les conséquences seraient inévitablement une recrudescence des actions terroristes contre la France.

##### 5.3.1.2. Les Etats-Unis et l'Irak sont perçus comme les deux pays les plus menaçants pour la paix dans le monde

Si les Proche et Moyen-Orient demeurent des régions perçues comme potentiellement dangereuses pour la paix dans le monde<sup>27</sup>, les Etats-Unis apparaissent pour plus d'un Français sur trois (36%, contre 21% en 2002) comme la nation menaçant le plus la paix dans le monde, confirmant le fort impact négatif de la crise irakienne sur l'image américaine.

---

<sup>27</sup> L'Irak (40%, 43% en 2002), malgré la chute du régime de Saddam Hussein, et l'Iran (35%, 33% en 2002) sont perçus comme une menace pour la stabilité de la scène internationale

### 5.3.1.3. Une Europe de la Défense préférée à l'alliance transatlantique

Conséquence de l'évolution négative de l'image des Etats-Unis, les Français privilégient maintenant une défense européenne indépendante des Etats-Unis (37%) à une coopération militaire entre l'Union européenne et les Etats-Unis (30%) renversant ainsi la tendance observée les années précédentes. Défense européenne et force européenne d'action rapide sont ainsi plébiscitées.

### 5.3.1.4. Le renforcement de la légitimité de l'emploi de la force armée

L'emploi de la force armée est accepté par les Français. S'ils soutiennent toujours massivement le recours aux armées françaises « pour intervenir dans le cadre de l'ONU pour le respect du droit international » (90%), pour « détruire un foyer de terrorisme » (89%) ou « pour maintenir la paix (86%), en revanche, les missions de protection, notamment du territoire national, demeurent les plus approuvées. Ainsi, les missions de sécurité reçoivent un très fort assentiment : la sécurité intérieure (95%), la sauvegarde des ressortissants Français à l'étranger ou la libération d'otages Français (94%) tout comme l'emploi des forces armées en situation de catastrophes (naturelles, technologiques, ...99%).

## 5.3.2. Une stabilisation de l'image positive des institutions militaires

### 5.3.2.1. La perception des institutions de la défense :

Malgré une baisse de trois points du taux des bonnes opinions pour chaque armée, 81% des Français affirment avoir une opinion positive des armées contre 16% qui en ont une mauvaise opinion. En outre, la gendarmerie connaît une hausse des opinions positives depuis 2001, qui traduit une demande accrue en matière de sécurité intérieure.

L'armée de terre est désormais perçue comme exerçant le rôle le plus important dans notre défense. Ainsi, invitées à hiérarchiser les armées selon l'importance qu'elles leur attribuent dans notre défense, les personnes interrogées placent, pour la première fois depuis 1990, l'armée de terre (36%, 36% en 2002, 29% en 2001) devant l'armée de l'air (33%, 36% en 2002, 42% en 2001), la marine (14%, 12% en 2002, 12% en 2001) et la gendarmerie (11%, 11% en 2002, 11% en 2001).

La notoriété de la réserve stagne ; elle semble intéresser très peu de monde. En effet, seulement 51% des personnes interrogées affirment en avoir entendu parler ; et même si elles émettent un jugement plutôt favorable, elles ne savent pas à quoi cela correspond exactement.

### 5.3.2.2. La perception des personnels de la défense reste positive et stable depuis 2001

D'une façon globale, les armées inspirent « de la sympathie » (78%), « un sentiment de sécurité » (72%) et « plutôt de la fierté » (67%). Quant à ses cadres, s'ils sont considérés comme « loyaux envers l'Etat et la République » et « bons professionnels » (90%), seulement 51% des Français estiment qu'ils sont « ouverts au dialogue ». En outre, plus de 60 % des personnes interrogées considèrent qu'ils ont « une conception dépassée de l'autorité ».

Enfin, la part de Français envisageant d'encourager vivement l'un de leurs proches à faire une carrière militaire décroît (21%, 25% en 2002). Cette évolution ne semble pas liée à l'image de l'armée mais repose plutôt sur l'autonomie croissante accordée à autrui dans ses choix.

### 5.3.2.3. La « civilianisation » d'emplois dans les armées

80% des personnes interrogées estiment que la présence de personnel civil employé à temps plein au sein des armées constitue « une bonne chose ».

#### 5.3.2.4. Le regard des jeunes sur les armées et leur défense

Les personnes ayant « la moins bonne opinion » des armées sont les plus jeunes. Ainsi, alors que la moyenne générale des bonnes opinions est de 81%, elle est de 77% chez les 15-24 ans.

#### 5.3.2.5. Les valeurs et priorités des jeunes, un soutien marqué aux libertés et aux droits :

Les « droits de l'homme » (59%, contre 50% des Français ) et les « libertés individuelles » (55%, contre 37% des Français) sont les deux valeurs jugées prioritaires par les jeunes. Viennent ensuite le « sens de la justice » (50%, contre 52% des Français) et le « courage » (33%, contre 32% des Français). On note que la « démocratie » (42%, contre 37% des Français ) retrouve son niveau des années précédant le 11 septembre 2001, tandis que le « patriotisme<sup>28</sup> » (3%, contre 10% des Français), « l'ordre et la discipline » (7%, contre 19% des Français) enregistrent une baisse sensible.

Dans l'ensemble, les références collectives, institutionnelles et nationales sont aujourd'hui les valeurs dans lesquelles les Français et plus particulièrement les jeunes se reconnaissent le moins. Néanmoins, nombre de missions des armées correspondent aux valeurs plébiscitées par les jeunes : la défense des droits de l'homme, des libertés individuelles et de la démocratie. En outre, le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure apparaît moins prioritaire aux 18-24 ans qu'à l'ensemble des Français.

#### 5.3.2.6. Une confiance renforcée envers les armées

Confiants envers les militaires pour mener à bien les missions qui leur sont confiées : 81% accordent leur confiance aux militaires, derrière les pompiers (100%), mais devant les enseignants (75%), les jeunes trouvent que les armées inspirent la sympathie (75% des 18-24 ans), la sécurité et en sont relativement fiers (54%). L'armée de l'air et la marine nationale bénéficient des taux les plus élevés en termes d'image (88%).

#### 5.3.2.7. La reconnaissance des formations dispensées

La qualité des formations militaire et professionnelle dispensée aux jeunes engagés est reconnue très majoritairement par les 18-24 ans. L'armée de l'air (89%) et la marine (87%) se distinguent en matière de reconnaissance par les jeunes des formations professionnelles.

### 5.3.3. Une demande de visibilité accrue de la contribution des armées a la sécurité des citoyens

#### 5.3.3.1. Une exigence plus forte en matière de défense et de sécurité

Les armées sont de plus en plus perçues comme responsables de la défense nationale et de la sécurité, notamment à la faveur des tensions internationales actuelles et de la demande de sécurité intérieure. 56% des Français pensent que la première mission de la Défense consiste à « garantir la sécurité et l'intégrité du territoire national contre une menace extérieure » (augmentation de 4 points par rapport à 2002) et 54% à « participer aux opérations de maintien de la paix » (-1 point). 43% estiment que la défense doit contribuer aux missions de sécurité intérieure, soit une hausse de 8 points par rapport à 2002. Corrélativement, les personnes interrogées sont moins nombreuses à considérer que les armées doivent participer à des opérations humanitaires (38%, -5 points), ou qu'elles doivent « porter secours à des populations en cas de catastrophes naturelles » (49%, -1 point). On assiste donc à une « privatisation » de la défense et des armées pour assurer la sécurité individuelle du contribuable.

Enfin, la dissuasion nucléaire qui depuis longtemps ne fait l'objet d'aucun débat, n'est considérée comme une dimension prioritaire de la défense que par 32% des personnes interrogées (37% en 2002). On obtient ici une sorte de consensus « par défaut ».

---

<sup>28</sup> Mot polysémique tant il embrasse de valeurs différentes en fonction de l'appartenance sociale, du niveau d'éducation de chacun ou du contexte global considéré. Il se comprend ici comme « l'attachement à la terre des pères, à leur histoire et leurs traditions ».

Dans ce contexte, les personnes interrogées estiment à 70% que les armées « sont capables d'assurer la sécurité du pays », contre 76 % en 2002 (74% en 2001 ; 76% en 2000). En outre, si 88% des Français considéraient en 2002 que l'on peut compter sur les officiers, et 84% sur les sous-officiers pour défendre le pays, ils sont désormais 82% à porter cette appréciation pour chacune de ces catégories de personnels. Ainsi, il est à noter de manière classique une plus forte confiance accordée aux personnels qu'à l'institution et, surtout, un effritement de la confiance qui leur est faite, malgré son maintien à un niveau très élevé, traduisant une plus forte exigence des Français.

#### 5.3.3.2. Interrogation sur le niveau d'équipement des armées françaises

65% des personnes interrogées considèrent le niveau technologique des armements comme un point fort des armées françaises, contre 68% en 2002 et 73% en 2001. De même, 58% déclarent que le niveau d'équipement des armées françaises constitue un point fort, contre 63% en 2002, 65% en 2001 et 66% en 2000. Cette baisse d'estime depuis 2000 sur le niveau d'équipement des forces armées et sur le niveau technologique des armements français pourrait s'expliquer par l'état de la défense abondamment relayé par les médias depuis quelques années, rappelé à grand bruit en 2001.

Néanmoins, les Français émettent pourtant une moindre approbation de la hausse des crédits relatifs à la restauration de la disponibilité des matériels militaires. Ainsi, en 2002, si près de deux Français sur trois (63%) approuvaient la hausse du budget alloué à la modernisation des matériels militaires, ils ne sont plus que 54% en 2003. Ce partage des opinions traduit bien la difficulté qu'éprouvent les Français à faire de la défense une véritable priorité.

La société française a donc globalement une bonne image de ses armées. Toutefois, malgré la confiance exprimée par les Français sur la capacité du ministère à assurer la défense de la France, l'opinion publique fait preuve d'une exigence accrue en matière d'efficacité et de lisibilité de son action.

En outre, certaines des tendances de la société et des jeunes en particulier semblent aller à l'encontre des valeurs de l'institution militaire : l'acceptation innée de l'autorité, l'obéissance, le sacrifice, l'esprit de corps ou encore le sens de la hiérarchie. Le principe selon lequel on doit suivre les ordres donnés par les supérieurs ne semble reconnu que si les gens sont convaincus que les instructions sont justifiées (41% des personnes interrogées).

Enfin, si l'armée professionnelle veut refléter la société civile, les demandes d'autonomie, de respect de la personne, le rejet des contraintes...doivent être prises en compte : en donnant une place accrue aux femmes, en acceptant les jeunes d'origine étrangère et en transformant le métier militaire pour prendre en compte le paramètre de l'épanouissement individuel....

#### 5.4. Les valeurs des militaires

Considérer que les militaires dans leur ensemble partagent les mêmes valeurs serait réducteur. En effet, issus de la société civile et vivant dans cette dernière en dehors du service, ils en épousent forcément les schémas de pensée, les clivages et les contradictions. Les valeurs décrites plus haut sont donc sans doute identiques au sein de la population militaire à quelques nuances près.

Cependant, il paraît possible de dégager un certain nombre de valeurs professionnelles communes à la société militaire.

Les reconnaître ne signifie nullement qu'elles sont propres aux armées ou qu'elles sont partagées avec la même force par tous les membres des armées. De plus, ces valeurs professionnelles n'épuisent pas les valeurs citoyennes du militaire.

##### 5.4.1. Le patriotisme

Il convient de souligner pour commencer que le patriotisme n'a pas revêtu la même signification selon les époques et qu'aujourd'hui, cette notion peut être remise en cause par les nouvelles missions.

Au temps de la guerre froide et au moins depuis la guerre de 1870, le patriotisme revenait à défendre le territoire national à ses frontières et en particulier dans le nord-est, face aux envahisseurs, qu'ils fussent allemands ou qu'ils aient pu être soviétiques. Engagée dans les guerres de décolonisation, l'armée française n'a pas eu à modifier son approche du patriotisme dans la mesure où celle-ci considérait les colonies comme le territoire national (après les avoir conquises d'ailleurs au prix de lourdes pertes au siècle précédent).

En premier lieu, le renforcement de l'Europe, l'apparition d'un corps franco-allemand compliquent l'approche du patriotisme par les militaires français : sont-ils tous prêts à combattre pour une nation européenne qui serait menacée loin des frontières françaises, et si oui, est-ce bien par patriotisme européen qu'ils le feraient ou tout simplement par obéissance, intérêt financier ou attrait de la mission ?

En second lieu, la multiplication des opérations de rétablissement ou de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU compliquent encore l'approche du patriotisme : les militaires engagés par exemple au KOSOVO ou à SARAJEVO sont-ils allés se battre par patriotisme et porter haut les couleurs de leur pays, ou bien sont-ils devenus les mercenaires français d'une cause internationale défendue par l'ONU ?

Certains répondront à cette question délicate en disant que le patriotisme consiste en de telles occasions à défendre les valeurs universelles prônées par notre pays, d'autres en soulignant que la sécurité de notre pays passe par la stabilisation de toutes les zones de conflit du globe ( et tout particulièrement en Europe ) .

L'armée ayant pour objet de défendre la nation française, le patriotisme est sans doute la valeur la mieux partagée au sein de cette dernière. Toutefois, il serait abusif de penser que tout militaire s'engage dans une armée pour ce motif. Cette valeur est partagée à des degrés divers selon les individus mais surtout selon les métiers exercés. Un grand nombre de militaires contracte un engagement, non pas en premier lieu pour servir la patrie, mais d'abord pour y exercer dans un domaine technique bien particulier, ou encore par goût de l'aventure, de l'action...ces militaires une fois intégrés, ne s'avèrent pas pour autant moins bons ou moins fiables que leurs camarades, qui ont fondé leur engagement sur le service de la patrie ; en effet, ils finissent par s'approprier cette valeur à travers toutes les occasions qui peuvent leur être données (cérémonies commémoratives, prises d'arme, lever des couleurs...). A l'inverse, certaines armes ou armées, surtout parmi celles de mêlée, recrutent avant tout sur le thème du dévouement à la patrie jusqu'"au péril de sa vie" ; elles cultivent même parfois à outrance cette valeur.

#### 5.4.2. L'esprit de sacrifice

Choisir le métier des armes conduit nécessairement tout militaire à accepter sinon de mourir, au moins de risquer sa vie ou mettre en péril son intégrité physique, au profit d'une opération menée pour un intérêt supérieur à sa personne. Toutefois, cette valeur est loin d'être également partagée au sein de la communauté et beaucoup mettent en avant à juste titre que cette valeur n'est pas le monopole des militaires.

Sans vouloir entrer dans le débat, il convient de ne pas cultiver cette valeur à outrance : le chant d'une école militaire d'officiers implorant Dieu en ces termes « donne-moi la mort au combat » relève de l'incongruité : la finalité d'un combat est bien de vaincre son adversaire en le détruisant si nécessaire, et non de mourir soi-même sans avoir peut-être pu remplir sa mission.

L'esprit de sacrifice n'est pas appréhendé de la même manière au sein des armées. Il est possible d'affirmer cependant que plus une unité est habituellement exposée en opération, plus cette notion est forte. A l'inverse, plus l'unité agit en soutien dans des missions techniques, moins cette notion est mise en avant par les personnels. Le sacrifice de sa vie ne devient plus qu'une éventualité assimilable au risque professionnel.

Par ailleurs, même dans les écoles de l'armée de terre où cette valeur a été longtemps plus particulièrement cultivée, il semble qu'elle soit moins mise en valeur par les jeunes générations.

Il n'est pas inutile de noter ici, pour mieux comprendre les différentes approches et glissements de la société militaire, que les pompiers, les ouvriers du bâtiment, les policiers et les gendarmes (dans leurs missions de police) ont chaque année depuis la fin de la guerre d'Algérie une proportion de blessés et de tués en service, très supérieure aux militaires des troupes combattantes.

#### 5.4.3. L'obéissance et la discipline

Cette valeur différencie sans doute beaucoup les militaires du reste de la société sans pour autant sombrer dans le manichéisme. Contracter un engagement militaire revient à accepter librement une hiérarchie et une discipline militaires, et à renoncer ainsi à tous les contre-pouvoirs que peuvent être les syndicats, le droit de grève ou de manifestation. Le militaire accepte d'agir, par respect des ordres reçus, au détriment de (voire contre) ses intérêts particuliers, ses opinions politiques ou religieuses. La neutralité, qui n'est pas une valeur par elle-même, apparaît néanmoins comme le corollaire l'obéissance et la discipline.

Ces valeurs absolues sont cependant de plus en plus remises en cause au sein des armées : d'une part, des structures nouvelles s'érigent petit à petit en contre-pouvoirs, fussent-ils limités comme les présidents de catégories ou encore les conseils d'armée ; d'autre part, les militaires distinguent de plus en plus l'obéissance absolue dans l'accomplissement de la mission, de celle qui leur est imposée en matière sociale (rémunérations, conditions de travail...). Le mouvement des gendarmes de décembre 2001 est à cet égard significatif : tout en continuant à remplir strictement leurs missions sans aucune interruption du service (ni grève du zèle par exemple) sur le terrain, les personnels non engagés se rassemblaient dans les enceintes militaires de leurs légions d'appartenance pour protester contre leurs conditions de travail et de rémunérations.

D'une manière générale et plus encore dans une armée professionnelle, si les militaires considèrent que l'obéissance et la discipline sont inhérentes à l'exercice de leur métier, ils souhaitent que les gouvernants n'oublient pas en contrepartie de se porter garants de leur positionnement social.

#### 5.4.4. Servir l'Etat, la communauté nationale et les populations

Servir, c'est tout d'abord pour un militaire combattre le moment venu, ce qui exige une disponibilité particulière. Mais en l'absence de conflit généralisé sur le territoire, le service revêt d'autres modalités, qui prennent d'ailleurs une part croissante et qui correspondent à une attente de plus en plus forte de la société, comme nous l'avons vu plus haut.

Une partie importante des effectifs militaires est engagée à temps plein ou en alternance avec des missions extérieures, dans des missions de service public sur le territoire national : la Marine à travers l'action de l'Etat en mer et les Marins Pompiers de Marseille, l'Armée de l'Air à travers la défense et le contrôle aériens, l'Armée de Terre à travers les Pompiers de Paris et les missions ponctuelles qui peuvent lui être confiées lors du déclenchement de grands plans nationaux ; la Gendarmerie effectue quant à elle 95% de ses missions au service du public.

Il en résulte qu'avant de cultiver les valeurs de patriotisme, Une importante partie de la communauté militaire est avant tout attachée à la notion de service public, qui signifie pour les armées protection du territoire, de ses institutions et de ses ressortissants.

A travers cette valeur, l'Armée développe le respect et la protection des personnes (en particulier les plus menacées ou vulnérables ou celles en situation de péril), du patrimoine national, qu'il soit artistique, économique ou à l'état sauvage (comme le littoral, les forêts...).

le respect des Institutions et leur défense par les armes ou le maintien de l'ordre si nécessaire, s'insère lui aussi parfaitement dans cette notion de service public, puisque l'Armée est là pour assurer la continuité de l'Etat en cas de crise.

Dans une société où la frontière entre guerre et paix semble de plus en plus floue en raison des menaces terroristes ou tout simplement économiques (pillage du patrimoine économique, espionnage...), il est permis de penser que cette notion va se développer dans les armées ; il est même possible qu'une partie de la communauté militaire, lorsqu'elle fait référence au patriotisme, pense d'abord à tous ces aspects longtemps négligés, plus qu'à la défense purement militaire du territoire national.

Cette liste de valeurs cultivées par les militaires à des degrés divers et qui varient surtout en fonction de l'emploi de chacun, n'est nullement exhaustive. Il est intéressant de noter que chacune de ces valeurs est au moins partagée avec certaines professions de la société civile à un degré au moins égal.

#### 5.4.5. L'évolution des valeurs des militaires

Jean Chagniot explique dans « L'histoire de l'officier français des origines à nos jours », que « le goût de l'aventure, ...la recherche de la performance, ...la compétence technique, ...le sens de l'honneur,... le désintéressement, ...la discipline et la vaillance », sont des valeurs militaires requises chez les chevaliers et les hommes de guerre dès les origines. L'idéal guerrier s'est ensuite altéré en fonction de la puissance de l'autorité publique, des grandes causes nationales, de la cohésion sociale et du système de recrutement.

Les années n'ont pas modifié fondamentalement ces valeurs ; elles les ont enrichi avec la loyauté, l'esprit de sacrifice, l'endurance, la ténacité, l'imagination, la force physique et morale ...De plus, depuis le début des années soixante plus particulièrement, le rapprochement de l'encadrement vers la troupe fut un impératif de commandement ; le sens du contact, l'amour de ses hommes, la persuasion au plus bas niveau , par exemple avec le PMG<sup>29</sup>, furent ainsi mis en valeur dans la réforme du général Lagarde au milieu des années soixante dix.

Aujourd'hui, « ...La mort donnée ou subie, pour que soit assurée la survie de l'essentiel, de la collectivité, des autres »<sup>30</sup> est toujours l'apanage des militaires, qui ont d'ailleurs des compensations à cette spécificité. Celle-ci implique certaines valeurs, toujours d'actualité (rappelons toutefois, comme nous l'avons déjà écrit, que ces valeurs peuvent être aussi partagées par d'autres professions). Elles ont d'ailleurs été précisées à nouveau dans l'introduction du projet de statut général du militaire.

En revanche, les armées évoluant en fonction du reste de la société, étant théoriquement son émanation, leurs valeurs ont pu être quelque peu modifiées, ou plutôt vécues différemment, en particulier depuis la professionnalisation. Ainsi, la discipline, ex-« force principale des armées », est altérée par la nécessité d'obéir aussi à sa conscience et à la loi. Avec la professionnalisation et la multiplicité des engagements, la responsabilité individuelle est accrue car le soldat de métier doit parfaitement connaître les limites de son action.

Les valeurs de l'individu évoluent plus que celles du groupe. En effet, les progrès technologiques permettent d'éclater les dispositifs et d'individualiser les combattants. Ainsi, il y a dix ans, il était inconcevable de ne donner une mission de tir qu'à une pièce d'artillerie ; la synchronisation et la précision de la batterie complète primait. A présent, pour des raisons politiques ou d'environnement, un chef de pièce peut tirer seul. De même, le système FELIN permet au fantassin d'agir isolé, mais intégré dans un réseau de gestion de l'espace, du temps et de la communication, en particulier dans des zones dites « lacunaires ». La maîtrise de soi et la compétence technique deviennent alors déterminantes, pour pouvoir gérer son stress.

Les valeurs associées à ces capacités évoluent donc, car l'environnement se transforme, sans que la spécificité militaire ne perde de sa pérennité.

#### 5.5. Conclusion

Ainsi, l'armée de la nation se transforme au rythme de cette dernière, lui empruntant ses grandes tendances mais ne perdant pas sa spécificité. La société est marquée par l'individualisme, elle a évolué dans sa vision de la famille, du travail, de la politique et de la religion. Elle fait confiance à son armée mais lui demande à la fois l'efficacité et la lisibilité ; certaines tendances actuelles iraient vers des valeurs difficilement compatibles avec l'état de militaire. Celui-ci a aussi évolué.

Le métier des armes devient marqué par une très haute technicité qui pose deux questions :

- On peut ainsi se demander si la technicité est primordiale par rapport à la spécificité, au quel cas une certaine banalisation serait inéluctable.
- De plus, la technicité va t-elle jusqu'à une dichotomie de fait au sein de chaque armée, entre des « super techniciens » d'un côté et des sortes de « valets d'arme » de l'autre, réduits à n'être en fait que de la « chair à canon » ?

---

<sup>29</sup> Processus des missions globales

<sup>30</sup> Jean Guitton définit ainsi le militaire, qui est « l'homme de la mort donnée... »

Ces interrogations deviennent fondamentales, car l'armée a des vecteurs de socialisation purement civils (la politesse, la vie en collectivité...) mais aussi uniquement militaires (le régiment ou le bord avec leurs traditions...); la cohésion et la cohérence des forces pourraient en être altérées.

Il existe donc un double enjeu vital pour la nation et son armée : d'une part leur proximité et d'autre part le maintien de la spécificité militaire sans que celle-ci soit incompatible avec un recrutement de qualité.

Cette question touche tout soldat, tout citoyen et tout élu, si l'on considère que la défense de la démocratie est une responsabilité partagée.

## 6. Société défendue et la défense en partage

### 6.1. Introduction

Comme nous avons pu le constater depuis le début de ce séminaire « Défense et société », l'environnement de défense et de sécurité de la France a subi une évolution contrastée depuis maintenant 15 ans, tout comme les fondements de la défense. Par ailleurs la société s'est transformée et ses valeurs, qu'elles soient ou non partagées par les militaires, s'en sont trouvées modifiées. L'armée a connu une profonde transformation avec la professionnalisation qui, sans donner naissance à une « armée nouvelle », a radicalement changé le visage de notre défense, notamment en matière de ressource humaine.

Dans ce contexte que nous avons brossé depuis cinq mois, il est maintenant nécessaire de s'interroger sur la manière dont la défense et les armées communiquent et dont la défense est enseignée. Enfin nous étudierons les rapports qu'entretiennent les élus avec la défense.

### 6.2. LA DEFENSE COMMUNIQUE

#### 6.2.1. La politique de communication de la défense

##### 6.2.1.1. Les enjeux de la politique de communication

L'objectif principal de la communication de la défense est de créer un esprit de défense. Pour atteindre cet objectif, la défense doit répondre, par ordre de priorité aux enjeux suivants :

Dans un premier temps, il s'agit de contribuer à la pérennisation de la professionnalisation. Les axes d'effort sont alors les suivants :

- renforcer l'attractivité de l'institution pour favoriser le recrutement. La question de la mise en scène de l'image de l'armée ne se posait pas vraiment avant les débuts de la professionnalisation, puisque la ressource humaine était abondante et systématique. Or, depuis 1996, il devient nécessaire de présenter aux jeunes engagés potentiels, ce que l'armée peut leur apporter, sans toutefois les décevoir, pour qu'ils ne partent pas prématurément. Les prescripteurs sont aussi visés comme cible de communication, car les parents, les grands-parents, les amis et les enseignants peuvent avoir un rôle déterminant dans le processus d'engagement. Pour cela, l'institution doit choisir un message central fort, retenir un support, construire une stratégie et mener des campagnes en fonction de la cible.
- soutenir la reconversion en montrant les efforts fait par la défense pour assurer la reconversion de son personnel. La reconversion est une spécificité toute militaire, qui a d'excellents résultats en terme d'intégration des anciens militaires dans le milieu professionnel civil. La reconversion a un intérêt fondamental pour les futures recrues, car un individu hésitera d'autant moins à s'engager par voie contractuelle, qu'il sait qu'il pourra se reconvertir sans difficulté en fin de carrière.
- déclencher un intérêt pour la réserve au sein de la population, afin d'attirer des volontaires pour servir dans la réserve opérationnelle et dans la réserve citoyenne.

Deuxièmement, il faut impliquer les citoyens dans les questions de défense afin que ces derniers maîtrisent et comprennent mieux les problèmes de défense et qu'ils s'impliquent davantage. Impliquer les citoyens, c'est leur montrer que la défense s'engage à leur profit, au niveau national et local. Pour cela la communication doit mettre en avant la disponibilité et la réactivité de la défense. Enfin impliquer les

citoyens, c'est les convaincre que la défense n'est pas déléguée à un ministère, mais qu'il s'agit bien de l'affaire de tous.

Troisièmement, il s'agit de susciter l'adhésion. Cette adhésion doit d'abord être recherchée auprès des citoyens, non seulement à l'occasion de l'engagement des forces armées en opérations extérieures, mais aussi par l'explication de la politique d'armement, de coopération et de relations internationales, de la politique de mémoire, de la contribution de la défense à la sécurité intérieure. La défense, par un effort constant d'ouverture et de valorisation de ses missions, doit s'attacher à faire en sorte que les citoyens aient clairement conscience des finalités de l'action militaire et de la pertinence des moyens qui lui sont consacrés. Toutefois le cadre multinational des opérations militaires, la construction d'une Europe de la défense, et les nouveaux moyens de communication, nécessitent de prendre en compte les opinions publiques internationales.

Enfin, la communication de la défense doit s'attacher à rechercher la cohésion de la collectivité de défense. D'une part, il s'agit de rechercher une convergence entre l'image souhaitée et l'image perçue, afin de faire en sorte que la bonne opinion dont bénéficie la défense dans la Nation (le niveau d'opinions favorables chez les Français atteint près de 82% en 2001) repose davantage sur une connaissance objective que sur une perception affective ou un fort courant de sympathie. D'autre part, et ce depuis les mouvements de mécontentement de décembre 2001, il apparaît nécessaire, en interne, de montrer au personnel que leurs préoccupations légitimes sont prises en compte par les instances représentatives et les autorités civiles et militaires, afin que la condition du personnel évolue au rythme de la société.

#### 6.2.1.2. Les axes majeurs de la communication

Depuis la fin des années 90, la défense a défini trois axes majeurs dans sa communication.

Le premier concerne l'identité. Il s'agit de permettre à l'opinion de mieux cerner ce qu'est la défense, en montrant sa cohérence et sa cohésion au travers des missions qui sont les siennes et qui constituent le ciment entre toutes ses composantes, en insistant sur la dimension civique et la modernité de l'institution, sur l'utilité de la défense, notamment au service de la paix, du droit et des populations. C'est dans cette optique qu'a été lancée à partir de juillet 2001, la campagne de communication : « quand la défense avance la paix progresse », dont l'ambition était de construire une image fédératrice autour d'un partage de valeurs et d'objectifs. Mais ce message a détourné quelque peu les armées de leur cœur de métier, en présentant des soldats sans arme (hormis sur une affiche avec des chasseurs alpins) et des armées davantage tournées vers l'humanitaire et le service public que vers la gestion de crises et de conflits.

Le second concerne la légitimité. Il s'agit de faire la démonstration du bien fondé des choix de défense, de l'efficacité de l'institution, du bon usage des moyens mis à la disposition de la défense et de la rigueur de son fonctionnement. De plus en plus, la justification du bon emploi des deniers publics devient un enjeu majeur des actions de communication. Comme l'a dit le ministre de la défense en amphî Foch, le ministère doit être capable de justifier auprès du contribuable chaque euro dépensé.

Le troisième concerne la citoyenneté. Il s'agit de démontrer l'intégration de la défense au sein de l'Etat et dans la collectivité nationale dont elle partage les préoccupations et la façon dont elle s'efforce de donner des réponses concrètes aux attentes des citoyens.

Aujourd'hui, ces axes tendent à évoluer pour laisser place aux principes de communication suivants :

- l'efficacité, afin de montrer la capacité de la défense à remplir les missions qui lui sont confiées. Il s'agit de montrer aux Français que la défense est une institution fiable qui mérite leur confiance, et pour cela qu'elle est moderne, déterminée et professionnelle.
- l'autorité : l'opinion semble réclamer une sorte de « restauration de l'autorité de l'Etat ». Il s'agit dès lors pour la défense de montrer en quoi elle illustre cette autorité. La communication portant sur la gendarmerie et la police, au lendemain des élections législatives de 2002, est un excellent exemple de cette évolution.
- la proximité : la défense doit montrer son ancrage dans la société dont elle procède. Cela passe par la mise en avant de l'apport de l'institution à la vie de la cité, notamment au travers du service public, et par la mise en évidence de la défense au sein de la Nation, dans une communauté de destin, de préoccupations et d'objectifs. La communication autour de la défense de territoire, de la protection contre la menace terroriste s'inscrit dans cette perspective.

- la condition du personnel : les mouvements de protestation de décembre 2001 a démontré toute l'importance de la cohésion au sein de l'institution défense. Pour cela les sujétions et les exigences inhérentes au métier des armes ne peuvent être bien vécues que si l'ensemble de la collectivité de défense, les militaires comme les familles, en perçoit la nécessité et que si les compensations sont à la hauteur de l'effort qui leur est demandé. Dans ce domaine toutefois, les moyens financiers ne sont pas toujours à la hauteur des objectifs assignés.
- le facteur humain : la communication de la défense en France fait une grande part à l'homme. Le militaire est en effet plus présenté comme un être humain, professionnel à part entière, que comme un soldat. Ce point est perceptible dans toutes les campagnes de communication et surtout dans les campagne de recrutement.

## 6.2.2. La communication de recrutement des armées

L'armée de Terre a en ce sens été en avance sur les autres armées, car elle a d'emblée été contrainte à compléter son effectif très rapidement et en grand nombre. De plus, elle dû s'attacher à supprimer certains poncifs peu valorisants de l'armée de conscription et à présenter une armée de Terre moderne, méconnue ou ignorée des citoyens. Pour les autres armées, la nécessité de se faire connaître fut moins pressante car l'environnement était connue par la population.

Dans ce contexte générale, l'armée de Terre a toutefois connu plusieurs phases dans le contenu de sa communication de recrutement.

Tout d'abord, elle a du faire savoir à l'ensemble de la société qu'elle recrutait aussi, comme d'autres secteurs d'activité. Le but fut rapidement atteint, et les autres armées ont également tiré des dividendes de cette campagne, car le grand public ne faisait pas vraiment la différence entre les armées.

Ensuite, elle a du trouver un équilibre entre l'argument technologique et celui de l'humain. En effet, elle a d'abord utilisé des spots publicitaires avec « effet Matrix » grâce à des caméras tournantes et des images de synthèse. Si l'intérieur de l'institution fut assez dubitatif, l'extérieur fut très enthousiaste.

Il fut donc impératif en 2002/2003 de revenir sur ce message sans toutefois le supprimer, mais en insistant plus sur l'homme et le métier de soldat. Ce fut une « opération vérité ». Par le slogan « l'armée de Terre, bien plus qu'un métier », l'institution se présentait comme offrant un savoir-faire mais aussi une spécificité. Des images réelles d'archives étaient ainsi présentées, montrant une interposition au Kosovo, l'aide à la population dans les Vosges lors des tempêtes de 1999, et l'esprit d'équipe avec un hélicoptère.

Depuis février 2004, il s'agit de communiquer certes sur un savoir-faire, mais aussi sur un savoir être, avec le slogan « l'armée de Terre, un métier, bien plus qu'un métier ». Le spot présente trois scènes ayant pour message :

- devenir mécanicien et être au service de la paix
- devenir technicien et prendre des responsabilités (une femme en est l'actrice)
- devenir cadre et s'ouvrir aux autres.

L'armée de terre devient une institution où l'on apprend sur soi et où l'on s'épanouit.

Nous avons vu que l'armée de Terre a du construire l'intégralité de sa communication depuis 1996. Ce n'est pas le cas des autres armées.

Ainsi la marine peut mettre naturellement en évidence l'aventure de ses missions et le bénéfice qu'un jeune peut avoir dans l'accomplissement de soi en s'engageant. C'est le message qui sous-tend la campagne de communication « Mettez du sel dans votre avenir ». Aujourd'hui le contenu du message a changé car il s'agit pour la marine de recruter. Elle s'adresse à des milieux sociaux moins privilégiés et leur conseille de « changer de jeux vidéo » ou de « changer de quartier ».

L'armée de l'air doit, quant à elle, altérer l'image élitiste qu'elle pouvait avoir (les pilotes ont la réputation d'être des scientifiques de haut niveau, sans le moindre défaut physique, soumis à une sélection très sévère...), car elle a besoin de personnel au sol, transformé dans la dernière campagne de recrutement, en « ange gardien ».

La gendarmerie ne souhaite pas mettre en valeur des carrières extraordinaires, comme celles du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), mais préfère insister sur le fait que l'on est gendarme avant d'être un spécialiste dans tel ou tel domaine.

Avec le temps, la défense a appris qu'en matière de recrutement, un certain nombre d'écueils devaient être impérativement évités. Par exemple, le thème de l'engagement est très mal ressenti, car il suscite inconsciemment un sentiment de non retour et de manque de liberté. L'aspect quantitatif est à éviter en période de chômage. Par exemple, si l'on propose 400 métiers ou 15 000 emplois, le jeune se demandera s'il y a vraiment sa place, et de plus, il croira qu'on lui ment ou qu'on lui offre un métier au rabais. Enfin, il ne faut jamais manier l'humour en terme de communication sur la défense, surtout avec une cible de 15 à 17 ans, car l'armée inspire un risque de mort, ce qui ne supporte pas la moindre dérision ; de plus si l'on parle de son propre avenir, cela ne peut être que sérieux.

### 6.2.3. L'armée au contact et l'armée invisible

Les missions inhérentes des armées au service de la collectivité tout comme ces objectifs de communication propulsent directement des pans entiers de la défense sur le devant de la scène, au « contact » de la population, tandis qu'une partie de la défense reste dans l'ombre, « invisible ».

#### 6.2.3.1. L'armée au contact

Pendant de nombreuses décennies, l'armée au contact était celle que la population voyait régulièrement à l'occasion des défilés, des retours des navires dans les ports, des balais aériens des avions de chasse. La réduction du format des armées et la moins grande implantation des forces sur le territoire national a changé la donne.

L'armée au contact est aujourd'hui l'armée dans ses missions de service public. Ce peut être, pour l'armée de terre, l'aide aux populations en cas de catastrophes naturelles et la protection de l'environnement en cas de sinistre. Pour la marine nationale ce sera le sauvetage en mer ; la lutte contre la pollution ou la police en mer (navigation, pêche, trafics...). Enfin pour l'armée de l'air, c'est la circulation aérienne. Ces missions de service public peuvent représenter jusqu'à 25% des missions dévolues à une armée. Pourtant ces missions ne constituent pas le cœur de métier des Elles sont d'autant plus incontournables, qu'elles permettent en partie, de justifier auprès des contribuables, les dépenses d'un ministère jugé comme « dépensier ».

L'armée au contact, c'est aussi l'armée présente dans les médias, en dehors des campagnes de communication officielles, et des journaux télévisés. Dans ce domaine, les armées ont sensiblement changé leur manière de communiquer. Ainsi, elles participent activement à des émissions de variété, qu'elles soient télévisées (sur le Charles de Gaulle ou pour le cinquantenaire de la PAF) ou radiodiffusée (émission de Fun Radio d'Arthur sur le Charles de Gaulle). Elles communiquent également via des courts métrages, dont le but est avant tout de démontrer que le militaire est un homme ou une femme comme les autres. Il faut souligner en la matière le téléfilm « Une jeune fille dans l'azur ».

Toutefois la défense doit éviter en la matière certains écueils. Tout d'abord il convient de faire attention au support de communication choisi. L'armée de Terre a commis sans doute une maladresse en choisissant un partenariat avec « Fun Radio » en octobre 2003 pour l'émission « Martin Show ». Il s'agissait d'une émission de trois heures, diffusée en direct depuis Canjuers, le tout ponctué de publicité et de musique. Les animateurs ont profondément dévié le message que l'institution souhait délivrer sur la féminisation, les activités..., par des attitudes déconcertantes qui se voulaient humoristiques. Le public a salué la volonté d'ouverture et la sympathie pour l'armée s'en est trouvée accrue. Mais en terme de recrutement, le support était mauvais, car il ne permettait pas de donner un maximum d'informations utiles en peu de temps.

Par ailleurs, il faut souligner que les super productions sur le thème de la défense sont rares en France. Pour la marine, aucun film digne de ce nom n'a été diffusé au cinéma depuis le mythique « Crabe Tambour ».

Aux Etats-Unis les liens qui unissent le Pentagone, Hollywood et Washington sont tout autre, car les lobby « défense » et « cinéma » sont très puissants et qu'il existe une interpénétration entre ces deux milieux. Des films comme Indépendance day, la Chute du faucon Noir, Speed, Platoon... même s'ils sont fort différents ont tous en commun de s'emparer des thèmes propres à la sécurité nationale. Ils mettent en scène et en images, avec une réactivité extrême, le débat stratégique américain. C'est la que réside une différence fondamentale avec la France, où les questions stratégiques sont largement marginalisées. Aussi, les questions

concernant la guerre, la paix, la sécurité et la violence armée font rarement l'objet d'une mise en récit par le cinéma.

### 6.2.3.2. L'armée invisible

Aux côtés de cette armée médiatisée, il existe également une armée qui reste dans l'ombre pour remplir ses missions, et demeure invisible, ou presque, aux yeux des citoyens. Ils s'agit de secteurs sensibles, pour lesquels la conservation d'un secret est essentiel dans la réalisation des missions. Ce sont des domaines vitaux en terme d'accomplissement des missions et de crédibilité de l'outil de défense. Ainsi on peut citer la dissuasion, qui regroupe 20% des crédits du ministère, les forces spéciales et le renseignement. Pourtant, dans ce domaine, rien n'est entièrement figé, puisque la DGSE a récemment ouvert ses portes à l'émission télévisée « Envoyé spécial », entrant ainsi dans l'ère de la communication.

Par ailleurs, le rétrécissement du format des armées a conduit à la "désertification militaire" d'une partie du territoire ; de surcroît, les structures territoriales militaires comme les garnisons ont disparu pour ne laisser subsister que les délégations militaires départementales (que certains qualifieront dans de nombreux départements comme des coquilles vides) et les régions militaires. Seule la gendarmerie continue à couvrir le territoire et donc à rencontrer la totalité des maires et conseillers généraux de France et à conserver une structure territoriale. Pour des milliers d'élus, l'armée est devenue celle de l'ombre, et quelles que soient leurs bonnes dispositions initiales à l'égard des militaires, ceux-ci se sont retrouvés sans interlocuteurs.

Ce phénomène a sans doute été amplifié par l'apparition des OPEX : même dans les villes de garnison, les troupes étant absentes de manière prolongée, les élus se sont trouvés privés d'interlocuteurs autres que les familles de militaires. Un chef de corps de régiment ne dispose que rarement de la totalité de son unité à la résidence.

Après avoir étudié la politique de communication de la défense, dont l'objectif est de générer un esprit de défense, il est désormais nécessaire de voir comment la défense est enseignée.

### 6.3. La défense enseignée

L'école a pour rôle de transmettre des savoirs. Elle est le lien privilégié de cette éducation à la défense qui doit permettre à chaque jeune de comprendre que, citoyen, il est acteur de la défense de son pays. L'Education nationale et l'armée ont ainsi toujours joué un rôle fondamental pour développer cet esprit civique des jeunes français, qui intègre l'esprit de défense, et qui passe par l'attachement des jeunes à la communauté nationale et par leur adhésion aux valeurs européennes : respect des droits fondamentaux de l'homme, liberté, égalité de droit des citoyens, démocratie et justice. Mais comment l'enseigner ? La tâche est devenue complexe car la défense évolue vite, son champ d'action est large et le sujet est rendu difficile non pas par la fin de la conscription (les armées vont vers la société civile et c'est un bien car elles en ont besoin) mais par de nouveaux obstacles à l'éducation à la citoyenneté :

- la vision sombre de la défense dans l'Histoire surtout marquée par la Shoah et les guerres coloniales pour les adolescents. Cela impose de revoir comment mémoire et histoire peuvent coexister.
- l'absence d'ennemi réellement identifié depuis la chute du mur qui éloigne la perspective d'une « grande guerre ». Le travail à faire devient donc la justification du combat : pourquoi se battre, contre quoi ?
- une défense du territoire qui perd de sa valeur dans l'espace Schengen.
- le changement des valeurs des jeunes avec une résistance de l'adolescent à l'autorité encore plus marquée.
- la résurgence et développement des identités communautaires

Pourtant, l'esprit de défense doit être enseigné et cet enseignement ne peut qu'être lié à celui de la démocratie en tant que conquête des libertés, des valeurs que l'on veut défendre. Ainsi, trois axes principaux d'instruction apparaissent : la diffusion de l'esprit de défense inséré dans les programmes de l'éducation nationale, la sensibilisation et la formation des enseignants en matière de défense et la coopération des deux

communautés, militaire et éducative, pour qu'éducation civique, histoire et mémoire ne voient pas leurs chemins diverger.

### 6.3.1. Historique de l'enseignement de la défense

Depuis la seconde guerre mondiale, les communautés militaire et éducative s'étaient éloignées l'une de l'autre. Chacune avait ses propres préoccupations ; l'Éducation se consacrait aux élèves, la Défense était tournée vers la modernisation de ses moyens et la mise sur pied de la force de dissuasion nucléaire.

En 1982, les Ministres de l'Education nationale (M.SAVARY) et de la Défense (M.HERNU) signaient un protocole qui déclarait en préambule : « La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense [...] La mission de l'Education nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables ». Ce premier protocole cherchait donc à rapprocher les deux communautés, dans le respect de leurs responsabilités propres en matière d'esprit de défense. En 1989, un nouveau protocole est signé. Il réaffirme la nécessité de « faire travailler davantage ensemble l'école et l'armée » et prévoit des mesures destinées à améliorer l'information sur les carrières militaires, à faire participer l'armée à la formation des jeunes et à lutter contre l'illettrisme. La formation des enseignants aux questions de défense est mentionnée. Un dernier accord sera signé en avril 1995 par M. BAYROU et LEOTARD avec les mêmes finalités.

La réorganisation de la défense et la fin du service national vont rendre caduques ces protocoles et la loi du 28 octobre 1997<sup>31</sup> va redéfinir les relations enseignement/défense : « [...] les principes et l'organisation des défenses nationale et européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements du second degré des premier et second cycles. Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense ». Par cette loi, le ministre de la défense, monsieur Richard, donnait mission à un autre ministère, celui de l'éducation nationale, d'assurer l'enseignement de la défense, ce qui était une première dans le processus gouvernemental français.

Ainsi, l'enseignement de la défense devient obligatoire, au collège puis au lycée, même si aucun programme spécifique n'est vraiment défini.

### 6.3.2. Comment la défense est enseignée aujourd'hui ?

L'apprentissage de la défense prend plusieurs formes. Il s'articule d'abord autour d'enseignements particuliers, dans le cadre des programmes d'éducation civique pour informer les élèves en donnant du sens au « devoir de défense ». Il repose ensuite sur des enseignements généraux pour permettre de comprendre les enjeux et l'évolution du contexte de la politique de défense en donnant un contenu à « l'esprit de défense », principalement en histoire et géographie. Mais les programmes ne sont que vaguement « imprégnés » de cet esprit de défense décrit dans les textes officiels.

Au collège d'abord, l'enseignement de la défense fait parti de l'instruction civique, l'histoire et la géographie. En classe de cinquième la défense intérieure est abordée sous le thème de la sécurité : « sûreté, sécurité et police ». Les textes d'accompagnement des programmes proposent d'envisager la façon dont on peut concilier les exigences de l'ordre public et la sûreté de la personne ; il est recommandé « de comprendre l'équilibre qui doit exister entre le besoin de sécurité et les exigences de la liberté et les choix des personnes ». Mais est-ce à la portée des enfants de cet âge ?

En classe de troisième, le programme d'éducation civique aborde les domaines où le citoyen exerce pleinement ses droits et ses devoirs et où la citoyenneté a des dimensions nationales et internationales. Il prévoit l'étude de « l'indépendance nationale, condition de la démocratie et l'esprit de défense, garant de la paix ». L'histoire aborde le 20<sup>ième</sup> siècle avec l'étude des deux guerres mondiales, les relations internationales depuis 1945 et la présentation du nouvel état du monde. Ce programme est censé montrer l'évolution de la politique de défense de la France ainsi que les enjeux et les choix politiques successifs.

Toutefois, la mise en place d'une épreuve d'instruction civique au Brevet est une avancée, d'autant plus que 20% des sujets concernent la défense et la paix alors que dans les textes officiels, les questions doivent traiter cet enseignement à raison de quatre heures.

---

<sup>31</sup> Portant réforme du service national, chapitre IV, article L.114-1

Au lycée ensuite, si l'éducation à la défense figure dans les programmes d'ECJS<sup>32</sup> de 1<sup>ère</sup> et de terminale<sup>33</sup>, c'est surtout par l'enseignement de l'histoire et de la géographie que le lycéen paraît sensibilisé aux questions actuelles de défense.

Dans la voie générale, le programme de seconde effleure quelques thèmes géopolitiques. En 1<sup>ère</sup>, l'étude de « la France en Europe et dans le monde » peut permettre de s'interroger sur la défense du territoire et son évolution dans le cadre européen. En terminale enfin, le programme d'histoire permet la mise en perspective des questions de défense à travers l'étude de la Seconde Guerre mondiale et offre vaguement la possibilité de faire réfléchir au sens de la défense nationale dans une démocratie : « On traitera notamment le thème de « la Défense et la Paix », sur lequel le système éducatif s'est engagé à faire réfléchir les élèves dans le cadre de la fin du système de conscription ». Le programme de géographie comprend aussi des « entrées défense possibles » dans le cadre d'une conception globale de la défense : l'espace mondialisé qui peut amener à traiter des organisations illicites, et les Etats-Unis de la superpuissance.

En 1<sup>ère</sup> et terminale « technologiques », l'étude des institutions et de leur fonctionnement s'impose pour d'évidentes raisons civiques ; et, dans ce cadre les questions de défense peuvent être abordées.

Enfin, dans la voie professionnelle, il faut attendre les filières de formation préparant aux baccalauréats professionnels pour découvrir que certains matières peuvent « s'adapter » à un enseignement de défense. C'est le cas d'un chapitre de géographie en 1<sup>ère</sup> : « les citoyens et leurs territoires » qui permet de réfléchir aux espaces d'exercice de la citoyenneté, de la commune à l'Europe et du programme d'histoire de terminale qui traite de « l'évolution des rapports de puissance dans le monde depuis le 19<sup>ième</sup> siècle ». A côté de cela, les formations préparant aux CAP ne disposent pas d'épreuve d'histoire et géographie à l'examen final occultant de facto toute perspective d'apprentissage en matière de défense ou de problématiques civiques, et les BEP se proposent simplement de rendre l'élève capable de se situer, de s'insérer et d'agir dans la société. Pourtant ces classes ne regroupent-elles pas souvent des élèves en situation d'échec scolaire, voire social ? Un effort supplémentaire ne pourrait-il pas être fait ici pour aller au delà de la volonté de simplement construire des programmes qui offrent aux élèves la possibilité d'avoir une culture de défense commune ?

Enfin, l'enseignement supérieur semble plus favorisé, vraisemblablement parce que les étudiants et les relais sont plus motivés. On peut notamment souligner l'action du Service des Etudes<sup>34</sup> de l'IHEDN, à l'intersection des mondes de la défense et de l'enseignement supérieur qui ont vocation à s'enrichir mutuellement dans l'esprit du décret<sup>35</sup> du 5 septembre 1997. A ce titre, il pilote des actions dont les principales sont de contribuer à la reconnaissance des enseignements de défense au sein de l'institution universitaire<sup>36</sup>, de procéder à un bilan des enseignements et recherches en France dans le domaine de la défense<sup>37</sup>, de financer les projets de recherche en matière de défense, enfin d'organiser et de suivre le travail de groupes de recherche en matière de défense.

En outre, l'attribution de bourses de thèses en sciences humaines et sociales par le ministère de la Défense, la Délégation générale pour l'armement, le Centre d'études d'histoire de la Défense (CEHD) etc...est de nature à favoriser les recherches de défense<sup>38</sup>.

Enfin, des séminaires de [troisièmes cycles de Défense et des séminaires « jeunes » sont organisés depuis 1996](#) pour présenter les raisons et le contenu de la politique de défense militaire de la France, sensibiliser les jeunes auditeurs de [3<sup>ième</sup> cycle de défense](#) aux difficultés de la programmation militaire et d'illustrer cette information. L'année 2004 comporte notamment 4 séminaires.

### 6.3.3. Comment faciliter la tâche des enseignants et développer l'esprit de défense chez les plus jeunes ?

Si l'enseignement supérieur de défense ne pose pas de difficulté, celui des collèges et lycées semble plus aléatoire et paraît difficilement pouvoir créer un « patrimoine commun de valeurs partagées ». En effet, il ne repose in fine que sur la « bonne volonté » des professeurs, encore victimes de résistances idéologiques pour

<sup>32</sup> Éducation civique juridique et sociale, introduit en 1999

<sup>33</sup> [Bulletin Officiel, hors série n° 7 du 31 août 2000](#) – Depuis 2001 pour les terminales.

<sup>34</sup> Ancienne Mission pour l'enseignement et les études de défense créée à la fin des années soixante-dix et intégrée en 1996 à l'IHEDN.

<sup>35</sup> Ce décret précise que l'institut peut conduire des études, des recherches et apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la défense [...] il contribue à promouvoir les enseignements universitaires de défense ».

<sup>36</sup> Partenaire privilégié de la Direction des enseignements supérieurs du ministère de l'Éducation nationale pour donner un avis technique à l'occasion des renouvellements et des habilitations de diplômes de 3<sup>ème</sup> cycle à caractère « Défense ».

<sup>37</sup> Edition de l'annuaire des enseignements et études de défense et de sécurité en France

<sup>38</sup> Allocations de recherche attribuées à des étudiants par le Centre d'études d'histoire de la défense : Doctorat 9 200 euros, DEA 1 600 euros.

certain ou mal à l'aise face à des sujets qu'ils connaissent peu ou mal. En outre, l'aspect global<sup>39</sup> de la défense ne suffit pas à les motiver face à des jeunes minés par l'évolution des mentalités qui exalte l'individu et ignore le citoyen. La question se pose alors, comment faciliter la tâche de ces enseignants tributaires de l'état de notre société ? Les trinômes académiques sont une réponse mais des préliminaires sont nécessaires : l'évolution de l'instruction civique et une autre approche de l'histoire car l'enseignement dit transversal qui voudrait que l'esprit de défense, la construction de ce patrimoine commun soit diffus et présents dans toutes les matières me semble une utopie.

#### 6.3.3.1. Les trinômes académiques : un soutien aux enseignants

Organisation<sup>40</sup> décentralisée au niveau des académies, sous l'autorité du Recteur assisté de l'autorité militaire territoriale et du Président de l'Association régionale des auditeurs de l'IHEDN, le trinôme académique est chargé de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif (essentiellement aux professeurs) un enseignement de défense<sup>41</sup>. A titre d'exemple, pendant l'année scolaire 2002-2003, 6600 enseignants ont participé à environ 470 conférences et 100 visites de sites, recueillant ainsi des éléments objectifs sur l'état du monde, la place qu'y occupe la France, les menaces auxquelles elle doit faire face et les moyens dont elle dispose, qui devraient leur permettre de former les jeunes citoyens.

#### 6.3.3.2. L'instruction civique en France, vers une éducation à la citoyenneté ?

En France, comme dans les autres pays développés, c'est au 19<sup>ème</sup> siècle, avec la montée des États-nations et l'évolution démocratique des sociétés qu'une telle exigence s'est faite jour dans le système scolaire. Tout en délivrant des connaissances, l'instruction civique diffuse alors un message d'abord patriotique, constituant aussi un apprentissage de valeurs démocratiques (liberté, justice, égalité, solidarité...). L'instruction morale et civique est donc devenue matière d'enseignement obligatoire à l'école primaire en 1882, au moment où était supprimé l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Elle reste absente des lycées jusqu'en 1948 où, introduite à raison d'une heure par quinzaine, elle était confiée aux professeurs d'histoire-géographie ou de français mais souvent utilisée à compléter l'horaire de ces disciplines. Cet enseignement civique fut supprimé 1977-1978 avec la réforme Haby et remplacé par une «éducation morale et civique» réduite à sa dimension relationnelle. Ce n'est qu'en 1985 que le ministre Chevènement rétablit un programme d'éducation civique à l'école élémentaire et au collège, pour qu'en 1995, les programmes de l'école élémentaire du ministre Bayrou définissent l'éducation civique non plus comme «une discipline à enseigner» mais comme une idée dont les principes «doivent imprégner toute la vie de l'école».

Mais aujourd'hui, face aux défis de l'intégration (violence, drogue, cohabitation de communautés ethniques, etc...), l'école est obligée d'élaborer des procédures d'initiation au «vivre-ensemble» à l'intérieur des établissements, comme préalable à un apprentissage des responsabilités démocratiques dans la cité et à un enseignement efficace. La notion d'instruction civique cède alors le pas à celle, plus globale, « d'éducation à la citoyenneté» à cause des attentes sociales qu'elle suscite, au moment où des actes de violence et de barbarie sont régulièrement commis par les plus jeunes.

Pourtant, les programmes d'éducation civique se veulent conçus pour favoriser « l'appropriation par chacun des connaissances, valeurs et principes qui fondent la communauté des citoyens ». Ainsi, les instructions officielles affirment que « l'on ne naît pas citoyen mais qu'on le devient », ou encore que la citoyenneté « n'est pas un état mais une conquête permanente », cela semble absolument utopique face à un auditoire d'adolescents issus de ZEP, ZAC et lieux troublés, dont l'occupation première est de rejeter l'autorité. Ne faut-il donc aller au-delà d'une simple épreuve au Brevet et donc conférer à cet enseignement le statut de discipline à part entière, avec horaires ad hoc et épreuves régulières ? Car il appartient à l'Etat de contribuer à la formation d'un citoyen adulte libre, autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe et dont il connaît les institutions.

---

<sup>39</sup> Rappelé par l'ordonnance du 7 janvier 1959. Diversité des approches possibles : défense militaire, économique, civile et culturelle

<sup>40</sup> Conçue en application du protocole Education nationale/Défense de 1982 et confirmée en 1989 et 1995. Son rôle a été réaffirmé par le ministre de la Défense en octobre 1999 et par celui de l'Education nationale en janvier 2001.

<sup>41</sup> Conférences, séminaires, débats, visites d'installations militaires ou travaillant pour la Défense.

### 6.3.3.3. Des pistes à creuser

Avec l'opération « Envie d'agir ? » l'Education nationale<sup>42</sup> a souhaité mettre en valeur les initiatives prises par les établissements et les associations, ouvrir une réflexion sur la reconnaissance de l'engagement des jeunes et soutenir leur capacité à s'impliquer dans des actions utiles à la collectivité - dans et hors des établissements scolaires. Cette action ne pourrait-elle pas orientée vers l'esprit de défense ?

Par ailleurs, la prochaine publication d'un « livret républicain » qui mettra à la disposition des enseignants une anthologie des textes de référence pour aider les élèves assimiler les valeurs de la République est une bonne chose même si encore une fois cela ne repose sur la motivation des professeurs à exploiter ce document.

Enfin, l'opération du Parlement des enfants, introduite par l'Assemblée nationale est une action qui peut participer à l'éveil des jeunes à la vie démocratique, et à terme à l'esprit de défense. Mais n'est-elle pas de portée trop limitée ?

### 6.3.3.4. Une autre définition du « devoir de mémoire »

La mémoire est véhiculée par des hommes. Elle est donc subjective. Elle a sa part d'ombre et sa part de lumière.

Depuis plusieurs années, le « devoir de mémoire » est invoqué de façon récurrente par les associations d'anciens combattants, les déportés ou les victimes civiles des guerres mondiales, soucieuses de préserver leur spécificité et qui entendent aussi transmettre des mémoires douloureuses, et dans une moindre mesure, par les autorités officielles, à l'occasion des commémorations liées aux deux guerres mondiales.

S'il « ne se conjugue pas seulement au passé et doit être de son temps, indépendant des contingences politiques pour préparer l'avenir des plus jeunes » comme le souligne Jean-Pierre MASSERET<sup>43</sup>, ce « devoir de mémoire » ne doit pas pour autant servir à culpabiliser les nouvelles générations, en particulier les élèves des collèges et des lycées. Il ne peut l'emporter sur la connaissance explicite et sur la raison qui fondent la citoyenneté. La mémoire n'est certainement pas d'un meilleur rendement probatoire, moral et civique, que le récit construit par les historiens, fruit d'une recherche analytique. Alors, si pour les enseignants d'histoire, ce « devoir de mémoire » apparaît lourd en raison de ses caractères émotionnel, moral et officiel, il convient de le vulgariser et de lui substituer un « devoir d'histoire ». En effet, la différence essentielle entre l'histoire et la mémoire, est que l'histoire cherche à comprendre ce qui a fait agir une communauté nationale à un moment donné, en fonction du contexte », tandis que « la mémoire est forcément contemporaine du moment où l'on parle ». Lorsqu'un ancien déporté vient dans une classe, c'est pour témoigner mais pas pour faire un cours d'histoire. Le témoin éclaire une période, l'historien l'explique. Par exemple, l'histoire de la déportation s'inscrit dans le temps long - l'histoire des camps commence bien avant 1939-1945 - et pas seulement à l'échelon national. Une des erreurs à ne pas commettre est de présenter cette histoire en termes d'horreurs. Il faut montrer que le nazisme a des séductions sans utiliser les crimes nazis comme l'occasion de faire du civisme et de la morale sur la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale et d'expliquer le bien et le mal aux enfants.

En somme, dans la mesure où un travail de mémoire sérieux passe par des connaissances solides, le combat pour la mémoire rejoint celui pour la qualité de l'enseignement de l'histoire dont la finalité n'est pas morale, mais bien civique

De même, dans la mesure où l'histoire est le temps de l'explication dont les élèves ont besoin, cet enseignement doit se détacher des commémorations qui le réduirait à une juxtaposition de bribes désaccordés de mémoire.

Face à l'ampleur de la tâche, les responsabilités de l'enseignant et du politique, leurs interdisent de déclarer forfait et de se livrer à du saupoudrage de « citoyenneté et d'esprit de défense ». Ainsi, le plus constructif ne serait-il pas de donner à cet enseignement une réelle enveloppe en abandonnant l'idée d'un savoir transverse ? De proposer aux élèves de réfléchir activement et à partir d'exemples précis sur quelques questions nouvelles, qui sont autant de cas de conscience pour les citoyens (et qui les passionneront sans

---

<sup>42</sup> Démarche dans le cadre de la « déclaration sur l'éducation à la citoyenneté fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens du 7 mai 99 et le programme d'actions pour la période 2001-2004 mis en place à l'initiative du Conseil de l'Europe ».

<sup>43</sup> Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des anciens combattants de 1997 à 2002

doute tout autant que les normes de l'hygiène ou les apprentissages de règles de la sécurité routière) : par exemple, les questions de la paix et de l'ingérence qui peuvent introduire des débats très actuels : quand une démocratie se donne-t-elle le droit d'intervenir par la force ? Avec quel objectif ? La paix est-elle menacée et par qui ? quels sont les moyens réels des institutions chargées de la protéger ? etc... ?

#### 6.4. La question des élus

En dehors des conseillers municipaux, la France compte environ 40 000 élus (ce nombre est porté à 500 000 en incluant les conseillers municipaux) ; aborder leurs relations avec les armées nécessite donc un effort de synthèse. Pour mieux appréhender cette question complexe, il importe tout d'abord de rappeler les diverses catégories d'élus et de préciser leur domaine de responsabilité :

- le Président de la République, chef des armées et responsable de l'intégrité du territoire, est le seul élu à n'avoir qu'un rôle national.
- parmi les autres élus du niveau national, il convient de citer les députés et sénateurs qui ont dans leurs attributions, le vote du budget militaire. Si les dépenses de fonctionnement sont surtout des reconductions annuelles (en dehors des périodes de changement de format), le rôle du Parlement est fondamental dans la définition des programmes puis le vote des crédits de paiement qui s'y rapportent . Rappelons ici que ces membres des Assemblées sont en même temps les représentants de leur circonscription pour les uns, de leur département pour les autres, ce qui n'est pas neutre dans leurs relations avec les armées comme nous le verrons.
- au niveau local, coexistent trois catégories d'élus :
  - les élus régionaux et départementaux dont le rôle consiste surtout à assurer l'aménagement du territoire, l'organisation de l'enseignement et une partie de la protection sociale. Leurs attributions relatives à la sécurité du territoire sont extrêmement limitées.
  - les maires, dont les attributions sont globales, y compris dans le domaine de la défense et la protection de leur commune sous toutes leurs formes, ainsi que l'aménagement du territoire de celle-ci (voire de la communauté de communes).

De cette description sommaire, il est déjà aisé de déduire que les relations entre les armées et ces catégories d'élus ne seront pas de la même nature, selon les attributions de chacun.

##### 6.4.1. Les attentes réciproques des élus et de la Défense

Pour synthétiser, il est possible de réduire l'attente des élus à trois grands domaines, avec une force variable selon les catégories décrites plus haut :

- la Défense et la protection du territoire en cas d'agression ou de situation de trouble avec le cas échéant, le maintien de la continuité de l'Etat.
- le soutien des forces armées en cas d'événement local ou national exceptionnel, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle, d'un accident, ou d'une manifestation d'envergure.
- le maintien d'un bassin d'emploi et de population, avec toutes les retombées indirectes qui en découlent, dans les zones où sont implantées des forces militaires. Ce dernier point ne doit pas être sous estimé, bien au contraire.

Compte tenu de ce qui figure plus haut, on peut en déduire que le premier point concerne avant tout les élus de l'échelon national et dans une certaine mesure les maires. Le deuxième point peut concerner toutes les strates d'élus, ce qui conduit d'ores et déjà à penser que les armées ont intérêt à porter leur effort dans ce domaine, s'il s'agit de justifier un format par exemple. Enfin, la troisième attente concerne avant tout les élus locaux et plus particulièrement ceux bénéficiant du stationnement de troupes. Or, alors que la France compte 36 600 communes, les trois armées réunies ne comptent plus aujourd'hui qu'environ 300 points d'implantations (il y en avait encore environ 1000 il y a dix ans), auxquels viennent s'ajouter les 3500 brigades de gendarmerie.

Parallèlement, les attentes de la société militaire sont de trois ordres principaux :

- l'assurance que les élus donnent à l'armée les moyens financiers d'assurer leur mission au profit de la nation.
- la facilitation des rapports entre services publics et armées, tant dans le cadre de l'exercice de leur mission (accès aux équipements civils, autorisations diverses...) que dans l'organisation de la vie de garnison, pour les familles comme pour les militaires.
- la reconnaissance de leur rôle particulier au profit de la nation qui peut se concrétiser par leur présence aux cérémonies, leurs visites ou même leurs déclarations...

Concernant le premier point, seuls les élus du niveau national sont en mesure de répondre aux attentes militaires et plus précisément encore, les membres des commissions de Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les autres élus peuvent au mieux servir de relais auprès des premiers dans le débat d'idées. Le deuxième point s'adresse plus spécifiquement aux quelques centaines d'élus qui bénéficient d'implantations militaires permanentes ou temporaires le cas échéant (à l'occasion d'OPINT). La troisième attente s'adresse finalement à tout élu de la nation française.

#### 6.4.2. Des relations de plus en plus complexes

Alors que nous assistons à l'apparition d'une armée « invisible » (cf. ci-dessus), les sapeurs pompiers volontaires (200 000 hommes) couvrant l'ensemble du territoire se sont réappropriés le cérémonial militaire à l'occasion des grandes fêtes nationales, sont venus proposer leurs services lors des événements majeurs et ont su se rendre indispensables à l'égard de milliers d'élus, dans des domaines qui n'étaient pourtant pas forcément directement liés à leur mission première. Ce n'est pas un hasard si à l'occasion de leur départementalisation, leurs budgets ont par endroit triplé et parfois quintuplé pendant que celui des armées fondait (à l'exception de celui de la gendarmerie dont la situation est plus proche de celle des pompiers dans cette analyse).

Les armées n'exerçant pas de missions directes au profit des élus locaux en dehors de quelques opérations ponctuelles, il en résulte à cet échelon des relations teintées d'indifférence cordiale, dont l'origine est la méconnaissance. Le militaire ignore les préoccupations de l'élu, l'élu ne connaît plus le militaire.

La disparition de menaces aux frontières de la France n'a pas facilité les choses : beaucoup d'élus à l'échelon national n'ont pas estimé prioritaire de donner aux armées les moyens nécessaires à leur action. Doivent-ils pour autant être blâmés? Confrontés au choix d'acheter par exemple des hélicoptères, les élus ont porté leur effort sur les hélicoptères de la sécurité civile et du SAMU, qui servent tous les jours à nos concitoyens, plutôt que sur ceux de l'ALAT, susceptibles de servir uniquement en cas de conflit. A qui la faute : aux élus qui ont choisi de répondre à des besoins immédiats en multipliant l'équipement de forces civiles, ou aux militaires qui n'ont pas su vendre leurs capacités en temps de paix à assurer des missions de protection avec des matériels et moyens militaires? La même question pourrait se poser à propos du secours en montagne désormais dévolu aux civils, malgré l'existence séculaire de troupes alpines d'un niveau exceptionnel...

A l'échelon national, un certain désintérêt est visible vis à vis de la Défense nationale : les commissions des deux assemblées ne comportent que peu de "poids lourds politiques" alors que c'est à ce niveau que se décide le devenir des forces. Les députés ou sénateurs qui les composent sont en fait la plupart du temps les élus des villes de garnison. Que viennent-ils y chercher : des moyens militaires pour la nation ou la préservation de leurs troupes locales ? Il n'est pas anodin de constater que les régiments ou bases aériennes dont les députés siègent dans les commissions précitées, sont souvent ceux épargnés par les fermetures, ou dotés prioritairement de nouveaux matériels (chars Leclerc, avions Rafale...). Dans ce contexte, il est permis de se demander si pour nombre d'élus, l'outil militaire n'est pas avant tout un outil d'aménagement du territoire tandis que le rôle premier des armées deviendrait secondaire. L'élu attacherait autant d'importance à avoir dans sa localité une implantation militaire qu'une usine quelconque de la même taille.

#### 6.4.3. De nouvelles relations sont-elles possibles ?

Dans une France où le sentiment d'insécurité est de plus en plus marqué et alors que la paix totale apparaît de plus en plus précaire, les élus sont naturellement conduits à solliciter de plus en plus les forces armées autres que la Gendarmerie. Le plan VIGIPIRATE (et son successeur depuis juin 2003), appliqué sans discontinuité dans les principales agglomérations depuis bientôt 10 ans, en est la plus parfaite illustration. Parallèlement,

les armées se sont davantage impliquées dans les opérations intérieures depuis 5 ans, qu'il s'agisse d'inondations, d'incendies ou de pollutions. Chaque fois, elles ont montré leur capacités, leur savoir-faire et leur disponibilité, même si une partie des militaires y est hostile, estimant qu'il ne s'agit pas de sa mission. Ces opérations sont pourtant autant d'occasions pour renouer avec les élus des échelons locaux qui, même quand ils ne bénéficient plus de garnisons, savent qu'ils peuvent compter sur l'Armée en cas d'événement calamiteux.

La Défense doit aujourd'hui inventer de nouveaux modes de communication avec les élus. Après chaque élection locale, la Gendarmerie convie les nouveaux élus à des visites de ses unités, afin de leur présenter les matériels, les hommes et les missions, dans la plus grande transparence et ce sans cacher les difficultés. Ces rencontres, ensuite régulières (au minimum annuelles au niveau des compagnies et mensuelles dans les brigades) sont des moments privilégiés d'échanges, où chacun peut proposer de remédier aux difficultés de l'autre partie, par des protocoles d'accords par exemple. Cette solution peut être transposée aux autres forces armées et offre souvent en plus des débouchés positifs en termes de recrutement.

Un autre piste consisterait à organiser des séminaires de Défense au profit des élus à l'instar de ce qui se fait à l'IHEDN au profit des forces vives de la nation. N'oublions pas que les élus de demain et les jeunes élus d'aujourd'hui n'auront ou n'ont pas fait de service militaire : même les grades militaires sont étrangers à nombre d'entre eux. Pour exister il faut être connu et reconnu.

Les élus ont besoin des militaires et la réciproque est tout aussi vraie. Les bouleversements de ces 10 dernières années ont conduit à un certain flottement de part et d'autre. Peu importe à qui en incombe la responsabilité, l'essentiel est d'en analyser les causes pour construire de nouvelles relations empreintes de réalisme.

Cette étude laisse entrevoir un nouveau paysage de défense et sécurité, dans lequel ces deux notions tendent à fusionner. Faute de redéfinition au sommet de l'Etat des missions militaires, s'esquisse une redéfinition aux niveaux intermédiaires, privilégiant le concret au détriment des concepts. Cette nouvelle approche démontre la capacité des sociétés civile et militaire à faire émerger de nouvelles valeurs.

